

La revue française de Généalogie

Rechercher mes ancêtres

Conjoint P

plus de critères ▶
Rechercher

Geneanet

MODE D'EMPLOI

- COMMENT ET POURQUOI S'INSCRIRE
- COMMENT TROUVER SES ANCÊTRES
- COMMENT ENRICHIR LES RELEVÉS
- LES NOUVEAUX OUTILS EN LIGNE
- LES ASTUCES GÉNÉALOGIQUES

martin média

L 17663 - 46 H - F: 9,90 € - RD



Sommaire

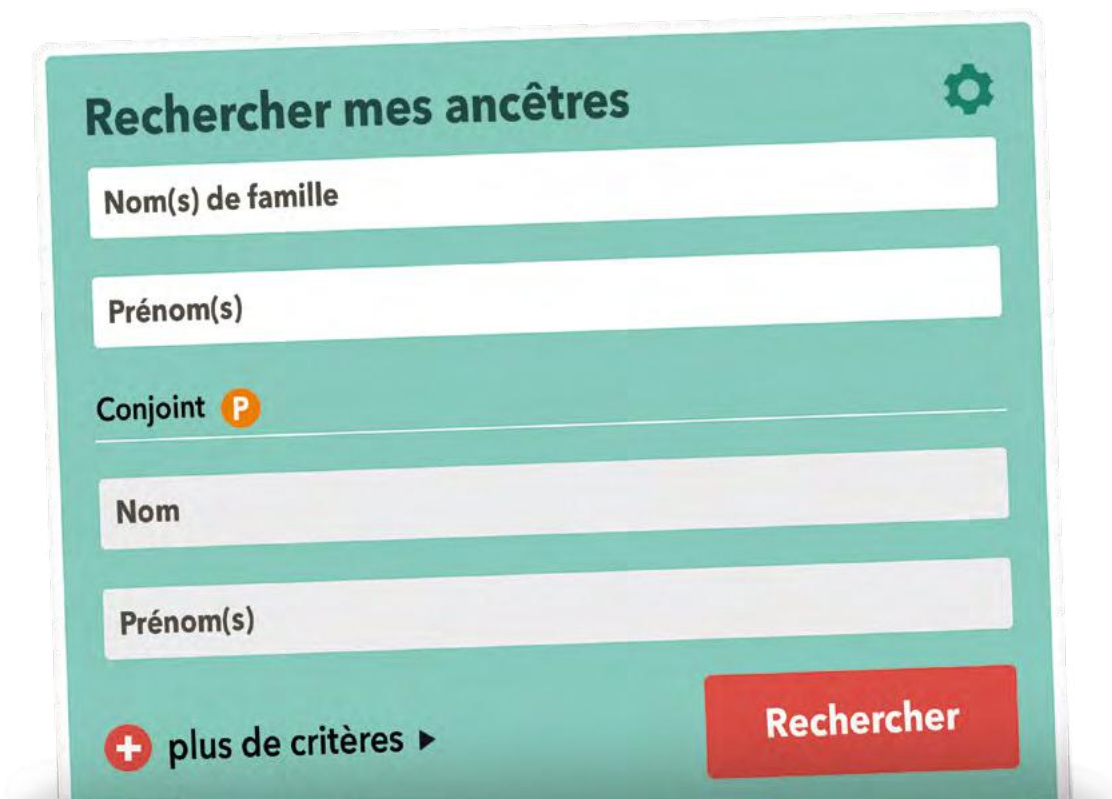
Geneanet

MODE D'EMPLOI

L'essentiel de Geneanet	7
Année de naissance : 1996	8
Inscription recommandée et gratuite	10
A quoi sert le compte Premium ?	12
L'aide en ligne	14

Comment rechercher ses ancêtres ?	17
Le moteur de recherche	18
Travailler à partir des résultats	20
Les nouveaux modes de recherche	22
Les correspondances	24
Dans la bibliothèque généalogique	25

Votre arbre généalogique en ligne	27
Saisir ou importer un arbre	28
La fiche individu	30
Personnaliser son arbre	31
Les contrôles de cohérence	33
Déposer et partager vos images	35
La nouveauté : Geneanet Upload	38
Sauvegarder ses données	39
Les historiques des mises à jour	40
Modifier les dictionnaires	41



Participer aux projets collaboratifs 43

Au-delà de l'état civil	44
Nos ancêtres dans la Grande Guerre	46
Les nécropoles militaires	48
Les Livres d'or des Morts pour la France	49
Les archives notariales	51
L'encyclopédie contributive Geneawiki	52

Les nouveaux outils 53

Geneanet dans votre poche	54
L'appli mobile Hier et aujourd'hui	57
L'appli mobile Sauvons nos tombes	59
Les arbres à imprimer	61
Les statistiques, listes et outils de travail	63
Les réseaux sociaux	66

Les astuces généalogiques 67

Illustrer avec des documents trouvés sur Geneanet	68
Geneastar : comment se relier à une personnalité ?	71
À la recherche de l'acte original	73
Rédiger sa chronique familiale	75
Un exemple de recherche	76
Afficher des parentés indirectes	79
La barre d'adresse Firefox	80

L'essentiel de Geneanet

Année de naissance : 1996	8
Inscription recommandée et gratuite ..	10
A quoi sert le compte Premium ?	12
L'aide en ligne	14

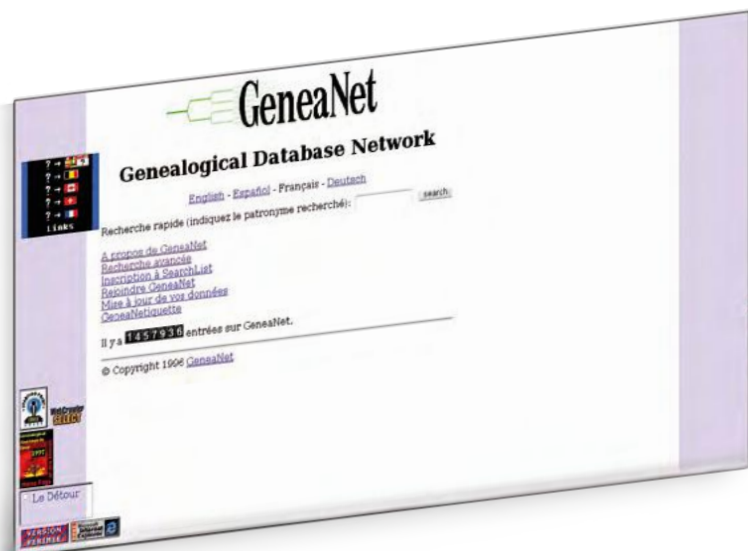
Année de naissance : 1996

Depuis plus de 20 ans, Geneanet favorise le partage, l'entraide entre généalogistes et l'indexation. Ce site Internet, né d'une idée simple, a largement évolué pour devenir une base de données généalogiques et historiques incontournable.

En novembre 1996, Jacques Le Marois, aidé de quelques autres généalogistes et passionnés d'informatique, lançait un appel sur un forum de discussion. Il souhaitait rassembler toutes les données généalogiques du Web sur un même support et jetait ainsi les bases de GeneaNet, qui s'écrivait à l'époque avec un grand N. Cette initiative a été couronnée de succès, au delà même de toute espérance, puisque Geneanet (aujourd'hui avec un petit n) est devenu une référence et abrite plus de 4 milliards de données. Son originalité persiste, car on peut à la fois y rechercher ses ancêtres dans d'immenses bases de données et, en même temps, les héberger dans des arbres en ligne s'appuyant sur des données-sources. Le tout est gratuit, sauf si l'on souhaite soutenir le projet et bénéficier de fonctionnalités de recherche supplémentaires.

Des échanges démultipliés

L'idée de départ de Geneanet était le partage, car en 1996, lorsqu'on voulait faire de la généalogie sur Internet, il fallait avant tout fréquenter les forums de discussions et procéder à des échanges d'informations de gré à gré. Au rythme



des rencontres virtuelles, chacun pouvait récolter des bribes de généalogies et étoffer ainsi son arbre. Mais les échanges étaient forcément limités par la capacité de chacun à initier des conversations avec telle ou telle personne. Avec Geneanet, les possibilités d'échanges se sont trouvées démultipliées. Il n'est plus nécessaire de contacter chaque généalogiste pour lui demander d'envoyer ses données, puisque celles-ci sont librement déposées en ligne.

Au départ, Geneanet était une simple liste de patronymes.

1996-2016 : 20 ans de généalogie sur Internet

C'est amusant aujourd'hui de consulter le message qui invite à la création de Geneanet. On peut toujours le lire sur le groupe Google où il est archivé. Il est passé à partir de novembre 1996 sur le forum usenet fr.rec.genealogie et les passionnés de généalogie ont répondu massivement à l'appel de Jacques Le Marois qui en était l'auteur. Le message était clair : utiliser la puissance d'Internet pour constituer une base de données indexant l'ensemble des ressources généalogiques existantes dans le monde, accessibles ou non sur Internet. Cette base, l'ancêtre de Geneanet, était constituée simplement d'une liste de noms de famille antérieurs à 1850 renvoyant à des sources. A ses débuts, Geneanet était une association avec des adhérents. Elle s'est transformée en 2000 en une entreprise commerciale, plus adaptée pour procéder à des investissements importants, tout en conservant un accès gratuit pour tous.



Année 2000



Année 2006



Année 2008



Année 2009



Année 2011



Année 2012



Année 2013



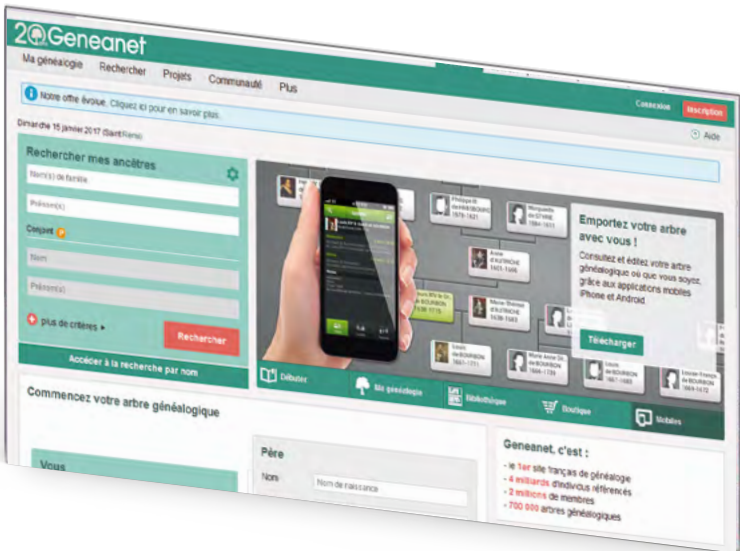
Année 2014

Le succès du portail tient aussi à son fonctionnement de type « moteur de recherche » : tapez un nom dans la case patronyme, le vôtre par exemple et Geneanet vous renvoie des dizaines de réponses, parfois des centaines. Tout dépend de la fréquence du nom et du travail des autres généalogistes. A la question : Geneanet va-t-il faire votre généalogie à votre

4 milliards d'individus

A propos des chiffres, le portail communique régulièrement sur un nombre de données astronomique. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les 4 milliards d'individus référencés ont été dépassés. Doit-on se laisser impressionner ? Non, car ces chiffres montrent simplement le dynamisme et le succès de Geneanet, non pas la réalité ni le nombre exact de personnes y figurant. Ce chiffre est calculé en ajoutant tous les individus mentionnés quelque part sur le site, dont le nom est référencé dans les moteurs de recherche.

Les arbres en ligne en sont l'une des principales sources, mais on trouve également les relevés d'actes, de monuments, de tombes et l'index de la Bibliothèque généalogique. Les doublons sont forcément très nombreux, puisqu'à chaque arbre déposé, à chaque document dépouillé, les compteurs tournent en ajoutant tous les individus mentionnés, sans les fusionner avec ceux déjà existants. Si chacun de vos frères et sœurs dépose son arbre généalogique et si chacun de vos cousins fait de même, le portail compte chaque individu comme étant nouveau, alors qu'on voit bien qu'il n'en est rien. Il faut donc relativiser. D'ailleurs, Geneanet ne conteste pas que certains individus apparaissent plusieurs fois. Pour le portail, c'est au contraire une opportunité, car ces doublons permettent de mettre en avant les cousinages entre les internautes et surtout de confronter les différentes sources d'information, donner des pistes de recherches afin d'étoffer l'histoire de vos ancêtres. ■



place ? Il faut répondre non, bien sûr, puisque les bases de données vous donnent simplement des pistes, vous proposent des sources et vous incitent à entrer en relation avec d'autres généalogistes et à comparer vos recherches respectives. Mais des fonctionnalités comme les alertes ou les correspondances intelligentes ressemblent quand même à de « la généalogie automatique » vous permettant de faire des pas de géant dans votre généalogie sans être un bourreau de travail.

Geneanet revendique aujourd'hui 2 millions de membres.

Geneanet est aujourd'hui une petite entreprise Web d'une trentaine de personnes.

Dans les coulisses

Qui se cache derrière le site Internet ? Geneanet est une petite entreprise Web d'une trentaine de personnes, installée près de la gare Montparnasse à Paris. Tous les salariés sont des férus de généalogie.

Chez Geneanet, il y a des graphistes en charge de la mise en couleurs et en formes des pages, des menus, des images et des textes du site Web, une pro du marketing, pour faire comprendre rapidement telle ou telle fonction, un chargé de communication qui donne vie au site et au blog. Citons aussi une spécialiste des forums, toujours là pour répondre aux doléances, suggestions ou critiques, qu'elle fait incessamment remonter. Les équipes Bases-Innovations, Arbres et Utilisateurs comportent des codeurs, des pros des serveurs informatiques et des réseaux, des programmeurs, des techniciens.

Hors de Paris, travaille aussi le responsable de la version anglaise, car presque la moitié du trafic de Geneanet provient de l'étranger. Aussi il existe des versions de Geneanet traduites en anglais et des correspondants-traducteurs installés en Belgique, Allemagne, Italie, Espagne, Suède, Norvège, Finlande, Portugal. Sans oublier une comptable et une chargée de l'accueil téléphonique et des visiteurs professionnels uniquement, puisque Geneanet ne reçoit pas de public. ■



© DR

Inscription recommandée et gratuite

La base de données de Geneanet est en libre accès. En revanche, pour approfondir votre recherche et consulter plus précisément les informations, il vous faudra vous identifier et créer un compte gratuit avec vos prénom, nom et e-mail.

Chez Geneanet, vous pouvez commencer à interroger le site sans vous identifier. Mais pour aller plus loin, vous devez ouvrir un compte. C'est gratuit et vous aurez accès à tous les arbres généalogiques et bien d'autres documents. Comment s'inscrire ? Impossible de rater la procédure, une alerte s'affiche automatiquement et régulièrement si vous consultez le site sans être inscrit ou connecté. L'inscription ou la connexion se font par un bouton situé en haut et à droite dans le menu figurant sur toutes les pages du site (rouge pour l'inscription). C'est également via ce bouton que se font tous les accès à votre compte. Si vous n'êtes pas identifié, il vous suffit de renseigner vos identifiant et mot de passe dans les cases réservées à cet effet puis de cliquer sur OK. En cas d'oubli du mot de passe (ou de l'identifiant), utilisez le lien identifiant et/ou mot de passe oublié(s) sous la case Mot de passe. Il est également possible de se connecter via Facebook. Aucune information sur votre compte Geneanet ou votre arbre en ligne n'est transmise à Facebook via cette connexion.

Créer votre identifiant

Lors de la première inscription sur Geneanet ou pour toute ouverture de nouveau compte, vous devez choisir un identifiant. Celui-ci est laissé à votre libre choix. Il s'agit en fait d'un pseudonyme, celui qui vous identifiera ensuite sur Geneanet et avec lequel vous serez reconnu sur le site. Ce sera aussi l'adresse de votre arbre sur Internet sous la forme **gw.geneanet.org/identifiant**. À vous de le choisir librement, soit en optant pour une contraction de vos nom et prénoms réels (jeanmartin, pierredupont), soit en étant plus fantaisiste. Veillez cependant à ce qu'il soit facile à mémoriser, ce sera plus pratique pour vous, comme pour vos futurs interlocuteurs. Notez que seuls les chiffres de 0 à 9 et les lettres de a à z sont possibles (pas d'accents ni de caractères de ponctuation, ni de lettres extraites d'un autre alphabet, etc.). Attention, une fois cet identifiant choisi, il ne peut plus être modifié, à moins de créer un nouveau compte avec l'identifiant finalement retenu, d'y transférer vos données (arbres, actes, cartes postales, etc.), puis de supprimer le compte avec l'identifiant indésirable. Si vous êtes membre Premium, l'abonnement n'est pas transférable. Patientez jusqu'à son expiration, puis lors du renouvellement, spécifiez l'identifiant du nouveau compte créé pour l'occasion.

Choisir son mot de passe

Le choix du mot de passe est également une étape importante. Ne choisissez pas des choses trop évidentes (azerty, 12345 ou Geneanet), ni le prénom d'un enfant ou sa date de naissance, sur un site de généalogie, ces données sont faciles à trouver ! Optez pour un mot de passe aussi complexe que possible, mélangeant des lettres et des chiffres, mais facile à mémori-

Formulaire d'inscription à Geneanet.

Formulaire de connexion, lorsque vous avez déjà un compte.

La protection des données personnelles

Les réglages liés à la vie privée sont délicats, car si vous faites de la généalogie, notamment des recherches descendantes pour retrouver des cousins, vous devez forcément disposer d'informations indiscrettes sur les dates et lieux de naissance, de mariage ou encore de décès ou de divorce. Cependant, si des cousins acceptent de livrer au généalogiste familial ces informations confidentielles, ils n'apprécient pas forcément de les retrouver sur un site de généalogie consultable par tous, ce qui serait d'ailleurs contraire à la loi Informatique et Libertés. C'est pour cela que Geneanet a mis en place des outils destinés à protéger la vie privée de vos contemporains.

La question vous est posée au moment de la saisie de votre arbre et à chaque modification. Vous pouvez ainsi régler la confidentialité à tout moment en vous rendant sur la page d'accueil de votre arbre, dans le menu situé à droite, puis l'onglet **Gestion > Paramétrer**. Geneanet vous propose un accès semi-masqué, privé ou public à toutes vos données mises en ligne :

- **L'accès semi-masqué** est l'option la plus utilisée par les membres de Geneanet. Pour des individus nés il y a moins de 100 ans, seuls les prénoms, les noms et les filiations sont alors visibles. Les informations confidentielles, notamment les dates, les photos, les notes et les lieux sont masqués.
- **Avec l'accès public**, tous les individus nés il y a moins de 100 ans sont visibles.
- **Avec l'accès privé** - une solution radicale, tous les individus nés il y a moins de 100 ans sont masqués (vos descendants par exemple).

Il est également possible de masquer au cas par cas, par exemple, telle personne vivante et laisser telle autre visible en utilisant l'onglet **Personnes masquées**, ou bien l'onglet « Réglages experts » pour modifier l'indexation, le masquage des notes, des photos. ■■■

ser. Contrairement à votre identifiant, votre mot de passe peut être facilement changé. Il suffit de se rendre dans votre Profil personnel en cliquant sur le bouton d'identification en haut à droite du site, puis sur Profil Personnel, onglet Mot de passe pour le modifier.

En cas de problèmes de connexion

Si vous êtes confronté à des messages d'erreur de connexion (accès refusé, rejet d'identifiant par exemple), le problème vient peut-être de votre navigateur. Commencez par supprimer les cookies (lire page 81), ces petits fichiers qui reconnaissent les sites web et peuvent être corrompus. Selon votre navigateur, l'opération est plus ou moins simple. N'hésitez d'ailleurs pas à effectuer ce petit nettoyage régulièrement. Attention aussi à bien mémoriser votre identifiant et votre mot de passe, car la prochaine connexion ne sera pas automatique...

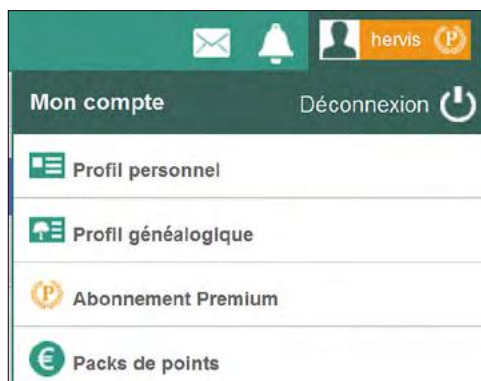
Gérer votre profil

Une fois que vous êtes identifié(e), votre photo ou alias apparaît dans le pavé d'identification.

Ouvrir plusieurs comptes

Geneanet vous permet d'ouvrir autant de comptes (et donc d'arbres) que vous le désirez, de façon totalement gratuite. Notez cependant qu'un abonnement Premium est valable pour un seul compte. Choisissez donc bien, lors de votre abonnement, celui qui bénéficiera des services avancés. ■■■

Au survol de la souris, d'autres informations sont disponibles :



- un lien de déconnexion ;
- un lien vers votre profil personnel (pour modifier vos coordonnées, votre mot de passe, régler vos comptes liés (par exemple Facebook), ou encore configurer vos autorisations de téléchargement de vos documents par les autres utilisateurs ;
- un lien vers votre profil généalogique : les informations que vous souhaitez partager, par exemple quel logiciel de généalogie vous utilisez, vos noms de famille préférés, vos cousinages Geneastar et votre testament généalogique (que faire de vos recherches en cas de décès) ;
- un lien vers votre abonnement Premium (le cas échéant, pour connaître l'état de votre abonnement, la date de renouvellement) ;
- enfin, un lien vers vos abonnements aux newsletters envoyées régulièrement sur votre boîte mail par Geneanet. ■■■

A quoi sert le compte Premium ?



Début janvier 2017, Geneanet a procédé à une petite révolution en supprimant toute publicité, tout en clarifiant son offre. C'est l'occasion de rappeler que Geneanet est bel et bien un portail gratuit, mais que ceux qui souhaitent souscrire un abonnement Premium, bénéficient d'avantages particuliers. Chez Geneanet, l'accès aux arbres est donc toujours gratuit, mais certaines fonctionnalités sont réservées aux membres Premium.

Tout-compris

Pourquoi payer alors que des pans entiers du site sont accessibles gratuitement ? Un argument était souvent mis en avant pour valoriser l'abonnement payant : les abonnés Premium étaient dispensés de publicité, les bannières étaient réservées aux utilisateurs gratuits. Toutefois cet argument n'est plus d'actualité, puisque début 2017, Geneanet a renoncé à la publicité et a banni les réclames de ses écrans. Payant ou pas, il n'y a plus de pub sur le portail.

D'autres arguments plaident en faveur du Premium, même si le prix de l'abonnement annuel a subi récemment une augmentation significative, passant de 45 à 50 euros. En effet, la contrepartie de l'augmentation est l'accès illimité à toutes les ressources du portail, même celles qui étaient proposées sous forme de packs de points. Pour les abonnés Premium tout est désormais vraiment compris, même ces fameux relevés et dépouillements des associations, soit quand même 151 millions d'actes...

Geneanet, un site gratuit ou payant ?

La question est souvent posée, car le portail fonctionne selon le principe du « freemium » : l'accès aux grandes parties du site est gratuit, mais certaines fonctionnalités avancées sont réservées aux abonnés qui payent. Le compte Premium a évolué début 2017.

Des fonctionnalités avancées

Mais en dehors des relevés, l'abonnement Premium permet de profiter de fonctionnalités avancées dont voici une liste non définitive, car de nouveaux services apparaissent régulièrement.

Avec la fonction de **Recherches optimisées**, Premium rend plus efficace la recherche des individus. Sans Premium, vous ne pouvez rechercher que par nom et prénom de l'individu principal et affiner par commune ou période. Avec l'abonnement payant, vous ajoutez les noms du conjoint et des parents, les variantes orthographiques des noms et prénoms avec des caractères joker. L'option lieux voisins permet une recherche élargie jusqu'à 200 km autour d'une commune et les filtres avancés règlent encore plus finement votre requête en éliminant les données non-sourcées, celles dont l'ascendance/descendance est déjà connue. Premium permet aussi de choisir des variantes, et d'utiliser la recherche à proximité.

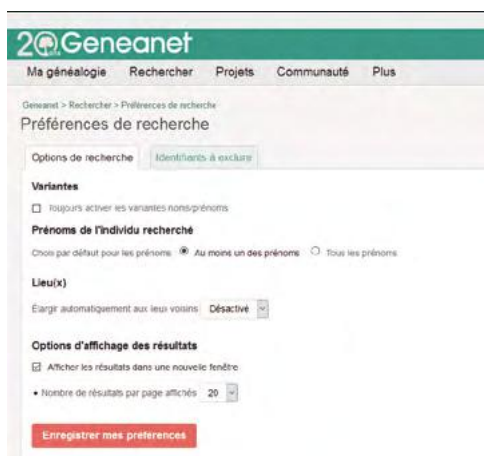
Cherchez les différences : à gauche, le formulaire de recherche pour les non-abonnés ; à droite, le même formulaire pour les abonnés Premium.

Astuce : Gérer votre espace personnel de stockage

L'endroit où vous stockez tous vos documents sur Geneanet s'appelle votre espace personnel, accessible en suivant le chemin **Ma généalogie > Mes documents**. Les abonnés Premium peuvent y stocker jusqu'à 2 Go. Depuis une récente refonte du site, vous trouvez ici uniquement les documents qui vous sont personnels et que vous publiez sur votre arbre (les photos de famille par exemple). L'onglet « Tous » affiché par défaut, offre la possibilité d'afficher vos photos en liste grâce au petit pictogramme en haut à droite. L'onglet « Classés » les range par catégories : médias, personnes identifiées, dernier envoi, type de documents ou par albums.

Les autres documents, publiés pour le simple plaisir du partage et de l'entraide sont désormais rangés dans **Projets > Mes contributions**. Ceux-là ne concernent pas forcément vos ancêtres, mais ils sont utiles à toute la communauté : relevés, actes en ligne, registres d'état civil, cartes postales, tombes, monuments, blasons, etc. A cet endroit, il n'y a aucune limite de dépôt, puisque les documents sont partagés, donc publics.

Notez la souplesse du système : si vous souhaitez partager la photo de la tombe d'un illustre aïeul ou même de votre grand-mère dans « Mes contributions », elle sera de fait partagée, mais vous pourrez évidemment la rattacher à votre arbre. ■■■



Déterminez vos préférences de recherche en limitant le nombre de résultats par page, l'utilisation des variantes ou la recherche à proximité.

Premium vous donne aussi accès aux **Alertes par individus** (automatiques si votre arbre est sur Geneanet, ou manuelles), à **l'intégralité de la Bibliothèque** généalogique qui compte plusieurs centaines de milliers d'ouvrages : almanachs, monographies, annuaires militaires, journaux, etc., dont les patronymes ont été référencés par Geneanet. Il y a aussi les relevés des partenaires : les recensements de l'année 1940 aux États-Unis, les recensements britanniques de 1841 à 1901 et depuis peu, les 300 millions de relevés d'état-civil européen fournis par FamilySearch (mormons). Premium, c'est aussi **l'accès direct au site de l'archive départementale concernée**, au registre numérisé vous permettant de vérifier l'information obtenue sur un arbre ou un relevé collaboratif.

Des services supplémentaires

Du côté des arbres en ligne et des documents, les avantages sont également nombreux. Vous pouvez **déposer jusqu'à 2 Go de documents** sur Geneanet (hors photos d'actes et de tombes

qui n'entrent pas dans cette limite), alors que les utilisateurs ordinaires ont seulement 250 Mo d'espace de stockage.

Vous pouvez aussi **visualiser les correspondances automatiques** d'une fiche de votre arbre (lire page 24) et établir une comparaison automatique et intégrale de votre arbre avec toutes les autres données de Geneanet (pour retrouver des ancêtres manquants, des cousins, des cousins célèbres).

Votre arbre est évidemment sauvegardé, comme tous ceux déposés sur le portail, mais un compte Premium dispose de possibilités élargies : la restauration de versions antérieures (jusqu'à trois versions) en cas de fausse manipulation ou d'erreur, la détection d'anomalies (par exemple, un témoin déjà mort à un mariage). Il y a aussi **des outils additionnels** pour profiter au mieux de votre généalogie : la cartographie avancée par individu, les statistiques illustrées, l'historique des modifications par individu. Enfin, les abonnés Premium disposent d'**une assistance personnalisée et individuelle** grâce aux « tickets-contact » (par mail). Si vous rencontrez un problème, un membre de l'assistance vous répond personnellement et en toute confidentialité. ■■■

L'aide en ligne

Un peu perdu dans l'océan des possibilités de Geneanet ou dans vos recherches généalogiques ? Forums, blog, leçons de généalogie à usage des débutants, Geneawiki ou entraide géographique... Le portail multiplie les rubriques et les outils pour vous aider.

Le portail évolue tous les jours ou presque, des fonctionnalités nouvelles apparaissent, d'autres sont refondues, améliorées ou disparaissent. Comment s'y retrouver ou, tout simplement, comment débiter avec Geneanet ?

Les conseils sur le blog

Tout ça est écrit et commenté, en texte et souvent en image, dans le blog maison. Il faut suivre le chemin par l'onglet **Plus > Blog**. Ici, on trouve des trucs, astuces, tutoriels, conseils aux débutants. Ces articles sont également repris dans les newsletters. En mettant en valeur à la fois les nouveaux services, mais aussi ceux auxquels on ne pense pas, ils permettent souvent de découvrir des rubriques inattendues ou des réponses à des questions restées en suspens. A lire dans les sous-rubriques « Quoi de neuf ? », « Zoom sur... », « Trucs et Astuces », « Témoignages et avis de recherche » ou « Derrière le rideau ».

Geneanet publie également sur blog l'actualité généalogique : on trouve les annonces de cousines ou de manifestations associatives, mêlées à une actualité des archives ou d'autres sites Web. Le tout se répartit en sous-rubriques « Nos coups de cœur », « Les archives », « L'agenda des familles », « Nouvelles des associations », « Commémorations nationales », « Dans la Boutique », « Cyber-généalogie ». La rubrique « Micro-histoire » est le lieu où sont abordés la vie de nos ancêtres, les avis des experts, des tribunes libres et aussi les articles publiés par le site Histoire-Généalogie.com. Enfin, sous l'intitulé « Première Guerre mondiale », centenaire oblige, sont présentées les actua-

lités concernant nos ancêtres dans la Grande Guerre, les grandes dates au front, les grandes dates à l'arrière et la Chronique d'une guerre annoncée.

Tout utilisateur, abonné ou non à Geneanet, peut y laisser ses impressions et ses réactions.

Les leçons de généalogie

Pour bien débiter, Geneanet vous propose également quelques leçons de généalogie à l'onglet **Plus > Bien débiter**. Ces petits textes présentent les questions généralement posées par les débutants et y apportent des réponses précises et concrètes. Qu'est-ce qu'une recherche généalogique, comment se préparer, bien commencer, ce qu'il faut savoir, les naissances, mariages et décès, les archives, les dépôts d'archives, Internet et le partage, les particularités géographiques, la religion et même comment finaliser une recherche généalogique...

Une demande fréquente des débutants en généalogie porte sur les noms et prénoms. La réponse se trouve dans la base de données des dizaines de milliers de patronymes que Geneanet recense et que le portail vous propose d'interroger. Les noms de famille sont innombrables et très variés, certains sont très répandus, d'autres ont totalement disparu. Une rubrique d'aide vous propose de découvrir leur origine géographique et leur étymologie (**Plus > Tout sur les noms/prénoms**).

L'utilisation est simple : tapez votre nom dans le moteur de recherche ou bien cliquez sur l'un des 40 noms les plus fréquents de la base (Martin, Durand, Moreau...) et un lien vous mène vers son explication étymologique. On apprend ainsi que Rousseau est un diminutif de Roux, rencontré surtout dans l'Ouest (85, 44), mais également présent dans le Centre et le Limousin. Il comporte de nombreuses variantes, mais aussi des dérivés (Desrousseaux, Arousseau, Rouchel, etc.).

Navigation

- Geneanet ▼
- Geneanet à 20 ans
- Quoi de neuf ?
- Zoom sur...
- Trucs et Astuces
- Témoignages et avis de recherche
- Derrière le rideau
- La généalogie ▼
- Actualité
- Nos coups de cœur
- Les archives
- L'agenda des familles
- Nouvelles des associations
- Commémorations nationales
- Dans la Boutique
- Cyber-généalogie
- Micro-histoire ▼
- La vie de nos ancêtres
- Les avis des experts
- Histoire-Généalogie.com
- Tribune Libre
- Première Guerre mondiale ▼
- Nos ancêtres dans la Grande Guerre
- Les grandes dates au front
- Les grandes dates à l'arrière
- Chronique d'une guerre annoncée

Rubriques du blog

Trouvez informations, et conseils à la rubrique « Plus ».



Toujours sous la rubrique « Etymologie », il est possible d'obtenir pour chaque nom, des informations géographiques plus ou moins compréhensibles. La rubrique « Statistiques géographiques » montre la localisation du nom en fonction des périodes en faisant glisser le curseur. N'oubliez pas de survoler la carte avec votre souris pour voir apparaître les informations pertinentes sur le nombre d'individus présents pour des grandes périodes. Une fois que l'on a compris, la carte peut répondre à des questions comme : combien y a-t-il de Martin en Belgique dans le Hainaut en 1800 ? Réponse : 10 679 individus.

Après la signification des noms, Geneanet vous propose de connaître celle des prénoms. Remontez en haut de la page « Tout sur les noms et prénom » et cliquez dans l'onglet « D'où vient votre prénom » et découvrez son origine, sa popularité, sa signification. Vous pouvez taper directement un prénom dans le moteur de recherche ou bien cliquer sur « Voir tous les prénoms », ou bien découvrir la signification des prénoms de la semaine (les saints des sept jours). De la même manière que les noms, il vous est possible d'obtenir l'étymologie, la fréquence et la répartition géographique du prénom, en fonction des époques.

L'entraide géographique

Autre service affiché en version beta, l'entraide géographique comprend deux offres : la photo

et la recherche réciproque (GeneaEchange). Positionnez-vous sur l'onglet **Communauté** > **Entraide géographique**.

Avant de commencer, pensez à cliquer sur le bouton situé en haut à droite « Lieux où je peux apporter mon aide ». Indiquez ici pour chaque service, les lieux où vous pouvez aider : les communes où vous acceptez de prendre des photos ; les dépôts d'archives où vous pouvez vous rendre pour effectuer des recherches. Geneanet a déjà prérempli le tableau, mais vous pouvez ajouter à votre guise des lieux en cliquant sur l'une des options « Communes où je peux prendre des photos » et « dépôts où je peux faire des recherches ». vous pouvez également supprimer des lieux en cliquant simplement sur le symbole de la poubelle.

Pour le service des photos, il s'agit de demander à un bénévole de réaliser une photo d'une tombe, d'un monument, d'une plaque commémorative, d'une maison, etc. qui manque à votre généalogie. L'éloignement fait que vous ne pouvez pas la prendre vous-même. Geneanet vous aide à trouver quelqu'un et envoie automatiquement par mail votre demande aux personnes susceptibles de vous aider. L'anonymat de chacun est respecté jusqu'à la prise de contact.

De la même manière, vous pouvez solliciter les « Recherches réciproques » (GeneaEchange) afin d'entrer en contact avec une personne susceptible de se rendre dans un dépôt d'archives pour faire des recherches à votre place. En échange, vous allez vous aussi aider cette personne à débloquent ses recherches dans le dépôt d'archives proche de votre domicile. Notez qu'il ne s'agit pas d'une demande ponctuelle pour laquelle il existe de nombreux systèmes d'entraide (Le Fil d'Ariane, EntraideGenWeb, etc.), mais d'un échange de recherches.

Avant de formuler une demande (bouton rouge « Faire une demande »), cliquez d'abord sur le bouton vert « Voir mes recherches ». Il s'agit d'un calcul automatique de Geneanet réalisé

Pour diffuser une information

Si vous avez une information importante à partager avec la communauté, vous pouvez la publier sur le blog. En utilisant le formulaire situé à droite « Proposer une actualité », vous pouvez communiquer une date de manifestation, si vous êtes responsable associatif ou bien une manifestation familiale.

L'essentiel de Geneanet

à partir de vos propres données pour vous suggérer des demandes et vous aider à trouver un correspondant. Le portail recherche dans vos bouts de branches comment débloquent l'ascendance de tel ou tel couple ou bien quel ancêtre pourrait être débloquent en se rendant dans tel dépôt d'archives. Si votre arbre est déjà bien rempli, la liste des suggestions est impressionnante ! En cliquant sur « Trouver un correspondant », Geneanet affiche une liste, tout aussi impressionnante, de personnes susceptibles d'entamer avec vous de fructueux échanges de recherches.

Les forums

Autres possibilités d'échange : les forums. C'est le lieu où demander de l'aide et participer à des discussions généalogiques. Pour plus de facilité, vous pouvez accéder à des forums régionaux ou à des forums thématiques. La communauté généalogique est très active, même si cette activité des forums n'est pas particulièrement visible depuis la page d'accueil de Geneanet. Chaque jour, des centaines de généalogistes s'y connectent et y partagent des informations, des trucs, des astuces et des points de vue. Les forums de Geneanet sont accessibles librement et gratuitement, même aux personnes non identifiées sur Geneanet. Pour les rejoindre, il vous suffit de passer par l'onglet **Communauté > Forums**.

Chaque jour, des centaines de généalogistes se connectent aux forums.



Visite guidée de l'arbre

Avant de vous lancer dans la saisie ou l'importation de votre arbre (ou même après avoir commencé), Geneanet vous propose de faire un petit tour explicatif. Lancez la visite et laissez vous guider. De clic en clic, découvrez toutes les fonctionnalités de l'arbre en ligne. Allez dans votre arbre, si vous l'avez déjà déposé, ou bien allez dans n'importe quel arbre sur Geneanet. Rendez-vous à droite dans le bas de la page et cliquez sur un lien discret : « Visite guidée ». Une petite notice popup « Découvrez les arbres » en ligne apparaît et vous indique le chemin. Au cours de cette visite guidée en sept étapes, vous allez découvrir les arbres généalogiques en ligne et l'organisation des menus. Cliquez sur le bouton vert « Commencer la visite ».

Les discussions sont réparties en trois catégories :

- Le forum Geneanet sert à obtenir de l'aide sur l'utilisation du portail. Vous pouvez y exposer vos problèmes et obtenir dans bien des cas des solutions de la part des autres utilisateurs ou bien d'un membre de l'équipe. Des sous-rubriques permettent de ventiler les sujets de manière plus précise entre les « Questions techniques diverses » : « Arbre et chronique », pour poser toutes les questions sur l'utilisation du module Arbre en Ligne et de la Chronique Familiale intégrée à votre arbre ; « Alertes Geneanet », sur l'utilisation des différentes alertes ; « Documents & médias & Geneanet Upload », réservé aux questions sur le dépôt de documents ; Applications mobiles.
- Deuxième catégorie pour les forums : les « Recherches généalogiques » dont les forums sont répartis par pays et région ou par noms.
- Enfin, troisième catégorie, les « Discussions généalogiques », vous pouvez y évoquer les « Situations particulières » de vos ancêtres marins, protestants, nobles ou célèbres, vos « Sources généalogiques » et trouver comment faire des recherches en archives militaires, judiciaires ou bien notariales ; les « Logiciels de généalogie » pour exposer vos difficultés, vos trucs et vos astuces. Pour vos interrogations sur la « Méthodologie généalogique », un forum dédié permet de poser vos questions générales. Les spécialistes de la lecture et de la transcription de langues anciennes (latin, flamand ou allemand gothique) se retrouvent sur le forum « Paléographie, traductions et langues anciennes ». Les « Sujets annexes à la généalogie » regroupent les questions d'héraldique, d'onomastique, de toponymie, de prénoms, de psychogénéalogie ou de photos numériques... Si vous souhaitez échanger sur vos ancêtres et le passé, allez sur le forum « Vie quotidienne » pour comprendre comment ils se chauffaient, se nourrissaient, se soignaient, quelles traditions ils respectaient, quels métiers ils exerçaient et quelles catastrophes et calamités ils ont pu traverser... Il y a aussi le forum « Projets contributifs » pour échanger sur les initiatives collaboratives lancées par le portail (lire page 43). Enfin, un forum bien sympathique est dédié aux conversations qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes, « Le bistrot ».

Comment rechercher ses ancêtres ?

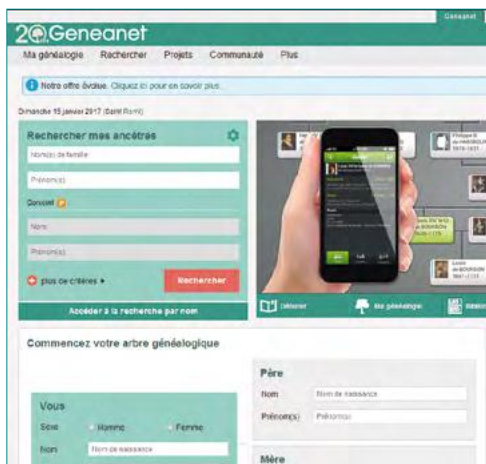
Le moteur de recherche	18
Travailler à partir des résultats	20
Les nouveaux modes de recherche	22
Les correspondances	24
Dans la bibliothèque généalogique	25

Le moteur de recherche

Le moteur de recherche, c'est la première chose qui apparaît lorsqu'on arrive sur la page d'accueil de Geneanet. Il est utilisable aussi bien par les membres gratuits du site que par les abonnés Premium. Ceux-ci bénéficient cependant d'options supplémentaires.

A gauche de la page d'accueil, la recherche se présente sous la forme d'une case verte avec comme titre « Rechercher mes ancêtres ». C'est le formulaire simplifié. Si vous cliquez sur le signe + rouge « Plus de critères », vous accédez à une autre page, « Rechercher un ancêtre », qui recèle d'autres possibilités

Les critères de recherche ouverts à tous

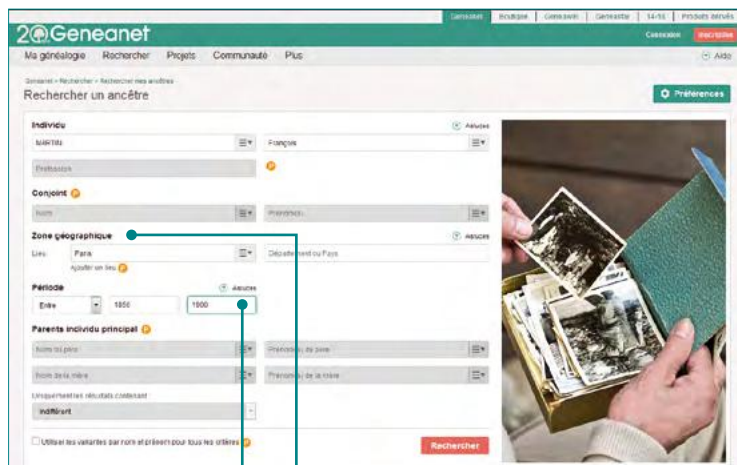


Dès la page d'accueil, tapez le patronyme recherché dans la case « Rechercher mes ancêtres ». Vous pouvez très vite percevoir les limites de ce genre de recherche en indiquant le nom de famille le plus courant de France, MARTIN. Vous obtenez 5,5 millions de résultats, c'est donc inexploitable. Ajoutez un prénom, par exemple François, et cela tombe à 167 000 résultats. Toujours inexploitable, il s'agit d'un patronyme très fréquent affublé d'un prénom très fréquent lui aussi. Mais il ne faut pas en conclure que cette recherche globale est inutile, elle donne au contraire de très bons résultats si on la teste avec un nom de famille moins répandu, Burgalières par exemple. Dans ce cas, le nombre de propositions tombe à 336 seulement. Ajoutez le prénom François et Geneanet vous soumet seulement deux résultats.

Si vous n'êtes pas Premium, les cases nom et prénoms du conjoint apparaissent en grisé. Si vous essayez de la remplir, vous êtes automatiquement redirigé vers la page d'abonnement à la formule Premium. Mais le gratuit n'a pas

Geneanet offre plusieurs entrées aux généalogistes : un moteur de recherche basique sur la page d'accueil, une autre version avec davantage de critères et une recherche par nom. Les trois bénéficient de plus ou moins de champs à croiser, selon que vous soyez en accès gratuit ou Premium. Voici un tour complet des différentes possibilités.

dit son dernier mot. Cliquez sur le symbole + pour « Plus de critères » et accédez au formulaire complet, dont certaines fonctionnalités sont ouvertes aux non-Premium.



Formulaire de recherche simplifié (en page d'accueil) et détaillé (en cliquant sur « Plus de critères ») pour les non-abonnés Premium (des cases réservées s'affichent en grisé).

Indiquez une zone géographique : une commune et/ou un département ou un pays et affinez avec une date ou une période. Dans notre exemple de François MARTIN, si vous choisissez la commune de Paris, et une période allant de 1850 à 1900, le nombre de résultats va encore baisser à 731 résultats.

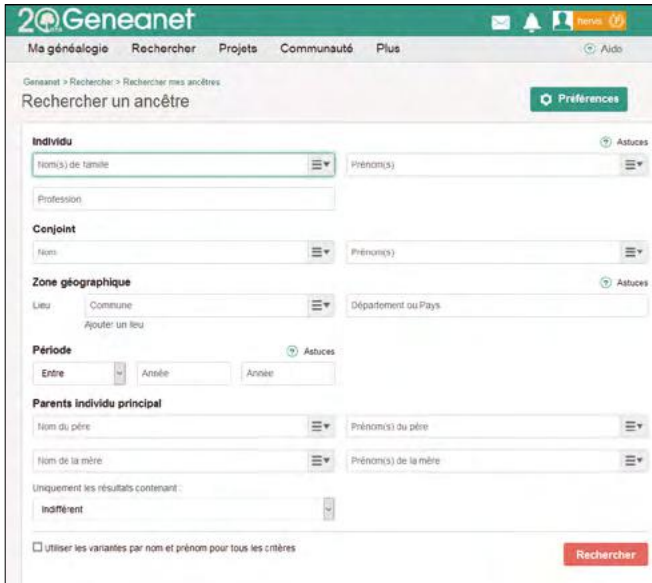
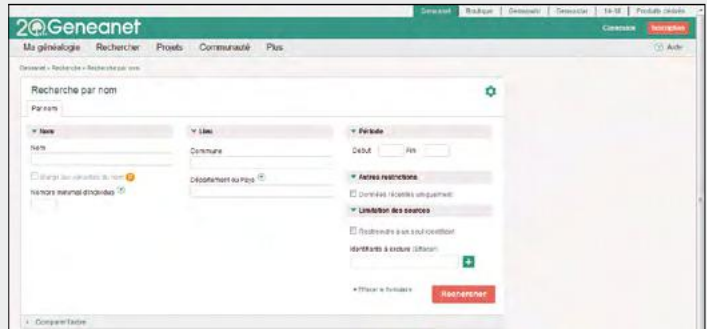
Voilà pour les possibilités de recherche gratuites du moteur de recherche, à laquelle il faut ajouter la recherche dans la bibliothèque suggérée en haut à droite de la page de résultat. Pour notre François MARTIN, ce sont 20 606 résultats qui sont proposés. Sans oublier une petite astuce gratuite : faites une recherche sur une commune sans mentionner de patronyme. Cela vous dévoilera la liste de tous les noms présents dans le village.

Les critères de recherche Premium

Les abonnés Premium se voient proposer d'autres options de recherche. Dès la page d'accueil, il est possible d'ajouter un conjoint avec ses nom/prénoms. Puis en cliquant sur « Plus de critères », accédez à tous les formu-

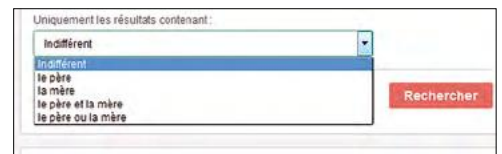
La recherche par nom

Ces critères de recherche tous plus pointus les uns que les autres vous semblent trop compliqués, car vous débutez ? Utilisez l'ancien mode de recherche de Geneanet : la recherche par nom ! Elle permet d'avoir un regroupement des données par familles, c'est-à-dire de réaliser une recherche sur un patronyme seul, sans notion de prénom ou de couple. Et si elle a été remplacée par le nouveau moteur de recherche, elle n'a pas disparu et reste proposée dans la rubrique « A voir aussi » située sous le moteur de recherche par Individus. En plus, cette recherche est gratuite. ■



Ajoutez les parents de l'individu principal. Cela marche même si vous connaissez seulement le nom de la mère ou même le prénom d'un seul d'entre eux. Il arrive souvent dans les registres paroissiaux que la mère ne soit mentionnée que par son prénom et connue uniquement sous le nom de son mari. Preuve de l'efficacité de ce genre de filtre, il n'y a que deux François Martin vivant aux alentours de Montpellier et dont la mère s'appelle Catherine.

Autre filtre possible à propos des parents : « uniquement les résultats contenant le père, la mère, le père et la mère, le père ou la mère ». Cela, pour le cas où vous souhaitez affiner de manière précise votre requête en fonction de la présence d'informations connues à propos de l'un ou l'autre des parents.



lares possibles et imaginables pour circonscrire une recherche.

Utilisez aussi les variantes (lire le détail dans les nouveaux modes de recherche page 22). Les caractères Joker sont possibles pour les abonnés Premium. Cela pour obtenir un résultat pour un nom ou un prénom dont l'orthographe est incertaine :

- le « ? » remplace une lettre, par exemple, LEFEB?RE permet de chercher sur Lefèbvre et Lefébure seulement ;
- saisissez une « * » pour remplacer plusieurs lettres. Par exemple, LEF*RE permet de chercher sur Lefèvre, Lefebvre, Lefavre, Lefébure, et d'autres encore.

Continuez par la profession en précisant un métier. Et déjà, cela réduit les résultats : les François Martin, menuisiers de leur état, sont seulement 472.

Utilisez aussi la recherche géographique pour affiner encore votre recherche (lire les détails dans les nouveaux modes de recherche).

Variantes, caractères Joker, recherches géographiques... Le formulaire accessible aux abonnés Premium offre plus de possibilités.

La recherche par nom s'utilise très simplement en indiquant un patronyme, un lieu, une période. Le plus intéressant est qu'elle comprend des filtres non présents sur l'autre mode de recherche. Par exemple, le nombre minimal d'individus porteurs du nom présents dans un arbre.

Si vous recherchez la généalogie d'une famille Martin, il peut être intéressant de restreindre votre requête aux chercheurs qui ont le plus de Martin dans leurs données. Dans la case « Nombre minimal d'individus », indiquez donc un nombre élevé, par exemple 50. Dans « Autres restrictions », vous pouvez également limiter votre recherche aux données ajoutées récemment sur le portail Geneanet. Pratique si vous visitez tous les jours Geneanet, cette option vous mettra sous les yeux les nouveautés pouvant vous intéresser. ■

Travailler à partir des résultats

Une requête mène parfois à une liste interminable de résultats. Ne désespérez pas : de multiples services et critères vous permettent d'affiner vos recherches.

Depuis la refonte de Geneanet en 2015, la page de résultats agrège toutes les rubriques qui étaient autrefois éparpillées : arbres, archives, relevés, fonds iconographiques, autres ressources, tout est là. Ce qui s'appelait auparavant la recherche par individus s'apparente davantage aujourd'hui à une recherche à double détente : un, vous tapez des informations ; deux, vous affinez vos recherches avec de multiples critères.

Après une première requête, réalisée depuis le formulaire de recherche, vous arrivez à une page de résultats. Elle symbolise aussi le privilège des membres Premium car, ici plus qu'ailleurs, ils bénéficient de fonctionnalités avancées qui marquent une profonde différence avec les utilisateurs gratuits :

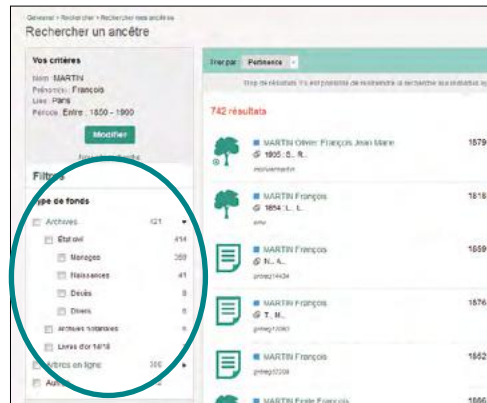
- Premier détail, les membres Premium voient s'afficher les noms et les prénoms des conjoints, alors que les membres gratuits ne voient que leurs initiales.
- Deuxième avantage, ils peuvent faire une recherche directement sur les parents d'une personne, sans avoir besoin d'aller consulter l'arbre qui contient le résultat. Il suffit pour cela de passer la souris sur le nom de la personne pour qu'un calque apparaisse et propose cette fonctionnalité.
- Troisième possibilité Premium, un menu déroulant situé en haut de la colonne des résultats, permet de trier les données par nom, période ou par proximité, si cette option a été utilisée.

Voilà pour les options de stricte présentation.

Les filtres avancés

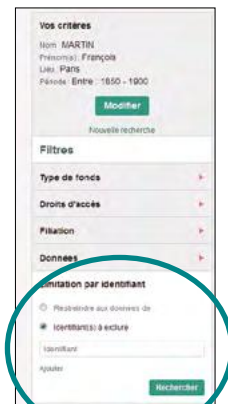
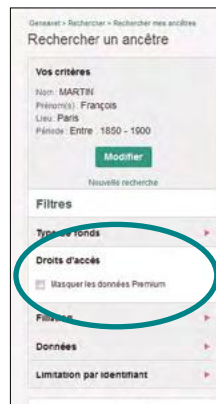
Il est également possible d'affiner votre recherche en utilisant les filtres présents dans la colonne de gauche de la page de résultats. Trois filtres sont accessibles en version gratuite : filtre par type de fonds, filtre par droits d'accès et limitation par identifiant.

Trois filtres sont accessibles en version gratuite.



Par exemple, si vous ne voulez voir uniquement les résultats issus des fonds présents dans les archives, cliquez dans **Filtres > types de fonds > Archives** et sélectionnez ensuite le type d'archives (par exemple, « état civil ») et même au sein de ce filtre, vous pouvez choisir entre mariages, naissances, décès et divers ; Archives notariales et Livres d'or 14-18. Si vous ne voulez que les arbres en ligne, sélectionnez l'option, ou encore pour sélectionner tout ce qui ne rentre pas dans les deux précédentes catégories, cliquez sur « Autres ».

Le filtre par « Droit d'accès » donne aussi de bons résultats. Utilisez-le pour « Masquer les données (réservées aux membres Premium) ».



Enfin, avec la « Limitation par identifiant », vous pouvez restreindre votre requête à un seul identifiant (cliquez sur « Restreindre aux données de »). Si vous indiquez votre propre identifiant, cela revient à rechercher les porteurs du nom dans votre arbre généalogique (mais il y a une manière plus directe de le faire en allant dans votre arbre en ligne). Vous pouvez aussi utiliser l'option « identifiant à exclure », cela pour ne pas lancer la recherche sur des arbres déjà connus, le vôtre par exemple. Vous pouvez en ajouter autant que vous le souhaitez en cliquant sur le lien ajouter.

Ici aussi, les avantages Premium complètent la palette des filtres avancés. Le filtre « Filiation » permet de sélectionner uniquement les résultats dont l'ascendance est connue. Une fonction idéale pour faire progresser son arbre en ne le comparant qu'avec des arbres dont l'ascendance est plus complète. Toujours dans le filtre « Filiation », l'option « Ne sélectionner que les résultats dont la descendance est connue » favorise, à l'inverse, la généalogie descendante et permet de retrouver d'éventuels cousins. Second filtre Premium, celui lié aux « Données ». Dans la page des résultats, vous pouvez trier les données sourcées, c'est-à-dire celles pour lesquelles leur auteur a indiqué des sources précises : dates et lieux des actes accompagnés des références des archives consultées. C'est la réponse à l'une des critiques récurrentes contre Geneanet, le manque de précision et la répétition d'erreurs à l'infini. Les données sourcées permettent de vérifier la source d'après l'original et donc de ne pas recopier bêtement des données non vérifiées.

Par exemple, si un arbre sur Geneanet indique que votre François Martin s'est marié avec Anne Frobert en 1804 à Thionne dans l'Allier avec pour référence « 223-224 / 940 - 2 Mi EC287 3 - 1801-1842 - THIONNE-MD », vous pouvez aller le vérifier sur Internet. Rien de plus facile que de récupérer le mariage sur le portail des archives de l'Allier, votre correspondant a poussé l'obligeance jusqu'à indiquer le numéro des pages : 223-224 ! (voir aussi Les astuces généalogiques : la recherche de l'acte original). A chaque fois que vous affinez votre recherche à l'aide de filtres, Premium ou non, Geneanet vous présente des suggestions en haut de page pour utiliser des filtres auxquels vous n'avez pas pensé. Elles prennent la forme d'un petit texte : « Trop de résultats ? Il est possible de restreindre la recherche aux individus ayant une ascendance connue. Cliquez ici pour appliquer le filtre » ou bien « Trop de résultats ? Il est possible de restreindre la recherche aux données sourcées. Cliquez ici pour appliquer le filtre ».

Régler vos préférences de recherche

Il peut être utile de régler vos préférences pour éviter de retaper systématiquement les mêmes informations. Vos préférences de recherche se règlent soit depuis la page d'accueil en cliquant

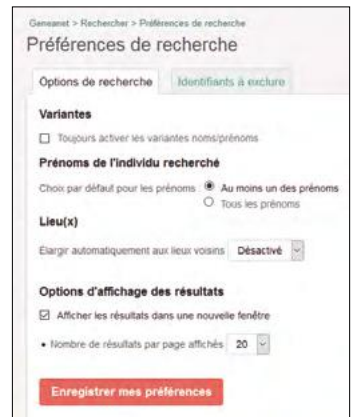
sur la petite roue dentée du formulaire simple de recherche, soit dans le moteur de recherche détaillée, par le bouton situé en haut à droite avec le bouton vert contenant la même roue dentée et le texte « Préférences ».

Vous êtes sur la page « Préférences de recherche », elle comporte deux onglets :

- Le premier onglet « Options de recherche » donne accès tout d'abord au réglage des variantes. La fonction « Toujours activer les variantes noms/prénoms » permet, lors de chaque recherche, d'obtenir systématiquement les variantes du patronyme recherché.

- Le second réglage, « Prénoms de l'individu recherché », indique au moteur de recherche votre choix par défaut pour les prénoms : au moins un des prénoms vous donnera une liste de résultats plus large, incluant tous les Jean et tous les Marc pour votre recherche de Jean-Marc, tandis que l'option tous les prénoms ne mentionnera que les Jean-Marc et les Jean, Marc. L'option des lieux va mémoriser vos préférences dans l'utilisation de la fonction (Premium) « Elargir automatiquement aux lieux voisins » : à vous de sélectionner l'une des distances proposée : 5, 10, 15, 30, 100 ou 200 km ou bien rien du tout si vous ne souhaitez pas utiliser systématiquement cette option. Notez que le réglage d'un faible kilométrage (5 à 15 km) peut s'avérer utile pour ratisser aux alentours et peut-être découvrir une personne ou un acte inconnu dans un village des environs. Autre option, celle de l'affichage des résultats. Les résultats doivent-ils figurer dans une nouvelle fenêtre/ou onglet ou bien remplacer la page actuelle ? Question de goût, les deux ont leurs partisans. Enfin, réglez définitivement la question cruciale du nombre de résultats par page : 10, 20, 30, 40 ou 50 résultats par page, cela dépend là aussi de vos habitudes et de la taille de votre écran.

- Le second onglet s'intitule « Identifiants à exclure ». Vous pouvez ici exclure des résultats de vos recherches, les identifiants ou les groupes de contacts que vous connaissez déjà. Il suffit de les saisir dans le champ réservé à cet effet. L'exclusion de données est une option présente dans le moteur de recherche détaillé, mais cette option systématise l'exclusion. Utile par exemple pour ne jamais afficher les recherches publiées par votre cousine germaine, puisque vous travaillez sur les mêmes branches. Ou lorsque vous avez créé un groupe de contact qui lui aussi œuvre dans la même direction que vous et dont vous connaissez déjà les résultats puisque vos échanges sont fréquents. Il peut être alors utile de masquer systématiquement les recherches de tout votre groupe. Sélectionnez dans le menu déroulant les groupes de contact à exclure : famille, cousin généalogique, simple contact, non classés. ■■■



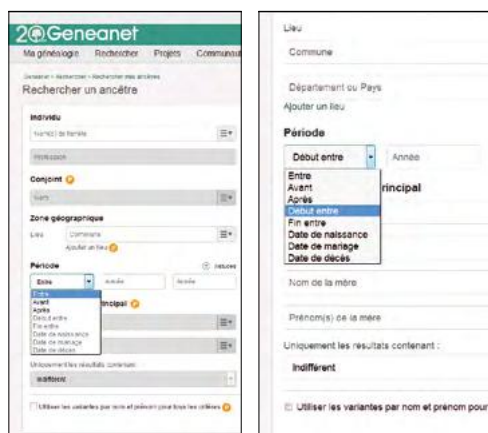
C'est bien utile de régler vos préférences de recherche pour éviter de saisir systématiquement les mêmes informations.

Les nouveaux modes de recherche

Entre 2015 et 2017, des modes de recherche ont été considérablement améliorés et certains ont même été créés. Voici leur fonctionnement en détail.

La recherche par période

L'option « Période » n'est pas très connue ni très utilisée. Dommage, car elle a été récemment améliorée et comporte de nouvelles options. Dans le moteur de recherche détaillé (**Rechercher > rechercher mes ancêtres**), la rubrique « Période » affiche un menu déroulant et deux champs de formulaire pour les années. Tout cela ne concerne que l'individu principal de votre recherche, même s'il s'agit d'un mariage avec un conjoint lui-même indiqué.



Trois champs du formulaire permettent de préciser davantage la recherche et ainsi obtenir des résultats plus pointus : période, élargir aux variantes et lieux voisins.

il faut s'en méfier car elle souvent trompeuse : si vous tapez par exemple « avant 1850 », vous pourrez très bien trouver une personne née en 1849 et décédée en 1920.

Toujours dans ce menu déroulant « Périodes », les items suivants sont réservés aux membres Premium. Les critères « Début entre » ou « Fin entre » vont justement donner plus de précisions aux recherches par période en livrant le premier ou le dernier événement compris entre les deux dates mentionnées. Geneanet donne un exemple : une recherche « Début entre 1800 et 1820 » signifie que le tout premier événement connu pour un individu (qu'il s'agisse de sa naissance, de son mariage ou même de son décès) est situé entre ces deux années. La plupart du temps, le premier événement connu pour une personne est bien évidemment sa naissance. Dans le cas présent, vous obtiendrez ainsi la liste de toutes les personnes nées entre 1800 et 1820, même si viendront sûrement s'y glisser celles dont la naissance n'est pas connue, par exemple leur mariage entre 1800 et 1820 ou pour lesquelles on ne connaît que l'âge de décès, là encore entre 1800 et 1820.

Pour encore plus de précisions, utilisez les trois derniers items de ce menu déroulant Période : « Date de naissance », « Date de mariage » ou « Date de décès ». Ces options, indique Geneanet, permettent de retrouver un lieu quand on ne connaît que la date précise (exemple, une naissance) et d'autre part pour les recherches de cousinage. Dans ce cas, vous pouvez taper le nom et le prénom d'une personne et trouver tous les arbres dans laquelle elle figure. Ou bien en indiquant simplement un lieu sans taper de nom, vous pouvez obtenir par exemple toutes les personnes décédées un même jour lors d'un accident, ou les personnes mariées le même jour lors d'une cérémonie particulière, etc.

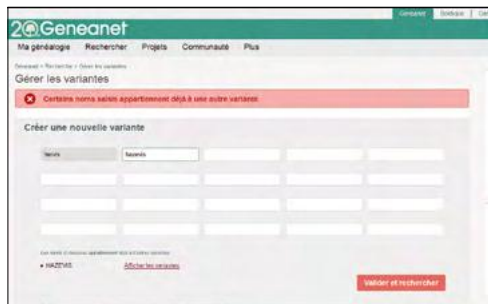
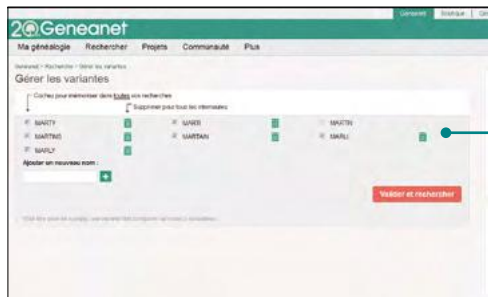
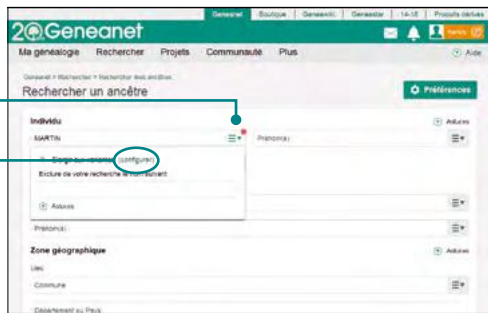
La recherche par période pour les non-abonnés (à gauche) et pour les abonnés Premium (à droite).

Le premier item du menu déroulant « Entre » permet de rechercher un événement (naissance, mariage, décès, baptême, inhumation, etc) qui a eu lieu entre les deux années mentionnées. Geneanet explique que si vous indiquez par exemple une période « entre 1800 et 1820 », vous allez trouver à la fois toutes les personnes qui ont pu naître, se marier ou décéder entre ces deux dates. Cela représente un nombre conséquent de réponses qu'il faudra trier. Le second item du menu déroulant est « Avant » et le troisième est « Après ». Si vous sélectionnez l'un ou l'autre, l'effet immédiat est de laisser une seule case ; elle permet de rechercher un événement qui a eu lieu avant ou après l'année indiquée, quel que soit son type. Là encore, cette fonction va sans doute apporter une quantité importante de résultats. Pour Geneanet, il ne faut l'utiliser que si l'on n'a vraiment pas d'idée de ce que l'on cherche. Et

La recherche par variante orthographique

L'orthographe des noms propres ayant tellement varié jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il serait

dommage de passer à côté d'une graphie à laquelle vous n'avez pas pensé. Dans toutes les cases du formulaire où il faut taper un nom de famille ou un prénom, les abonnés Premium peuvent utiliser l'option « Élargir aux variantes ». Affichez le menu en cliquant sur le bouton à trois barres situé à droite du champ de formulaire. Première chose, cliquez sur « Configurer » pour vérifier les réglages et éventuellement les compléter. Rappel du principe : les variantes peuvent être créées à volonté sur les patronymes. Vous créez les vôtres, vous utilisez ou non celles proposées par d'autres utilisateurs de Geneanet. Vous ne conservez que celles qui vous intéressent. Attention, décochez simplement la variante du nom que vous ne souhaitez pas utiliser, le symbole de la poubelle ne doit être actionné que pour supprimer une variante erronée, elle disparaît alors définitivement de la base des variantes de ce nom pour tous les utilisateurs de Geneanet. Notez aussi que le système mémorise vos variantes pour vos prochaines recherches. Seules les variantes mémorisées seront utilisées, jusqu'à nouvelle modification de vos choix.

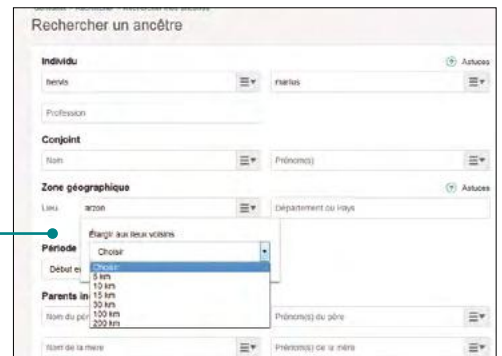


Toujours dans le menu aux trois barres, utilisez l'option « Exclure de votre recherche le nom suivant ». Par exemple, vous voulez les Giscard sans les d'Estaing, indiquez « d'Estaing » dans le champ nom à exclure. Un petit point rouge va s'allumer pour signaler que vous avez utilisé

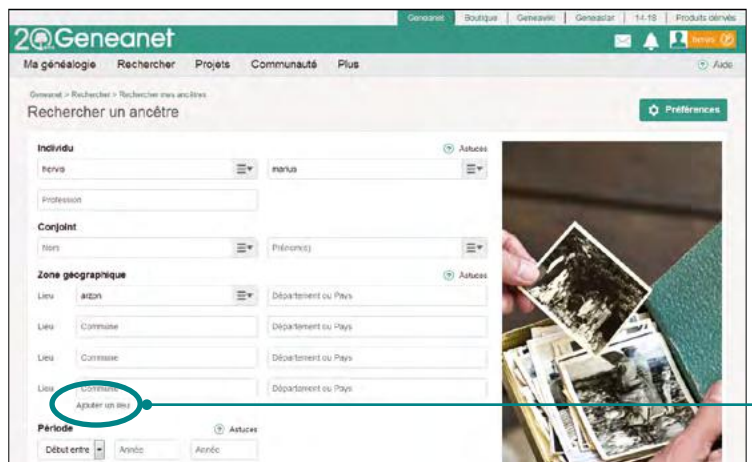
l'une ou l'autre de ces options. De la même manière pour les prénoms, vous pourrez utiliser les variantes (Ghislaine, Ghyslaine, Guilène, Guylène, etc.) et exclure certains résultats. Par exemple, les Jean sans les Jean-Pierre s'obtiennent en ajoutant « Pierre » dans le champ « Exclure de votre recherche le prénom suivant ». Enfin, une case à cocher au pied du moteur de recherche vous permet de globaliser les variantes sur toutes les zones de recherche, nom et prénom, pour aller plus vite. Cela pour le cas où vous souhaitez utiliser les variantes orthographiques sur tous les champs où c'est possible dans ce formulaire : les noms et prénoms de l'individu principal, de son conjoint, de ses parents.

Les lieux voisins

Dans la recherche géographique, après avoir indiqué une commune (ou plusieurs communes), vous pouvez élargir le champ de recherche aux lieux voisins, c'est-à-dire de demander au moteur de piocher entre 5 et 200 km alentours. Pratique, si votre François Martin vivait près de Montpellier, mais si vous ne savez pas précisément où, testez la recherche des lieux voisins et réglez-la à 10 km près, il y en a seulement 47. Notez le bouton rouge qui s'allume pour signaler l'utilisation de ce réglage.



Les abonnés Premium peuvent désormais effectuer une recherche sur plusieurs communes ou départements. Il suffit de cliquer sur « Ajouter un lieu » dans la rubrique « Zone géographique ».



Les correspondances

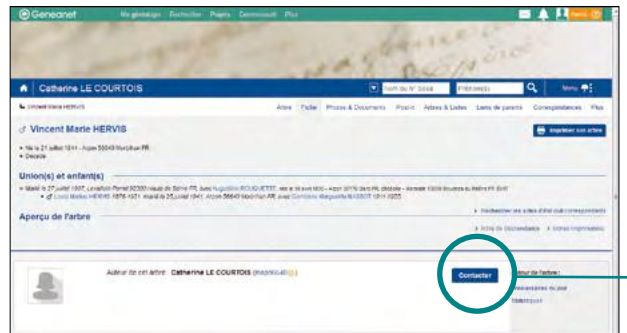
Dans un arbre généalogique, le vôtre ou n'importe lequel de ceux hébergés par Geneanet, le système des correspondances recherche si la personne affichée figure dans l'ensemble des données du portail : arbres, relevés, tombes, Bibliothèque généalogique.

Les fidèles utilisateurs de Geneanet connaissent la fonction des correspondances qui existe depuis plusieurs années. Lors de l'affichage d'une personne dans un arbre, le vôtre ou n'importe quel arbre hébergé par Geneanet, un clic dans l'onglet « Correspondances » compare immédiatement cette personne avec l'ensemble des données. L'idée est de retrouver quels autres utilisateurs travaillent sur le même ancêtre, la même branche ou le même patronyme. L'évolution récente de ce système est que l'onglet « Correspondances » est ins-

pour entrer dans les « Correspondances » et regardez la ou les propositions. Cliquez pour ouvrir les arbres et comparer vos données. Si une information vous intéresse, qu'elle vous paraît suffisamment sourcée, intégrez-la à votre arbre tout en prévenant l'auteur et en le remerciant pour cette découverte.

Les correspondances intelligentes

Les Correspondances intelligentes fonctionnent sur le même mode de la suggestion instantanée de nouvelles pistes de recherche. L'intelligence de la correspondance vient du fait que Geneanet est certain qu'elle va vous apporter une nouvelle information. Les correspondances intelligentes explorent le portail pour vous et font tilt sur plusieurs types de données : l'ascendance, la naissance, le mariage et le décès. La correspondance intelligente sur l'ascendance vous propose des suggestions de recherche



tantané. Il n'y a plus besoin de déclencher le système manuellement. Au fur et à mesure de votre navigation dans votre arbre, il vous signale si des correspondances sont possibles quelque part dans Geneanet. Votre attention est attirée par une coche rouge située sur l'onglet lui-même. Les correspondances simples tout comme les correspondances intelligentes sont réservées aux membres Premium.

Les correspondances simples

Les correspondances simples fonctionnent à partir de vos bouts de branches. Quand le système détecte une ascendance absente, quand vous n'avez pas encore retrouvé les parents, il va vous faire des propositions d'éventuels homonymes trouvés dans l'arbre d'un autre chercheur (ou dans plusieurs arbres). La recherche s'étend à l'intégralité des données présentes sur Geneanet : arbres, relevés, tombes, Bibliothèque généalogique. Si l'onglet « Correspondances » affiche une coche rouge, c'est que Geneanet a détecté un possible ancêtre identique. Cliquez

uniquement dans les arbres ou les relevés dans lesquels figure une ascendance. Elle complète de manière certaine, car elle présente les noms des parents alors que vous ne les avez pas. Il suffit ensuite de cliquer sur le bouton « Voir » pour avoir plus d'informations. La correspondance intelligente sur la naissance, le mariage ou le décès fonctionne de la même manière et retrouve, pour un ancêtre identique, des éléments que vous n'avez pas. A vous de les valider ou non. ■

Comment régler les correspondances intelligentes ?

Cliquez sur l'onglet « Correspondances », puis sur le bouton vert « Préférences ». Choisissez le type de correspondance calculé automatiquement en cochant ou décochant les options : Ascendants manquants, Naissance manquante, Décès manquant ou Mariages manquants. Si vous décochez toutes les options, vous n'aurez plus de suggestions de la part de Geneanet. ■

Dans la bibliothèque généalogique

La bibliothèque généalogique est le plus gros « morceau » de Geneanet. Avec plus de 7,3 millions de documents référencés, elle référence plus de deux milliards de personnes. C'est considérable et cela veut dire que les chances de retrouver un ancêtre dans cette masse de documents sont véritablement élevées.

Des milliers de sources indexées

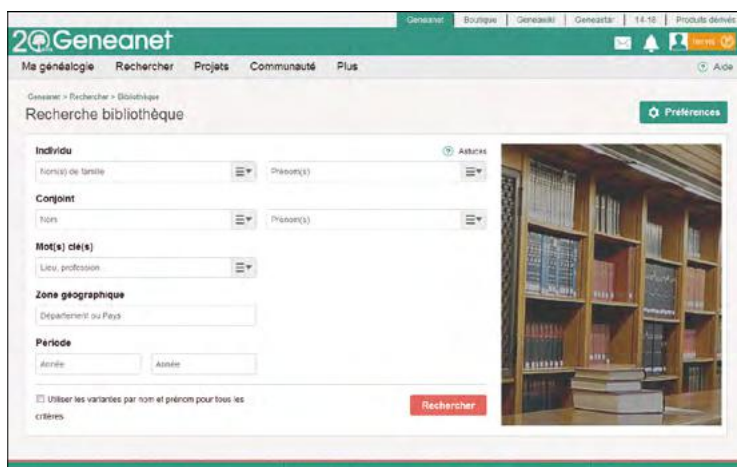
C'est une bibliothèque numérique, elle est composée de documents et d'imprimés numérisés et indexés (ayant fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractère pour les imprimés, d'une indexation manuelle pour les autres). Elle est constituée de livres, de revues, d'annuaires civils et militaires, de monographies, de revues savantes et généalogiques et surtout de titres de la presse ancienne qui représentent la plus grande partie des documents disponibles. Beaucoup de documents proviennent de Gallica, le site de la Bibliothèque nationale de France et ne sont donc pas hébergés par Geneanet. Mais le portail a extrait de ces ouvrages tous les noms cités, ce qui représente une source souvent inédite et un accès simplifié aux données de Gallica.

Via le formulaire de recherches

Les abonnés Premium peuvent utiliser le formulaire disponible dès la page d'accueil de la bibliothèque (**Rechercher > bibliothèque généalogique**), mais le mieux est d'accéder aux requêtes plus fines du formulaire détaillé (bouton « Plus de critères »).

Les options de recherche sont les mêmes que celles de la recherche individuelle et s'utilisent de la même manière : individu et conjoint avec les variantes orthographiques et les exclusions de noms et prénoms et aussi le caractère « joker » dans la saisie du nom de famille (le signe *); les mots-clés pour indiquer un lieu,

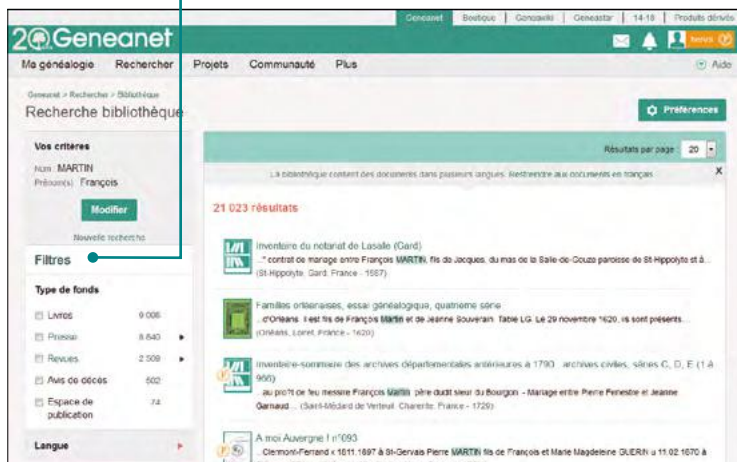
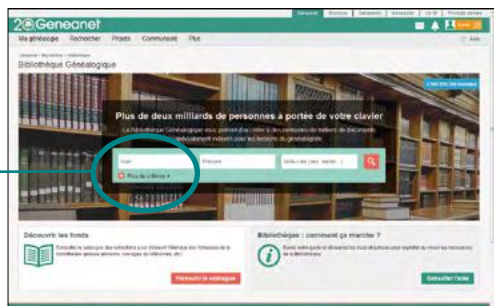
C'est bien sûr une bibliothèque virtuelle, mais ses rayons sont richement garnis : plus de 7,3 millions de documents numérisés ! Il s'agit d'ouvrages anciens et contemporains, de titres de la presse ancienne, de revues savantes et généalogiques. Entièrement indexés, ils référencent des millions de patronymes dont peut-être ceux de vos ancêtres.



Les options de recherche sont les mêmes que celles de la recherche individuelle.

une profession (avec exclusion possible aussi), une zone géographique pour le département ou le pays et une période. Lancez la recherche pour accéder à la page de résultats et affiner encore avec les filtres.

Ces filtres présents dans la colonne de gauche sont très puissants : dans « Type de fonds », sélectionnez dans « Presse ou Revue » le document qui vous intéresse, ou affichez uniquement les « Livres » si c'est cela qui vous



Comment rechercher ses ancêtres ?

La bibliothèque réorganisée

Début 2017, l'accès à la bibliothèque généalogique a été modifié dans son modèle. Il n'y a plus de packs de points à acheter en supplément. Les relevés des associations auparavant consultables en s'acquittant d'une redevance de 9 euros (à consommer en dépensant des points) sont désormais intégrés à l'abonnement Premium. C'est une bonne nouvelle pour les abonnés payants qui n'ont plus rien à déboursier lorsqu'ils veulent consulter des données en provenance d'opérateurs extérieurs à Geneanet. La moins bonne nouvelle est pour une frange assez restreinte des usagers, ceux qui ne souhaitent pas souscrire d'abonnement Premium, tout en accédant à des relevés payants proposés par le site. Ce n'est tout simplement plus possible. L'organisation de la bibliothèque généalogique est évidemment touchée par ce changement. Les documents se classent désormais en deux catégories : ceux accessibles à tous gratuitement et ceux, les plus nombreux, réservés aux abonnés Premium. ■

intéresse. Selon le cas, soit vous aurez accès directement à l'ouvrage s'il est hébergé sur les serveurs de Geneanet, soit il vous sera proposé un lien extérieur, notamment pour les livres en libre accès de la Bibliothèque nationale sur le site Gallica.

Via le catalogue

L'autre entrée possible est le catalogue (**Rechercher > Bibliothèque généalogique > Parcourir le catalogue**). Vous pouvez découvrir des ouvrages et documents « par élimination » en utilisant les filtres présents en colonne de gauche. Vous pouvez sélectionner le « Type de fonds » (livres, presse ou revues). Vous pouvez agir aussi sur les mots-clés, avec la possibilité d'indiquer un terme précis qui vous intéresse (commune, titre du document si vous recherchez quelque chose de précis). Agissez aussi sur la zone géographique en cliquant sur l'un des pays listés. Geneanet vous indique pour chacun le nombre d'ouvrages disponibles. Utilisez aussi le filtre « Période », celui de la langue pour ne retenir que celle qui vous intéresse. Autre filtre possible, la « Mise en ligne récente » (des documents), utile si vous venez souvent chercher ici.

L'accès gratuit

Si vous n'êtes pas abonné Premium, une partie de la bibliothèque généalogique vous est quand même ouverte avec des ouvrages accessibles gratuitement. Rendez-vous dans **Rechercher > bibliothèque généalogique**, tapez un nom, un prénom et/ou un mot clé comme un lieu ou un métier, puis lancez la recherche. Si vous souhaitez ajouter des critères plus précis, cliquez directement sur le bouton « Plus de critères ». Les abonnés gratuits n'ont pas accès aux variantes orthographiques, mais ils peuvent exclure des noms (exemple : les Giscard sans les d'Estaing) et ajouter ou retrancher des lieux et des professions, ajouter une zone géographique et une période. Dans la page de résultats s'affichent évidemment tous les ouvrages, y compris ceux auxquels les abonnés gratuits n'ont pas accès. Ils sont

facilement reconnaissables par le symbole « P » comme Premium. Mais il est possible de n'afficher que les gratuits. Reprenons notre exemple de François MARTIN, pour lequel la bibliothèque de Geneanet affiche plus de 21 000 résultats. Allez dans la colonne de gauche à la rubrique « Droit d'accès » et cliquez sur « Masquez les données payantes », puis après affichage des résultats, revenez dans « Droit d'accès », cliquez sur « Masquez les données Premium ». La bibliothèque n'affiche plus que 1 081 résultats, tous gratuits. Vous pouvez affiner encore les résultats en jouant sur les critères « Livres », « Espaces de publication » ou « Revues » où les réglages sont encore possibles.



Le visionnage des documents

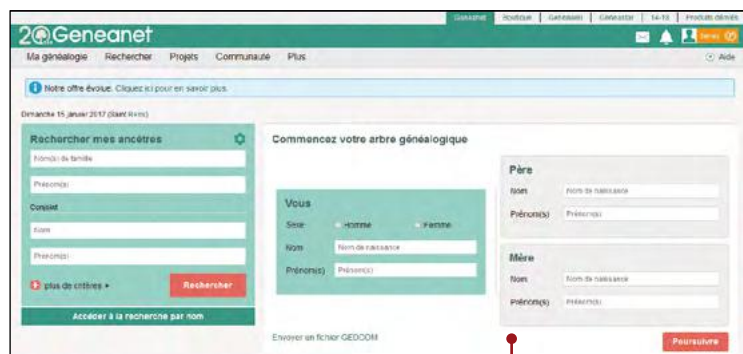
Selon le cas, les documents indexés par la bibliothèque sont consultables soit directement sur le site de Geneanet, soit sur le portail du site partenaire qui a numérisé et publié l'ouvrage. Si l'ouvrage est sur Geneanet, vous bénéficiez d'un confort de lecture optimal avec le mot recherché qui a été surligné pour le mettre en évidence dans la page. S'il y a un renvoi vers un site partenaire, le plus souvent possible, Geneanet essaye de faire un lien direct et d'afficher directement la bonne page, mais parfois cela ne marche pas et vous devez reprendre votre recherche sur la page d'accueil du site hébergeur. ■

Votre arbre généalogique en ligne

Saisir ou importer un arbre	28
La fiche individu	30
Personnaliser son arbre	31
Les contrôles de cohérence	33
Déposer et partager vos images	35
La nouveauté : Geneanet Upload	38
Sauvegarder ses données	39
Les historiques des mises à jour	40
Modifier les dictionnaires	41

Saisir ou importer un arbre

La force de Geneanet, depuis sa création, demeure la masse d'informations généalogiques déposées et partagées par les internautes. C'est à votre tour d'y contribuer et d'afficher votre arbre familial en ligne.



L'ancien mode de saisie

Geneanet évolue souvent pour proposer de nouvelles fonctionnalités ou les simplifier. Au risque parfois de dérouter d'anciens utilisateurs. C'est pour cela que deux modes de saisie cohabitent, l'un directement dans l'arbre est le plus utilisé et celui mis en avant par Geneanet. Cependant, il est toujours possible d'utiliser l'ancien mode de saisie en fiche, moins intuitif, et de garder en mémoire cette préférence. Il s'utilise en parallèle de la saisie sur l'arbre graphique. Pour régler cette préférence, allez dans votre arbre, Menu **Arbre > Gestion > Paramétrer**. Cliquez sur « Autres réglages », dans l'onglet « Gestion de l'affichage », allez dans le menu déroulant « Mode de saisie général » (individus et famille), choisissez « Geneweb » (au lieu de Standard). Cette option est réversible à tout moment. ■

Si vous débutez en généalogie et que vous n'utilisez pas de logiciel de généalogie par ailleurs, il est possible de saisir en ligne des données directement sur Geneanet. Dès la page d'accueil, après votre inscription, le portail vous propose de remplir les trois premières fiches.

Ce sera l'ossature de votre arbre qui sera constitué visuellement de cases dans lesquelles vous pourrez afficher toutes les informations concernant vos aïeux et aussi ajouter des photos. Notez que dans un couple, les hommes, affichés à gauche, se distinguent par un léger trait vertical bleu et les femmes, placées à droite, sont ornées d'un délicat trait rose vertical. Pour naviguer dans votre arbre, il suffit de cliquer de case en case. Par la suite, par le menu **Ma généalogie > Voir mon arbre**, vous pourrez compléter cette ébauche très facilement directement depuis les jeunes branches de votre nouvelle plantation. La logique d'un arbre généalogique est de saisir les personnages en ascendance, en commençant par vous-même (ou tout autre personnage de votre choix).

Modifier un personnage

Pour modifier ou compléter un personnage, affichez-le en individu central en cliquant une fois dessus. Puis, cliquez dans la colonne de droite sur « Modifier l'individu ». Dans le formulaire qui apparaît, complétez les renseignements en utilisant l'un des deux modes de saisie, simple ou détaillé.

La saisie simple ouvre déjà de nombreuses possibilités. La première est de régler si la personne est vivante, décédée, morte jeune ou certainement décédée. Ce menu est interactif et réagit en fonction de vos choix. Si la personne est vivante, le champ décès se masque automatiquement. Complétez ensuite les trois rubriques (déroulantes pour un meilleur confort visuel) : état civil (nom, prénoms, sexe, profession), naissance (date et lieu) et décès (date et lieu). Notez les possibilités d'ajouter des éléments dans chacune de ces rubriques (un sobriquet, des notes, des sources, un calendrier, un témoin). La gestion des lieux est intuitive et, pour vous aider, Geneanet vous suggère dès les premières lettres tapées un département/région/pays d'après une base de données. En fin de formulaire, vous pouvez ajouter un événement personnalisé à choisir dans une liste ou bien dont vous choisirez vous-même l'intitulé.



Geneanet peut-il remplacer un logiciel de généalogie ?

Ce vieux débat est impossible à trancher, tant les avis sont partagés. Les fonctionnalités du portail ont atteint un tel niveau que beaucoup de généalogistes se posent la question : faut-il mettre toutes ses données sur Geneanet et jeter aux orties son logiciel de généalogie ? Pas si simple.

Les questions de sauvegardes et de sécurité des données ont été réglées, puisque Geneanet dispose maintenant d'outils fiables qui permettent même de restaurer une ancienne version de son arbre que l'on aurait écrasé ou modifié par mégarde. D'autre part, le coût de Geneanet doit entrer en ligne de compte : on peut l'utiliser gratuitement mais il faut payer 50 euros par an pour bénéficier de toutes ses fonctionnalités, soit un prix comparable à l'achat d'un logiciel complet de généalogie qu'on garderait 3 ans. Mais l'on doit mettre au crédit des logiciels de généalogie qu'ils ont su mettre en place un environnement de travail de très

haut de gamme et élaborer des fonctions qui leur sont propres. Ils conservent aussi un avantage indéniable : avec eux, vous n'êtes pas tributaires d'une connexion Internet pour afficher vos branches, vous ne dépendez pas de la puissance d'un serveur pour procéder à des calculs complexes de parenté.

Et les données restent chez vous, à l'abri sur votre ordinateur. Certains généalogistes ne font pas confiance aux sites Internet, Geneanet compris, pour ne jamais divulguer des notes hyper-privées qu'ils ont pu élaborer, des recherches qu'ils préfèrent garder confidentielles ou des photos familiales qu'ils ne souhaitent pas partager. Cette attitude est évidemment contraire à l'esprit de partage prôné par Geneanet. Il n'y évidemment aucun intérêt à publier ses données sur Geneanet si l'on ne souhaite pas que d'autres les consultent... ■

Le formulaire détaillé contient les mêmes réglages auxquels sont ajoutés « Ajouter un titre de noblesse, des relations supplémentaires (père adoptif, mère possible, parrain, marraine, etc.) ». Validez toute modification avant de fermer cette fenêtre. Ou bien, si c'est votre choix, utilisez tout en bas, la dernière case qui permet de supprimer le personnage.

Les raccourcis de saisie

Dans l'arbre, notez la présence du symbole du crayon situé en dessous de la case. Il permet d'accéder aux modifications rapides. Divers menus vous sont proposés en arc-en-ciel : fusionner, modifier l'union, ajouter une photo, modifier l'individu, ajouter les parents, ajouter un(e) frère/sœur, ajouter un conjoint, ajouter un enfant.

Modifier
Vincent Hervis

Homme Décédé

État civil

Nom * Hervis

Prénoms * Vincent

Sexe * Homme

Profession Profession principale

Naissance

Type Naissance

Date Exact JJ MM AAAA

Lieu [Lieu-0] - Commune, Code Ville, Sous-Région, Région, I

Décès

Type Décès

Date Exact JJ MM AAAA

Lieu [Lieu-0] - Commune, Code Ville, Sous-Région, Région, I

Ajouter un événement

Supprimer cette personne

Valider

Saisir une famille

Une fois dans l'arbre, vous pouvez saisir directement une famille : **Menu arbre > Gestion > Créer une famille**. Complétez les rubriques Lui, Elle, Union, Enfants. Si l'un des personnages est déjà connu, utilisez le menu déroulant « Relier », sinon, « Créer ». La simple mention du lien de famille relie automatiquement deux cases.

Envoyer un fichier gedcom

Si vous effectuez la saisie de votre généalogie grâce à un logiciel (Généatique, Heredis ou autre), vous pouvez en générer un fichier



Menu accessible en cliquant sur le crayon sous l'individu.

gedcom. A tout moment et régulièrement, vous pouvez ainsi déposer votre gedcom sur Geneanet. Chaque téléchargement remplacera votre arbre ou bien complètera des branches ; cela vous évitera une saisie fastidieuse, surtout si votre arbre comporte plusieurs centaines ou milliers d'ancêtres.

Pour importer votre fichier gedcom sur Geneanet, allez dans le menu **Ma généalogie > envoyer un gedcom**. Choisissez l'une des deux options :

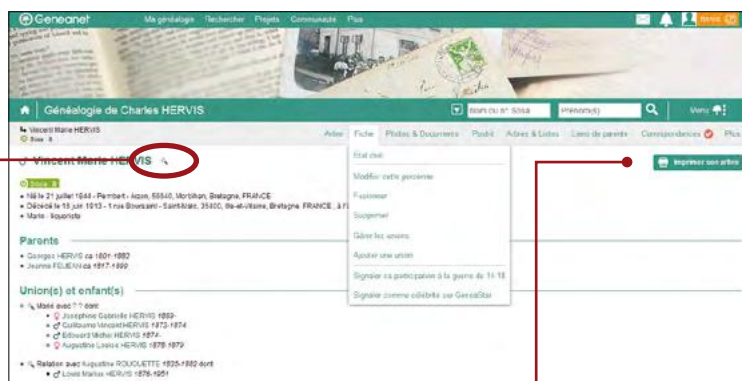
- « Remplacer l'arbre » écrase votre ancien arbre et le remplace par le nouveau fichier transmis (les photos et la chronique familiale sont conservées), c'est l'option la plus utilisée ;
- « Ajouter une branche » juxtapose votre nouveau fichier à côté de l'ancien : votre arbre sera alors constitué de deux branches séparées qu'il vous faudra relier manuellement. Option à utiliser avec précaution.

La procédure d'importation de gedcom a toutefois été beaucoup sécurisée, car il existe à présent des sauvegardes qui permettent de rattraper des erreurs d'importation ou de fusion (lire page 39). ■

La fiche individu

La fiche Individu (dans votre arbre, onglet « Fiche ») a été refondue en 2016, pour une présentation plus claire et cohérente. Elle permet d'afficher l'état civil d'une personne, mais aussi de modifier les informations recueillies sur elle.

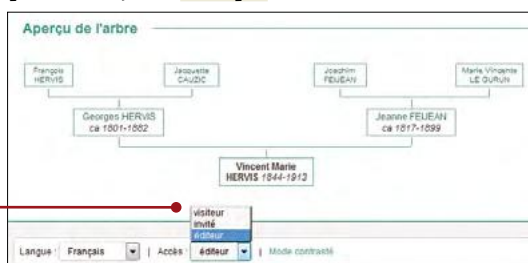
Pour voir l'état civil d'un individu, faites dérouler et cliquez sur « état civil ». Sa fiche résume tout ce que vous savez sur celui-ci, son état civil avec les dates et lieux de naissance, mariage et décès le cas échéant. Sous la rubrique « Union et enfants », vous visualisez les noms du conjoint et des éventuels enfants. Si un nom apparaît, vous pouvez cliquer dessus pour afficher ses informations (en réalité, vous naviguez dans l'arbre de cette manière aussi). Pour modifier une personne, à droite de son nom figure une clé qui ouvre la fenêtre de modification de la fiche (ou en passant par **Fiche > modifier cette personne**).



Fonctions et raccourcis

Observez bien cette fiche d'état civil, elle regorge de fonctions et de raccourcis. A partir de celle-ci, vous pouvez imprimer un arbre généalogique (bouton « Imprimer son arbre », lire page 61). Plus bas, dans la rubrique « Aperçu de l'arbre », vous pouvez également afficher un arbre d'ascendance, un arbre de descendance ou accéder aux arbres imprimables.

Dans le bas de cette fiche Individu (appelé aussi footer), vous accédez à d'autres options comme l'affichage de la langue (Geneanet existe dans neuf autres langues que le français). Lorsque vous êtes dans votre propre arbre, vous pouvez également vérifier comment les autres visiteurs voient s'afficher les données, selon leur statut : visi-



Dans votre arbre, l'onglet Individu est multifonction. Il vous permet de naviguer de personnage en personnage, mais aussi de modifier chacun à votre guise en étoffant son profil et ses relations familiales.

teur, invité ou éditeur. Si par exemple, vous avez demandé la confidentialité des données de moins de 100 ans, les données récentes sont remplacées par des points d'interrogation. Autre réglage, le mode contrasté. Les textes deviennent noirs (et non grisés, donc plus lisibles) et les liens hypertextes sont soulignés.

Fusionner deux individus, supprimer une fiche

Voilà une fonction que l'on n'utilise pas à la légère : la fusion d'individus. L'option vous est proposée par Geneanet (**Fiche > Fusionner**), mais ne l'utilisez qu'avec certitude. Identifiez bien les deux fiches que vous souhaitez réunir, indiquez le prénom et le nom du doublon, puis cliquez sur OK. Le portail vérifie puis fusionne et signale les éventuelles incohérences. Toute fiche peut également être supprimée en utilisant la fonction : **Fiche > Supprimer**. La fenêtre des modifications s'ouvre, allez jusqu'en bas et cliquez sur Supprimer cette personne. Après confirmation, la fiche est supprimée.

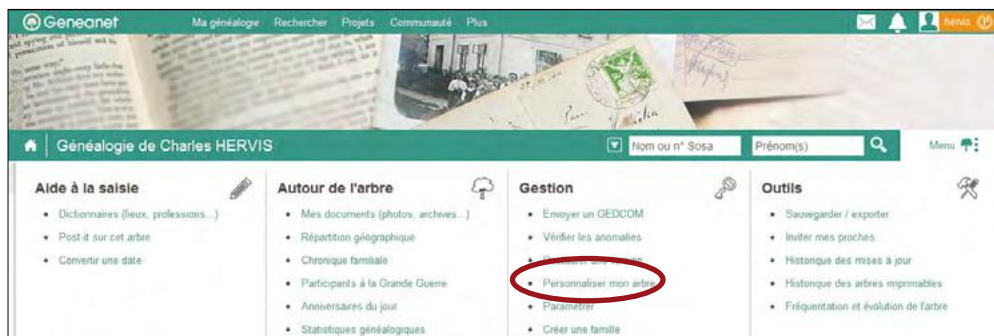
Signaler un soldat de la Grande guerre

En cette période de centenaire, Geneanet vous propose de participer au projet « Nos ancêtres dans la Grande Guerre » (**Fiche > Signaler sa participation à la guerre de 14-18**). Il s'agit d'identifier sur votre arbre toutes les personnes ayant été mobilisées en 14-18 (soldats, infirmiers, aumôniers, etc.). Le travail est facilité par ce lien direct qui ouvre un formulaire. Remplissez les champs que vous pouvez : Dans quel pays a eu lieu l'enrôlement ? France métropolitaine Autres pays, DOM-TOM, colonies... ; Précisions supplémentaires : Domicile lors de la mobilisation (uniquement en France métropolitaine), et Régiment(s) d'affectation.

Signaler comme célébrité sur Geneastar

Une personne dans votre arbre vous semble digne de figurer dans Geneastar ? Proposez sa généalogie en un clic (**Fiche > Signaler comme célébrité sur Geneastar**). Un formulaire très complet va s'ouvrir afin de soumettre votre demande au site partenaire de Geneanet. ■

Personnaliser son arbre



Après avoir publié vos données, jetez un coup d'œil à votre arbre en ligne, car ce que vous voyez en tant qu'éditeur est différent de ce que voient vos visiteurs. Pour visualiser le résultat, affichez votre arbre (Voir mon arbre), puis en bas de page, dans le footer, faites dérouler le menu Accès jusqu'à « visiteur ». Votre page d'accueil s'affiche exactement comme la voient publiquement les autres usagers de Geneanet. Si le résultat vous semble trop ordinaire, revenez en mode éditeur (menu « Accès » en bas de page), puis allez dans les réglages de personnalisation (**Menu > gestion > personnaliser mon arbre**).

L'habillage de votre arbre

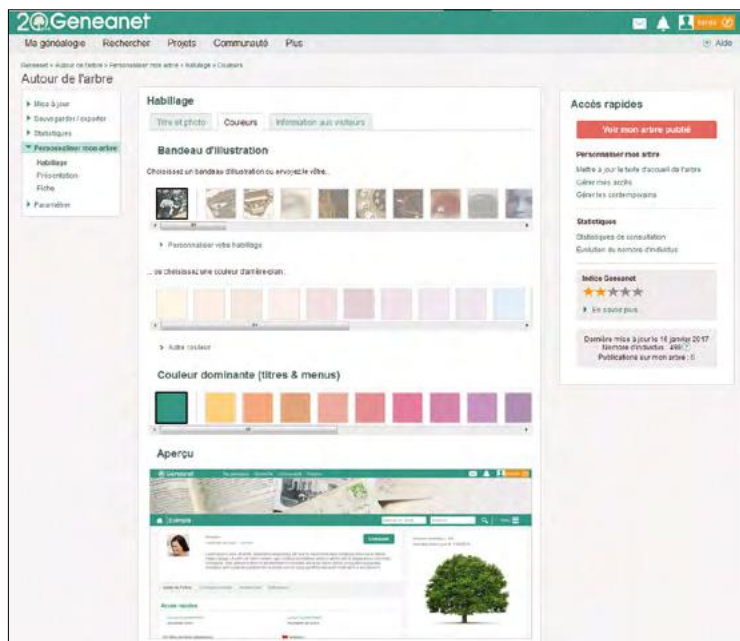
Dans l'onglet « Titre et photo », vous pouvez personnaliser votre arbre avec une photo et un titre. Le titre proposé automatiquement par Geneanet est très sobre, par exemple « Arbre de Prénom+Nom - Bienvenue ! », mais il peut être changé par un titre de votre goût, soit plus anonyme, citant simplement le nom de votre famille, soit plus accrocheur (Pour voir mon arbre, c'est ici ; Mes racines en Lombardie ; Au nom de tous mes ancêtres, etc.). L'imagination des généalogistes est sans limites !

Dans l'onglet « Couleurs », choisissez un bandeau d'illustration ou envoyez le vôtre. Un choix de bandeau est proposé par Geneanet, au survol de la souris, l'aperçu figurant un peu plus bas est modifié automatiquement pour vous permettre de choisir. Si vous avez des dons graphiques, vous pouvez aussi envoyer votre propre bandeau en cliquant sur le lien Personnaliser votre habillage. Vous pouvez ajouter votre propre image d'arrière-plan. Celle-ci doit impérativement être au format JPEG (.jpg) et ne doit pas dépasser 2000 Ko (recommandation : 1400 pixels de large). La hauteur visible de votre image sera de 130 pixels. Le bandeau n'est pas obligatoire, si vous préférez une simple couleur, choisissez-la parmi les couleurs d'arrière-plan. Choisissez ensuite la couleur dominante pour vos titres et menus.

Une fois vos données en ligne, votre arbre est consultable par les autres usagers de Geneanet. Il est possible de personnaliser sa présentation et d'y apporter votre petite touche personnelle. Sans négliger de vérifier vos options de confidentialité.

Enfin, sélectionnez, si vous le souhaitez, un fond de page, puis cliquer pour valider. Passez ensuite à l'onglet « Information aux visiteurs ». Ce texte sera présent sur toutes les fiches de votre arbre à l'exception de la page d'accueil, il est plutôt réservé aux personnes inscrites sur Geneanet qui arrivent sur votre arbre après avoir fait une recherche. Vous pouvez écrire un texte dans la limite de 150 mots, pas plus pour éviter d'encombrer le haut des fiches de votre arbre. Le texte peut être mis en couleur, en gras, en italique, souligné, barré. Il peut être aligné, centré, justifié, compoter des listes, numérotées ou non. Vous pouvez aussi faire des liens Internet vers une page Web de votre choix, votre blog ou site personnel par exemple.

Geneanet offre plusieurs options pour changer l'habillage de votre page généalogique.



Votre arbre généalogique en ligne

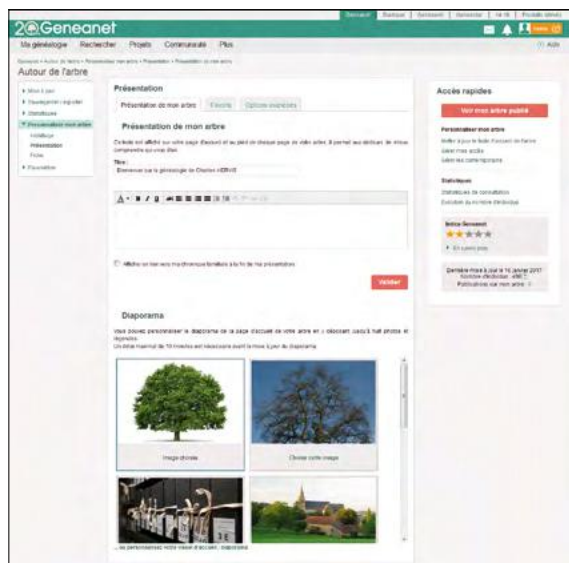
La présentation de votre arbre

Vient ensuite la rubrique « Présentation ». Écrivez dans ce formulaire le titre et le texte qui seront affichés sur votre page d'accueil ; il permet aux visiteurs de mieux comprendre qui vous êtes. Expliquez ici par exemple pourquoi vous faites de la généalogie et quelle est l'avancée de vos recherches. Si vous avez déjà des illustrations ou portraits de vos aïeux, mettez ensuite en place le diaporama. Vous pouvez personnaliser le diaporama de la page d'accueil de votre arbre en y déposant jusqu'à huit photos et légendes. Elles défilent pour présenter en image ce que vous voulez montrer de votre famille. Chaque photo est accompagnée d'un commentaire que vous écrirez, avec la possibilité de placer un lien vers le personnage figurant dans votre arbre. Si vous n'avez pas d'images, vous pouvez également choisir celles fournies par Geneanet (un arbre, un village, une montre, un moulin...). Après avoir envoyé vos images, un délai de 10 minutes est nécessaire avant la mise à jour du diaporama.

Vérifier la confidentialité

Les données figurant dans les arbres de Geneanet sont indexées par Google. Avant toute publication, vérifiez vos réglages de confidentialité (lire page 11) ou renforcez-les en accédant aux réglages experts de confidentialité (Menu > Gestion > Paramétrer, onglet Réglages experts). Réglez ici les options d'indexation dans les bases de Geneanet. Vous pouvez accepter que l'intégralité du fichier soit indexé, ou refuser les données des contemporains. Fixez ici aussi le nombre d'années « contemporaines » entre 70 et 120 ans : les dates et les lieux des individus nés après le nombre d'années choisies seront masqués.

Pour les individus possédant un titre de noblesse, celui-ci peut être masqué ou affiché, tout comme les individus n'ayant aucune date mentionnée (de naissance ou de décès). Le cas de l'affichage des photos des fiches individuelles pour les visiteurs est réglé ici, en sachant qu'elles sont toujours affichées avec les accès invité ou éditeur. Enfin, affichez ou non les notes pour les visiteurs. ■



le calendrier avec la liste des anniversaires et enfin, le portfolio. Réglez pour chacune les options : « Toujours afficher » ; « Cacher aux visiteurs » ; « Ne pas afficher ».

Personnaliser les fiches de votre arbre

Nous passons ensuite aux fiches individuelles pour lesquelles vous pouvez afficher plus ou moins d'informations selon les rubriques. Quatre modèles sont disponibles (simple, évolué, complet et photos) pour afficher l'état civil, les parents, les unions et les enfants, les frères et sœurs, les relations, la famille étendue, les notes, les sources et même l'aperçu de l'arbre qui s'affiche en bas de chaque fiche. Pratique, faites survoler votre souris sur les zones de la colonne de gauche pour visualiser l'effet obtenu, puis cliquez pour valider votre choix. En cas d'erreur, vous pouvez revenir aux réglages par défaut en cliquant sur le lien de bas de page. Pour des choix encore plus personnalisés, allez dans l'onglet « Réglages avancés ». Il permet d'afficher ou non le taux de parenté pour les invités et éditeurs, l'individu principal avec ses frères et sœurs ou d'afficher le pictogramme Sosa sur les parents/enfants/conjoints/etc. ■

Dans l'onglet « Favoris », ajoutez des liens d'accès rapide vers les fiches des individus préférés de votre arbre, des listes, des arbres, etc. Le portail vous propose par exemple d'indiquer ici vos ancêtres préférés du côté de votre père, puis ceux du côté de votre mère. Mais ces deux listes sont personnalisables. Cliquez sur « Modifier » pour changer le titre de votre « groupe préféré » qui peut être ce que vous voulez : la liste des ancêtres ayant exercé la même profession, ceux dont il vous manque la date de décès ou encore vos bouts de branches. Chacune de ces deux listes comporte au maximum quatre noms. Un délai maximal de 10 minutes peut s'avérer nécessaire avant la mise à jour.

Précisez et illustrez les informations de votre page d'accueil.

Enfin, réglez les options avancées de votre arbre. Il s'agit de personnaliser l'affichage de la page d'accueil de votre arbre en choisissant les rubriques que vous souhaitez voir apparaître. Trois rubriques sont proposées : le calendrier avec les dernières mises à jour de votre arbre,



Les contrôles de cohérence

Geneanet vérifie la cohérence de vos saisies lors de l'enregistrement ou a posteriori à votre demande. Cela permet de repérer des gens nés après leur mort, des mères qui donnent naissance à des enfants alors qu'elles ont 5 ans ou bien des décès suspects à l'âge de 150 ans...

Au cours de votre saisie, une erreur de frappe est vite arrivée ou bien les notes manuscrites du grand oncle se révèlent plus ardues à déchiffrer que prévu... Reporter des erreurs dans votre arbre peut arriver dans bien des cas. Heureusement, Geneanet a pensé à tout et a mis en place un système de contrôle de cohérence lors de l'enregistrement.

Le bandeau rouge, orange ou vert

Dès qu'une erreur a été détectée, un bandeau rouge apparaît en haut de la page sous forme d'avertissement. Un texte décrit même la nature de l'erreur, par exemple « Echec de modification, la date de naissance est après l'événement ! ».

Lorsque le bandeau est de couleur rouge, il empêche totalement l'enregistrement. Si vous cliquez dessus, le formulaire de saisie s'affiche à nouveau jusqu'à ce que l'erreur soit corrigée. Lorsque le bandeau est de couleur orange, il n'est qu'informatif, vous pouvez continuer votre saisie, mais il vous signale une erreur probable, mais à corriger sur une autre fiche. Par exemple, vos modifications ont été enregistrées avec succès, mais ZZ est né après son enfant YY. Vous devez soit corriger la fiche de l'enfant, soit celle du père. C'est pour cela que la saisie n'est pas bloquée pour vous permettre de retourner sur celle du père si nécessaire.

Le bandeau est vert dans tous les autres cas pour vous signaler que vos modifications ont été validées avec succès.

Les cas d'échec de modification

Le message d'échec de la modification peut intervenir dans plusieurs cas : si vous omettez une information obligatoire comme le nom, le prénom ou le sexe de l'enfant. Dans le formulaire, les indications obligatoires sont signalées par un astérisque rouge et si vous validez quand même, le bandeau rouge apparaît au dessus du formulaire dans lequel les zones obligatoires sont commentées d'un texte en rouge. Vous pouvez aussi être alerté pour les incohérences suivantes : la naissance de deux enfants est trop proche ; une personne décède

avant sa naissance ; une personne a un ancêtre avec une date de naissance plus récente que la sienne ; une personne s'est mariée après son décès ; l'écart d'âge entre les époux semble très important ; le mariage d'une personne a eu lieu avant sa naissance ; une personne semble trop âgée pour avoir un enfant ; un enfant est né après le décès de sa mère, ou bien deux ans après le décès de son père ; etc.

Geneanet vous demande de fusionner ?

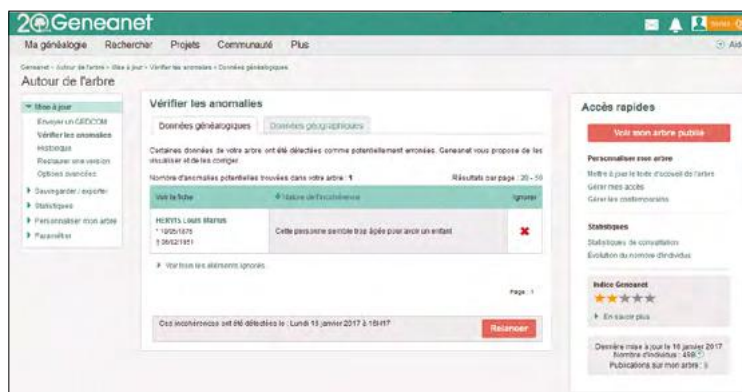
Si vous essayez de créer une personne portant exactement les mêmes noms et prénoms, Geneanet va vous demander des explications. Le texte sera « Echec de modification, une ou plusieurs personnes portent déjà ce nom dans votre arbre ! Vous pouvez choisir une personne existante dans la liste ou en créer une nouvelle ». Le formulaire pour relier une personne va s'afficher et vous demander de sélectionner une personne dans la liste figurant à gauche pour pouvoir la relier. Cliquez ensuite soit sur le bouton rouge « Relier », soit sur « Créer une nouvelle personne ». Les homonymes dans une même famille sont fréquents. Autrefois, il n'était pas rare de donner le prénom d'un aîné décédé à l'un de ses cadets du même sexe. Si vous avez créé par mégarde un homonyme et que vous revenez sur votre décision, procédez à la fusion des deux individus. Dans l'arbre, cliquez sur l'un des deux, puis sur le symbole du crayon, puis dans l'arc-en-ciel d'outils, cliquez sur « Fusionner ». Geneanet vous propose un homonyme à fusionner, sinon, indiquez le prénom et le nom du personnage concerné et cliquez sur le bouton OK. La fonction de fusion est la même que celle utilisée après une importation d'un fichier gedcom pour relier les branches entre elles (lire page 29).

Vérifier la cohérence de votre arbre

En dehors de la saisie, il vous est possible de vérifier vous-même à tout moment la cohérence des données de votre arbre, la fonctionnalité est réservée aux membres Premium (**Menu > Gestion, puis Vérifier les anomalies**). La rubrique « Vérifier les anomalies » est partagée en deux onglets :

- le premier intitulé « Données généalogiques » vous indique si certaines données de votre arbre ont été détectées comme potentiellement erronées. Geneanet vous propose de les visualiser et de les corriger. Les anomalies s'affichent sous la forme d'un tableau portant un résumé de la fiche suspecte avec le nom de l'individu, la nature de

Votre arbre généalogique en ligne

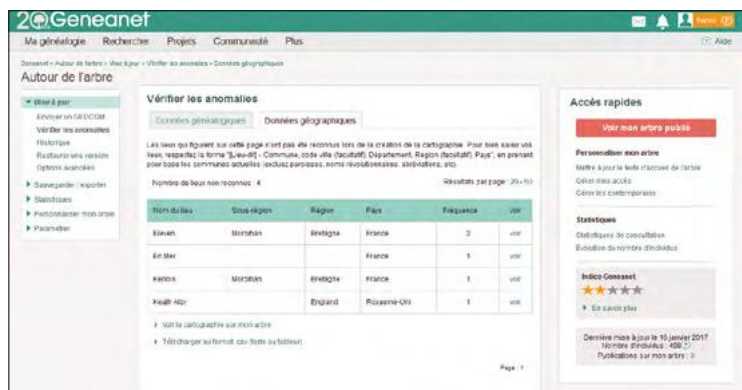


l'incohérence (par exemple, cette personne est témoin à un mariage alors qu'elle était décédée). Geneanet vous précise à quelle date ces incohérences ont été détectées. Vous pouvez soit ignorer ce signalement en cliquant sur la croix rouge « Ignorer » (dans ce cas, l'incohérence reste mémorisée, mais vous ne la voyez plus), soit cliquer sur le nom de la personne concernée pour accéder directement à sa fiche et corriger directement l'incohérence. Le bouton rouge « Relancer » sert à actualiser les incohérences, par exemple pour vérifier après l'importation d'un gedcom. Si vous avez classé par mégarde une incohérence dans la catégorie à ignorer, vous pouvez revenir sur cette décision à tout moment en cliquant sur le lien « Voir tous les éléments ignorés ». La flèche verte sert à restaurer le statut incohérent d'une fiche ou d'un événement et le remettre dans la liste des erreurs. Certaines erreurs critiques ne peuvent pas être ignorées, la croix est alors grisée.

Présentation des anomalies généalogiques.

- L'onglet « Données géographiques » est basé sur le même principe : tous les lieux non reconnus sont indiqués. Cliquez sur « Voir » pour corriger les erreurs ou imprécisions signalées. Pour bien saisir vos lieux, respectez la forme « [Lieu-dit] – Commune, code ville (facultatif), Département, Région (facultatif), Pays », en prenant pour base les communes actuelles (excluez les paroisses, les noms révolutionnaires, les abréviations, etc.). Il est également possible de visualiser tous vos lieux en cliquant sur la cartographie de votre arbre ou de télécharger la liste des lieux non reconnus par le système (utile s'ils sont nombreux), en format texte ou

Présentation des anomalies géographiques.



La messagerie

Le symbole de l'enveloppe situé dans le menu de la page d'accueil en haut à droite recèle trois fonctionnalités liées à la messagerie (aussi accessible par l'onglet Communauté) : messagerie, écrire un message ou tickets-contacts (ce dernier étant réservé aux abonnés Premium).

La messagerie de Geneanet est un réseau communautaire, celui des utilisateurs. Il dispose donc d'un annuaire et vous pouvez très facilement retrouver par son nom toute personne inscrite sur Geneanet. Bien utile pour retrouver des parents, cousins et connaissances. Vous pouvez stocker sur le système de messagerie web vos messages à caractère généalogique, les classer et créer des listes de contacts. Vous êtes libre ou non d'utiliser cette messagerie, cela peut se configurer d'un clic dans Mon Compte, Profil personnel, dans l'onglet Configuration. Si vous ne le souhaitez pas, un message avertira vos correspondants.

La messagerie interne de Geneanet s'utilise comme une messagerie mail traditionnelle. Pour ajouter un nouveau contact, cliquez sur l'onglet Communauté > Contacts > Gérer mes contacts et cliquez sur Ajouter une personne (en rouge, à droite de l'écran). Le formulaire qui apparaît vous permet de rechercher une personne sur son identifiant, son nom ou son adresse e-mail précis, mais aussi via Facebook, votre carnet d'adresses Gmail ou même un fichier Excel sur lequel vous aurez inscrit vos contacts. Vous pouvez définir ici le droit d'accès : invité ou simple contact. La personne recevra par e-mail votre demande et pourra accepter votre invitation à figurer dans votre liste de contacts. Tant que la personne n'a pas répondu, le statut « en attente de réponse » s'affiche au regard de sa fiche. Une fois le contact accepté, votre nouvel ami Geneanet figure dans vos contacts et vous pouvez alors utiliser la messagerie interne pour échanger directement.

Les options avancées permettent de gérer vos groupes (classer vos contacts), de gérer vos actualités (les notifications que vous recevez, liées aux activités de vos contacts) et vos options de confidentialité (les notifications que reçoivent vos contacts, liées à vos activités).

Déposer et partager vos images

Partagez vos albums de famille ! Photos de mariage de vos grands-parents, cliché jauni d'un oncle militaire figé en uniforme devant l'objectif, peintures, gravures ou dessins, ces représentations méritent d'être vues par vos proches, par vos cousins éloignés et même par d'autres internautes. Joie de partager, mais aussi plaisir de découvrir : et si un cousin éloigné avait lui aussi déposé des portraits de la famille ?

Déposer des images

Pour envoyer vos images sur Geneanet, allez dans votre arbre en ligne, puis **Menu > Autour de l'arbre > Mes documents (photos et archives)**. C'est l'endroit où sont rangées vos contributions, tous vos documents publiés dans l'optique du partage et de l'entraide généalogique, via les différents fonds collaboratifs de Geneanet. A ne pas confondre avec vos documents concernant votre généalogie personnelle et reliés à votre arbre en ligne, accessibles ceux-là par le menu **Ma généalogie > Mes documents**.

Sous votre nom, vous allez voir tous vos documents déjà envoyés et classés en six catégories :

- Cartes postales anciennes ;
- Tombes & monuments ;
- Blasons ;
- Registres ;
- Relevés ;
- Actes en ligne.

Cliquez sur la catégorie dans laquelle vous souhaitez verser de nouveaux documents.

Des cartes postales

Cliquez sur « Partager une carte postale » et lisez les recommandations. L'image que vous envoyez doit être en haute résolution, sa taille au minimum de 1280 pixels de large (ou en hauteur) et son poids inférieur à 14 Mo, aucun crédit ne doit être apparent sur les cartes postales ; les images ne doivent pas être dégradées, ni floues, ni coupées ; pensez à recadrer et optimiser la taille des images scannées. Aucune carte postale postérieure aux années 1960 ne sera acceptée. Les photos personnelles anciennes sont acceptées dans la mesure où elles ont un intérêt historique (vue extérieure, monument, métier), avec ou sans individus dessus. Veillez à fournir une image de qualité et visible, sans couper les bords, ni laisser de zone blanche autour : toute image

Pour enrichir votre arbre, déposez vos photos et illustrations qui sont en votre possession sous forme numérisée. Vous pouvez aussi relier des images de vos ancêtres déjà en ligne sur d'autres arbres généalogiques du portail. L'appli Geneanet Upload vous permet de les envoyer en masse.

non visible correctement (floue, trop petite, pixellisée) sera refusée. Cliquez sur « Envoyer une photo » et sélectionnez une catégorie (Animaux, armée, châteaux, etc.), choisissez une date entre 1701 et 1961, et ajoutez un commentaire. Il est conseillé de remplir le maximum de renseignements décrivant votre carte postale. Indiquez le lieu de la prise de vue (pays, région, département, commune et éventuellement adresse si vous la connaissez). Saisir l'adresse réelle du monument ou de la plaque, sans répéter le code postal ou la ville. Si vous ne connaissez que l'adresse approximative, indiquez-la dans la case « commentaire » ci-dessus (par exemple, « angle des rues X et Y », « derrière la mairie », etc.). Si la plaque se trouve dans un bâtiment, indiquez l'adresse de celui-ci. Si vous ne connaissez pas l'adresse, n'indiquez rien. Réfléchissez ensuite à la manière dont vous souhaitez que cette image soit partagée : acceptez-vous la licence sous la licence CC-BY-

Et si un cousin éloigné avait lui aussi déposé des portraits de famille ?



Votre arbre généalogique en ligne

NC-SA 2.0 Creative Commons ? Cela veut dire que vous acceptez le partage de cette image par qui le souhaite, sous réserve de l'attribution du nom de l'auteur, de ne pas en faire d'utilisation commerciale et qu'elle puisse être partagée à nouveau dans les mêmes conditions. Si vous êtes d'accord, cochez la case Oui, sinon, cochez Non. Toutes les images que vous partagez sur le site restent votre propriété : cela signifie que leur diffusion est totalement libre et gratuite et aucun usage commercial n'en sera fait par Geneanet. Ensuite passez au téléchargement en cliquant sur « Sélectionner un fichier » et envoyez-le. L'image ne sera pas visible tant qu'elle ne sera pas validée par Geneanet.

Une photo de tombe et monument

Le principe est exactement le même que pour les cartes postales, mais quelques détails différent. Pour une tombe ou un monument, la présence d'au moins un nom est obligatoire. Vous avez également la possibilité d'envoyer vos images par lot, mais cela ne concerne que les vues multiples d'un seul et unique monument (dans le cas de tombes par exemple, vous ne pouvez pas envoyer toutes les photos d'un cimetière). Le lot est limité à vingt photos maximum par monument. Attention, la saisie des individus d'une tombe ou un monument ne peut être faite qu'après la mise en ligne de celui-ci.



Un acte ou document ancien

Pour les actes, le principe est le même avec des différences de détails : choisissez soigneusement le type d'acte que vous souhaitez envoyer, car celui-ci ne pourra plus être modifié par la suite :

- pour les registres paroissiaux, ce sont les baptêmes, mariages religieux ou sépultures ;
- pour les archives notariales, ce sont les contrats de mariage, les testaments, les inventaires après décès et les autres actes notariés ;
- pour l'état civil, ce sont les naissances, mariages et décès ;

Position de Geneanet pour le partage des actes

Pour le respect de la vie privée, il n'est pas possible d'envoyer d'actes trop récents : 10 ans pour les actes de décès, 75 ans pour les autres. Pour clarifier cette situation, Geneanet a publié le 3 mars 2011 une note « Ai-je le droit de publier un acte sur Internet ? » qui résume sa position. La réutilisation des images en provenance des services publics d'archives et leur publication sur Geneanet sont possibles, car il ne s'agit pas de réutilisation commerciale (ces images sont visibles par tous, y compris aux non-abonnés). Il n'y a plus de publicité sur Geneanet et le téléchargement des images est interdit par défaut. Le propriétaire de l'image peut néanmoins l'activer via son compte. En l'absence de licence (cas de la plupart des mairies et de quelques services d'Archives départementales), vous êtes libre de diffuser les images à titre non commercial. ■

- pour les autres fonds d'archives, ce sont les faire-part de naissance, de mariage ou de décès, les documents militaires, judiciaires, les recensements et les autres actes.

Un blason

Pour le blason, la seule recommandation est de bien disposer des droits avant d'envoyer un tel type d'image. Il n'est pas possible d'envoyer des photos ou des dessins récupérés sur Internet. Cliquez sur « Partager un blason », puis sur « Envoyer une photo ». Décrivez ensuite votre envoi : choisissez dans le menu déroulant le type de blason : blason de lieu, familial ou de corporation. Si vous ne le savez pas, cochez « Blason à identifier ». Puis localisez le lieu et indiquez les autres critères d'identification : nom, description héraldique (blasonnement) si vous la connaissez, et commentaire, comme une source, une date approximative, etc. Cliquez sur « Sélectionner un fichier » et envoyez le.

Des registres

En raison du poids des images, l'envoi des registres est un peu plus compliqué. Un registre est un document constitué d'actes anciens (registre d'état civil, paroissial, liste notariée, recensement, etc.) dont vous avez photographié toutes les pages, dans l'ordre et une à une, recto et verso. L'envoi nécessite un logiciel de transfert FTP (FileZilla, CuteFTP, etc.) dont vous saisissez les coordonnées (adresse du serveur : ftp://ftp.geneanet.org ; Identifiant : votre identifiant Geneanet ; mot de passe : celui de votre compte Geneanet). Le tout doit être compressé en fichier Zip, prévenez ensuite Geneanet par mail à releves@geneanet.org en indiquant votre identifiant, le nom du fichier déposé sur le FTP et le descriptif des registres (dates extrêmes, commune et département, type de registre, etc.). Le portail se chargera ensuite de la mise en ligne. Vous pouvez également faire parvenir par la poste un DVD

Le monument aux morts de La Chapelle-des-Fougeretz (35) est-t-il en ligne sur Geneanet ?

71.	377	Herbès	Vincent	1844	id.	id.	Son fils		
12	8	379	Le Vigoureux	Glémore	1852	id.	id.	Chaplainier ménage	
		380	Le Vigoureux	Victor	1884	id.	id.	Son fils	marin
3.	9	381	Latiboët	Victor	1830	Arzon	François	Chaplainier ménage	
		382	Latiboët	Marie	1869	id.	id.	Sa fille	id.
		383	Latiboët	Vincent	1868	id.	id.	Sa fille	id.
		384	Latiboët	Barthe	1871	id.	id.	Sa fille	id.
		385	Rivallain	Pierre	1899	id.	id.	Son pupile	écolier
14	10	386	Calvar	Joseph	1843	Arzon	François	Chaplainier	marin
		387	Calvar	Félicité	1853	id.	id.	Sa femme	ménage
13	11	388	Fardel	Joseph	1849	id.	id.	Chaplainier	marin
		389	Fardel	Marie Jeanne	1850	id.	id.	Sa femme	ménage

Déposez aussi sur Geneanet des documents anciens comme ce recensement de 1906 à Arzor (56).

© Archives départementales du Morbihan.

ou un CD à Geneanet (les envois ne sont pas retournés) : Geneanet, 165 bis rue de Vaugirard, 75015 Paris, France.

Publier vos photos depuis votre arbre en ligne

Pour rattacher directement des photos sur une fiche de votre arbre en ligne, allez dans votre arbre et rendez-vous sur la personne concernée. Dans l'onglet « Photos et documents », déroulez jusqu'à la fonction souhaitée : ajoutez une photo de famille, un acte, un monument, un blason... Pour tout type d'archive personnelle (qui ne soit ni un acte d'état civil, ni un monument, ni un blason), par exemple une signature, un menu de restaurant, un dessin d'enfant, un extrait de site internet, etc., choisissez « Ajouter un document familial ».

Par ce menu vous pouvez aussi changer la photo principale et modifier/délier un média. Pour ajouter un fichier, faites glisser la photo dans l'espace en pointillés (ou choisissez-la sur votre ordinateur), ou choisissez une photo précédemment déposée dans vos documents personnels mais que vous n'aviez pas encore rattachée à une fiche de votre arbre. Après avoir validé, la photo apparaît sur votre arbre, consultable sous le menu « Photos & Documents », le nombre total de photos est indiqué.

Vous pouvez modifier ou compléter les informations relatives à votre photo. Cliquez simplement dessus et vous verrez trois menus à gauche vous permettant d'intervenir :

- Identification : cliquez sur ajouter pour décrire une personne ou pour une photo de groupe, pour ajouter une nouvelle personne identifiée.
- Informations : modifiez ici le nom de la photo, le type de l'image (portrait, etc.), le lieu, le commentaire, le statut de la photo (privée ou non). Utilisez les outils pour procéder à des réglages simples comme la rotation de l'image,

télécharger l'image sur votre ordinateur ou supprimer le document.

- Transcription, tapez les textes qui peuvent figurer sur l'image.

Un outil de reconnaissance des visages est présent sur le côté droit en haut. Utilisez-le si un ou plusieurs individus figurent sur votre photo, tracez un carré autour du visage de la personne que vous souhaitez identifier, puis relâchez le bouton. Indiquez son identité dans les champs situés sur le côté gauche de l'image. ■

Et pour envoyer des relevés ?

Voilà encore une opération qui est réservée à de bons connaisseurs. Vos relevés, c'est-à-dire vos transcriptions sur tableur de type Excel du contenu des actes anciens d'un registre (soit diffusés sur le web, soit sur place en consultant l'original) peuvent être envoyés à Geneanet qui va inclure dans ses bases de données les noms, prénoms, dates et types d'actes rencontrés (à raison d'une ligne par acte). Les relevés peuvent être envoyés par mail à l'adresse relevés@geneanet.org au format .csv (texte séparateur) ou à défaut au format .xls (Excel) ou OpenOffice. Geneanet se chargera de la mise en ligne et vous recontactera si besoin. Attention, votre dépouillement doit couvrir une période minimale de cinq années. Vos relevés restent votre propriété, ils sont diffusés sans aucune contrepartie sur Geneanet, de façon libre et gratuite.

Sur Excel, les consignes sont de respecter un acte = une ligne, une colonne par information : type d'acte, date, nom, prénoms, profession, prénoms du père, décédé ou non, nom de la mère, prénoms de la mère, etc. Éviter les abréviations. Des logiciels gratuits comme Nimègue ou SaisieActe facilitent le travail. Notez que si vous effectuez vos relevés depuis un registre photographié présent sur Geneanet, il n'est pas nécessaire d'utiliser Excel car dans ce cas, un formulaire de saisie existe déjà sur l'outil de consultation des images. ■

La nouveauté : Geneanet Upload

Geneanet Upload est une application à télécharger sur votre ordinateur. Elle permet d'envoyer toutes vos photos sur Geneanet en même temps que votre fichier gedcom. Après un premier envoi, lorsque toutes les images présentes dans votre logiciel ont été expédiées et sauvegardées sur Geneanet, l'actualisation de votre arbre généalogique se fait facilement. Vous devez d'abord télécharger et installer Geneanet Upload sur votre ordinateur. L'application existe pour les systèmes Windows, MacOS et Linux. Ensuite, ouvrez votre logiciel de généalogie (Généatique, Heredis, autres, etc.). Geneanet Upload est compatible avec les principaux logiciels de généalogie du marché. Faites un export de votre arbre au format gedcom. Cochez bien l'option « exporter les images », ou « inclure les illustrations ». Lancez l'application Geneanet Upload, celle-ci vous demande de vous connecter à votre compte Geneanet.

Si vous avez déjà créé un arbre sur Geneanet, sélectionnez votre gedcom sur votre ordinateur et validez. L'appli se charge d'envoyer votre gedcom et vos images. La durée du téléchargement est extrêmement variable, cela peut prendre quelques secondes à quelques dizaines de minutes, voire des heures, en fonction de la quantité d'image à envoyer et de la vitesse de votre connexion. Si tout s'est déroulé avec succès, un message vous indique que votre fichier a bien été transféré sur Geneanet. Le message peut aussi faire état d'anomalies, par exemple de problèmes dans vos liaisons de documents, si des photos ne peuvent être reliées. L'appli vous indique comment les corriger en donnant un lien vers votre arbre. Si vous n'avez pas encore d'arbre sur Geneanet, l'application va directement en créer un en vous demandant simplement de choisir votre niveau de confidentialité. Vous disposez d'un quota de photos de 250 Mo si vous êtes membre Gratuit de Geneanet, étendu à 2Go si vous êtes membre Premium. En cas de dépassement, l'arbre continue à être synchronisé avec le gedcom, mais les photos ne sont plus envoyées. De la même manière, la taille du fichier gedcom est limitée à 50 Mo, mais pour atteindre ce niveau en gedcom, il faut des dizaines de milliers d'ancêtres... Dans ce cas, Geneanet Upload ne vous permet d'envoyer que des photos, le gedcom doit être expédié d'une autre manière : par le site ou par serveur FTP.

Jusqu'à présent, lorsque vous souhaitiez associer des médias à votre arbre en ligne, il fallait les importer séparément de votre fichier gedcom, puis les associer avec les fiches de chaque ancêtre. Tout a changé avec la nouvelle application d'importation globale Geneanet Upload.



Après une mise à jour de votre arbre dans votre logiciel de généalogie, relancez un export gedcom avec les médias. Puis lancez Geneanet Upload et envoyez votre fichier gedcom actualisé. Seules les nouvelles images sont envoyées. Votre arbre en ligne ainsi que vos images se mettent à jour automatiquement. Si jamais une image n'est pas trouvée, un message vous propose d'indiquer son emplacement sur votre ordinateur. Cliquez simplement sur le lien et sélectionnez l'image en question dans l'interface.

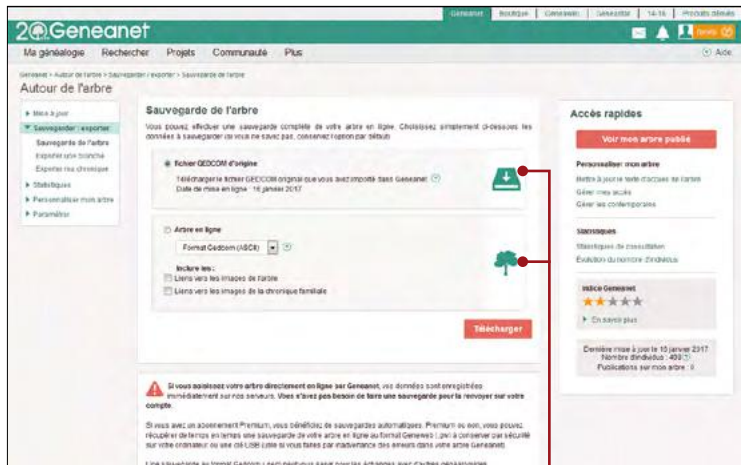
Le seul fichier généalogique accepté est le gedcom, n'essayez pas d'envoyer des fichiers en format natif Généatique ou Heredis, cela ne fonctionnera pas. Le gedcom ne doit pas être au format Ansel, mais Ansi, ASCII ou UTF-8. La taille maximale des fichiers est de 50 Mo. Pour les images, le type de format pris en charge est plus large, tiff, png, jpg et même pdf sont pris en compte. Les réglages de confidentialité ne se font pas depuis l'application, mais sur le portail. La confidentialité est déterminée par celle de la fiche à laquelle les photos sont rattachées. Par exemple, si une photo est rattachée à un individu masqué, cette dernière sera masquée. Ce réglage est cependant modifiable pour chaque image au cas par cas et à tout moment. Autre contrainte, pour l'instant Geneanet Upload ne sait pas détecter automatiquement le type de photo envoyée (relevé, portrait, état civil, etc.), mais cela doit faire l'objet d'une prochaine évolution. Après envoi, il vous faut donc modifier le type de chaque photo en passant par le menu Mes documents (photos, archives). Enfin, l'appli Geneanet Upload ne supprime pas de photos déjà présentes sur le portail Geneanet par mesure de sécurité, elle ne fait qu'en ajouter. Si vous avez supprimé une photo de votre logiciel de généalogie, elle restera en ligne. L'enlever requiert une action volontaire de votre part. ■

Sauvegarder ses données

Si vous saisissez votre arbre directement en ligne, vos données sont enregistrées immédiatement sur les serveurs de Geneanet. Vous n'avez donc pas besoin de faire une sauvegarde pour la renvoyer sur votre compte. Les abonnés Premium bénéficient de sauvegardes automatiques, les abonnés gratuits doivent la réaliser eux-mêmes. Il leur est conseillé de récupérer de temps en temps une sauvegarde de leur arbre en ligne au format Geneweb (.gw) à conserver par sécurité sur leur ordinateur ou sur une clé USB. Une sauvegarde au format gedcom peut s'avérer également utile en cas de perte totale de vos données sur votre logiciel ou pour vos échanges avec d'autres généalogistes.

Faites de la généalogie en toute sérénité, vos données sont automatiquement mémorisées sur les serveurs de Geneanet. Vous pouvez les restaurer à volonté, à tout moment, vous pourrez remettre en ligne votre arbre tel qu'il se présentait il y a quelques minutes ou quelques mois...

par l'UTF-8 et enfin, le format Geneweb (.gw), réservé aux utilisateurs de Geneweb sur leur ordinateur personnel. Déterminez ensuite les options adéquates pour faire pointer les liens vers les images de l'arbre ou bien vers les images de la chronique familiale, puis cliquez sur « Télécharger ».



Exporter une branche

Vous pouvez effectuer une sauvegarde d'une branche (ascendance / descendance) de votre arbre en ligne. Choisissez d'abord la souche de cet export en tapant les premières lettres de l'individu souche de votre export, Geneanet va l'identifier par saisie intuitive et va vous suggérer des noms, puis des prénoms dans votre arbre actuel. Sélectionnez ensuite le type d'export souhaité : une branche ascendante, dans ce cas cochez « N'extraire que les ancêtres de... » ou bien pour une branche descendante cochez « N'extraire que les descendants de... ». Après avoir choisi le type de format gedcom, cliquez sur « Télécharger ».

Restaurer une sauvegarde

Les sauvegardes sont effectuées à intervalles réguliers. En fonction de votre « ancienneté » et du nombre de vos modifications, vous aurez accès à un nombre plus ou moins important de sauvegardes : jusqu'à sept versions en remontant sur plusieurs mois. Au minimum, vous aurez accès à la version antérieure de votre arbre. Et même si vous vous absentez six mois, vous pourrez toujours récupérer votre arbre au cas où un incident se produirait sur une mise à jour lors de votre retour. Allez dans votre arbre, puis dans le **Menu > Outils > Sauvegarder, exporter**, deux choix se présentent. Soit vous téléchargez le gedcom d'origine en vous aidant des informations que vous rappelle Geneanet (la date de son importation et de sa mise en ligne) ; soit vous téléchargez votre arbre en ligne, lui aussi sous format gedcom. Attention, il a peut-être été modifié par rapport au gedcom original. A vous de voir quelle version vous souhaitez retrouver. Vous devez choisir le format de texte du gedcom entre UTF-8, format très compatible qui s'impose peu à peu, ASCII, format le plus répandu, peu à peu remplacé

Exporter ma chronique familiale au format PDF

Téléchargez votre chronique familiale pour éventuellement l'imprimer ou en faire un livre si elle est suffisamment étoffée (lire page 75 comment rédiger sa chronique familiale). Avec cette option de Geneanet réservée aux membres Premium, construisez votre fichier PDF en choisissant un titre, en sélectionnant un visuel pour la couverture (un fichier image que vous allez envoyer chez Geneanet afin qu'il soit inclus dans votre PDF). Indiquez ensuite votre choix pour les options Insérer une table des matières, la couleur des titres (rouge, vert ou bleu), la protection du fichier PDF et l'éventuelle réduction de la taille des images, cette dernière option dépend de votre connexion Internet et de l'usage que vous allez faire du PDF. Si c'est pour votre imprimante, une qualité moyenne suffira, si c'est pour un imprimeur, choisissez de ne pas compresser les images. Enfin, choisissez l'ordre des pages : index, Couverture, Table des matières et Page d'accueil. ■■■

Les historiques des mises à jour

Une mauvaise manipulation, une erreur de saisie ? Aucun souci. Geneanet vous affiche l'historique de vos mises à jour... à condition de bien paramétrer vos préférences.

Geneanet a de la mémoire et conserve deux sortes d'historiques de mises à jour : lorsque vous avez manuellement modifié votre arbre et lorsque vous avez ajouté un gedcom. L'historique des modifications est valable aussi bien pour les fiches que pour les médias.

Revenir sur une saisie

Pour revenir sur une modification opérée à la main, allez dans votre arbre, cliquez sur le **Menu > Outils > Historique des mises à jour**. Un tableau à deux onglets (« Fiche » et « Médias ») s'affiche. Il indique toutes les interventions survenues sur votre arbre, qu'elles soient de votre fait ou bien des invités que vous avez autorisés. L'onglet « Fiche » contient les modifications de saisie, l'onglet « Médias » les modifications sur les photos et documents publiés sur l'arbre.

La première colonne du tableau contient l'historique, mais elle n'est visible que par les utilisateurs Premium, à condition qu'ils l'aient activée : en effet, l'affichage de l'historique est masqué par défaut ; pour activer cette fonction, allez dans le **Menu > Gestion > Paramétrer > Autres réglages**. Tout en bas, dans le menu « Affichage historique », sélectionnez « Afficher » au lieu de « Masquer ». Cela permet à Geneanet de mémoriser désormais toutes vos modifications. Attention, si au bout de quelques jours ou semaines, vous désactivez cette fonction, vous perdrez toute l'antériorité des modifications et vous ne pourrez plus effectuer de comparaisons.

La seconde colonne du tableau mentionne la date de la dernière modification. La troisième colonne indique la personne concernée, la

quatrième colonne donne le nom de l'éditeur qui a procédé à la modification ? Enfin, la cinquième colonne précise quelle action a été menée sur la fiche : un lieu, une chronique, un prénom ont été modifiés, etc.

Pour les abonnés Premium

Pour les abonnés Premium, il est possible d'afficher l'historique des révisions et de comparer deux versions d'une même fiche en cliquant sur le lien « historique » de la première colonne. S'affiche alors un petit tableau indiquant une coche pour comparer, la date et l'éditeur. Cliquez sur le bouton « Comparer les révisions sélectionnées ». Un autre tableau s'affiche reprenant tous les éléments connus sur une personne. Les différences entre les deux versions sont mises en évidence par la couleur rose qui surligne les parties modifiées.

Il est également possible d'accéder à l'historique des modifications à partir de la fiche elle-même, à partir du moment où l'option a été activée. Dans la fiche de l'individu, allez dans le menu « Plus », puis cliquez sur « Historique des modifications de cette fiche ».

Dans l'Historique des mises à jour, l'onglet « Médias » indique les modifications survenues sur les medias. Il n'y a pas d'historique, mais simplement la possibilité de cliquer sur la fiche de la personne concernée pour la visualiser.

Revenir sur les modifications par gedcom

Pour revenir sur une modification opérée par Gedcom, allez dans votre arbre et sélectionnez n'importe quel menu de la section « Gestion », puis choisissez dans la colonne de gauche, le menu « Historique ». Toutes les opérations liées à l'envoi d'un gedcom ou à son indexation sont ici répertoriées. Le détail est accessible, mais il est très technique, réservé donc aux informaticiens. ■

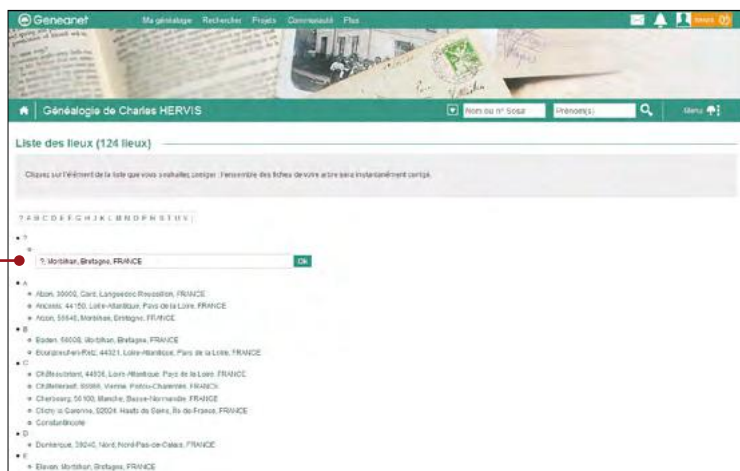


Modifier les dictionnaires

Dans votre arbre généalogique, il est possible de modifier « à la volée » les lieux, les sources et les professions. Cette fonction vous permet de retrouver tous les termes que vous utilisez dans votre généalogie et de les modifier en lot. Cela veut dire que toute modification sur un terme utilisé plusieurs fois dans votre arbre sera reportée dans toutes ses utilisations. Par exemple, si vous modifiez le lieu « par. st paul » et le remplacez par « paroisse Saint-Paul », la modification s'opérera dans toutes les fiches et pour tous les individus pour lesquels cette paroisse est mentionnée.

Pour modifier les lieux

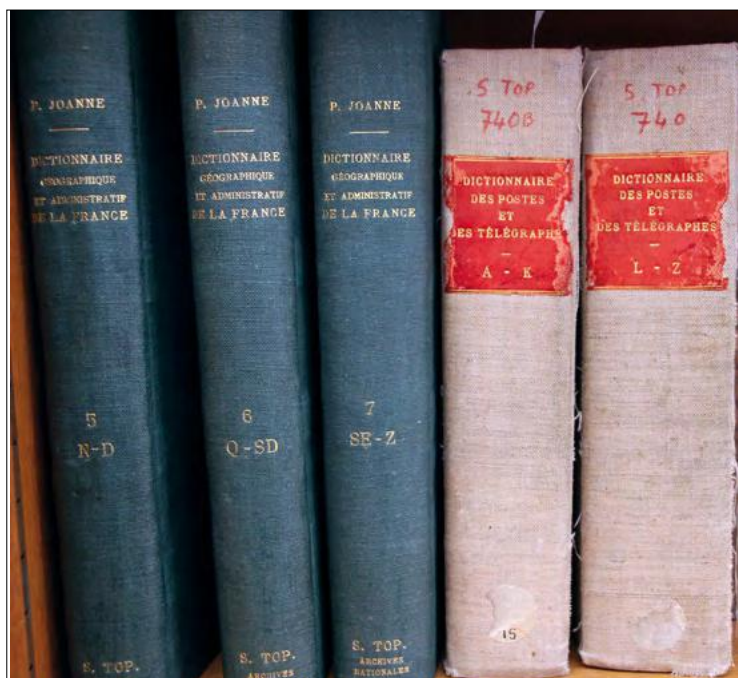
Pour modifier des lieux, allez dans **Menu > Aide à la saisie > Dictionnaires (lieux et professions)**, cliquez sur « Liste des lieux ». La liste de tous les lieux utilisés dans votre généalogie s'affiche. Cliquez sur l'élément de la liste que vous souhaitez corriger : l'ensemble des fiches de votre arbre sera instantanément corrigé. Les lieux sont classés par ordre alphabétique, utilisez le classement par lettre pour parvenir au lieu recherché. Il suffit de cliquer sur les lieux que vous souhaitez modifier. Le lieu s'affiche alors dans un champ de formulaire. Modifiez en respectant l'ordre des informations. Puis cliquez sur OK pour valider.



Pour modifier les sources

Pour modifier les sources, allez dans **Menu > Aide à la saisie > Dictionnaires (lieux et professions)**, cliquez sur « Liste des sources ». Selon la même méthode, retrouvez la source que vous souhaitez modifier en cliquant sur les lettres de l'ordre alphabétique, puis en modifiant la source en cliquant dessus. Toutefois, avec ce système, il n'est pas très facile de retrouver une source si vous en avez

Sur Geneanet, vous disposez de trois dictionnaires pour les lieux, les sources et les professions, que vous pouvez aisément enrichir et modifier.



de nombreuses, car elles sont classées dans l'ordre alphabétique de la première lettre. Beaucoup commencent par des chiffres ou des abréviations. Le mieux est d'utiliser le moteur de recherche de votre navigateur (dans Chrome, menu **Modifier > Rechercher**) et de taper les mots recherchés.

Autre difficulté, une fois la source repérée, pour la modifier, tout va bien si elle ne comporte que quelques mots. Mais parfois, celle-ci peut inclure une citation, une transcription. Pas facile de modifier un tel texte sur un champ de formulaire aussi petit. Dans ce cas, un conseil : allez dans le champ de formulaire, sélectionnez l'intégralité du texte, copiez le dans un traitement de texte, modifiez le, copiez le texte modifié et collez le dans le formulaire de Geneanet.

Pour modifier les professions

Pour modifier les professions, allez dans **Menu > Aide à la saisie > Dictionnaires (lieux et professions)**, cliquez sur « Liste des professions ». Cliquez sur une lettre, puis sur la profession pour la modifier. Astuce : cliquez sur les boutons (triangle à droite) pour afficher la liste des individus ayant la même profession. ■

Participer aux projets collaboratifs

Au-delà de l'état civil	44
Nos ancêtres dans la Grande Guerre ...	46
Les nécropoles militaires	48
Les Livres d'or des Morts pour la France	49
Les archives notariales	51
L'encyclopédie contributive Geneawiki	52

Au-delà de l'état civil

Source primaire des généalogistes, l'état civil est facilement accessible en France où, sauf département récalcitrant, presque la totalité des registres paroissiaux et d'état civil ont été numérisés et mis en ligne par les services d'Archives départementales et municipales. Mais que faire en cas de lacune et aussi que faire pour en savoir plus sur nos aïeux, une fois les maigres informations les concernant recueillies dans les actes d'état civil les concernant ? Le constat du projet « Au-delà de l'état civil » est qu'il existe bien d'autres archives permettant de reconstituer leur vie et de remonter plus loin. L'objectif du projet est donc d'inventorier, numériser et dépouiller des séries complémentaires à l'état civil. L'idée étant de pouvoir remonter plus loin dans son ascendance grâce à ces séries, et également de pouvoir étoffer sa généalogie avec des informations sur la vie de nos ancêtres.

Quels projets dans quels départements ?

« Au-delà de l'état civil » est disponible dans une vingtaine de départements. Le projet est divisé en sous-projets, par dépôts d'archives et zones d'intérêts. Des Bouches-du-Rhône au Vaucluse, en passant par les Côtes d'Armor, le Nord et Paris, tous les départements n'y figurent pas et certains sont plus avancés que d'autres, dans le travail d'inventaire, de numérisation ou de dépouillement.

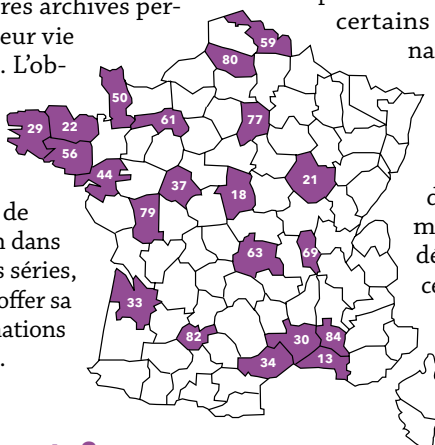
Dans l'Hérault, les bénévoles ont commencé à numériser le notariat de plusieurs cantons. **Dans l'Ille-et-Vilaine**, ce sont certains registres du contrôle des actes et de l'enregistrement qui sont inventoriés et parfois numérisés (par exemple les tables de successions et absence de Bain et du Grand Fougeray). **Dans l'Indre-et-Loire**, il y a du notariat et aussi quelques pépites dénichées par les bénévoles : par exemple, pour le canton de Chinon, des insinuations judiciaires, des inventaires et ventes des meubles et effets de la Révolution française, des indemnités accordées par la loi après saisie des biens, etc. **Dans l'Orne**, ce sont des centaines de minutes de notaires que l'on retrouve disponibles, numérisées et parfois transcrites. Autre exemple étonnant, **dans les Deux-Sèvres**, ce sont des registres protestants de Chizé, en provenance des Archives nationales, qui ont été numérisés et rendus disponibles à tous par publication sur Geneanet.

Pour les généalogistes, il y a une vie après l'état civil ! Le projet « Au-delà de l'état civil », initié par Geneanet, consiste à fédérer des initiatives de localisation et de numérisation d'archives, en vue de leur partage et de leur indexation.

L'un des départements les plus actifs est **Paris** avec le projet « Familles parisiennes ». Avec la disparition de l'état civil antérieur à 1860, certains documents des Archives nationales prennent un intérêt

exceptionnel, comme ceux du minutier central des notaires de Paris (l'indexation des répertoires des notaires, les contrats de mariage, inventaires après décès, partages, testament), ceux de la juridiction du Châtelet de Paris, comme les registres des tutelles, les clôtures d'inventaire après décès. Les bénévoles du projet « Au-delà de l'état civil – Familles parisiennes » œuvrent également aux Archives de Paris, où ils numérisent la collection Mayet des mariages parisiens du XIX^e siècle, les exceptionnelles « épaves » de la

Le projet « Au-delà de l'état civil » est présenté sur Geneawiki.



projet « Au-delà de l'état civil » est présenté sur Geneawiki.

Créer un compte | Se connecter

Page : Discussion Lire | Voir le texte source | Historique Rechercher

Au delà de l'Etat-Civil

L'état civil est de plus en plus facilement accessible à tous via les archives en ligne ou les travaux de Dépouillement systématique/dépouillement des associations. Mais il ne nous apprend presque rien sur la vie de nos ancêtres, et il est souvent lacunaire pour les périodes anciennes. Pourtant, il existe bien d'autres archives permettant de reconstituer leur vie et de remonter "au-delà de l'état civil".

L'objectif du projet "Au-delà de l'état-civil" est d'inventorier, numériser et dépouiller des séries complémentaires à l'état-civil. L'idée étant de pouvoir remonter plus loin dans son ascendance grâce à ces séries, et également de pouvoir étoffer sa généalogie avec des informations sur la vie de nos ancêtres.

Les projets en cours

Le projet est divisé en sous-projets, par dépôts d'archives et zones d'intérêts. Voici la liste des premiers projets actives, classés par départements français :

- 13 - Bouches-du-Rhône
- 18 - Cher
- 21 - Côte d'Or
- 22 - Côte d'Armor
- 29 - Finistère
- 30 - Gard
- 33 - Gironde
- 34 - Hérault
- 35 - Ille-et-Vilaine
- 37 - Indre-et-Loire
- 44 - Loire-Atlantique
- 50 - Manche
- 56 - Morbihan
- 59 - Nord
- 61 - Orne
- 63 - Puy-de-Dôme
- 69 - Rhône
- 75 - Paris et Archives Nationales
- 77 - Seine et Marne
- 79 - Deux-Sèvres
- 80 - Somme
- 82 - Tarn-et-Garonne
- 84 - Vaucluse
- Projets pour l'Alsace (plusieurs départements)
- Archives privées

Accueil
Modifications récentes
Page au hasard
Aide
Communauté

Portails
Filières pas
Sources
généalogiques
Situations particulières
régionalisme
A propos de la
généalogie
Projets d'inventaires

Outils
Pages liées
Suivre ces pages liées
Pages spéciales
Version imprimable
Adresse de cette
version
Information sur la
page

paroisse Saint-Eustache de 1530 à 1792 qui ont échappé aux flammes des incendies allumés par les révolutionnaires de la Commune, des registres de tutelles, des tables de succession et absence, des faire-part, placards, épitaphiers, etc.

Comment utiliser « Au-delà de l'état civil » ?

Il y a deux modes d'entrée dans le projet « Au-delà de l'état civil » :

- Première méthode, allez sur Geneawiki (menu direct depuis la page d'accueil de Geneanet), dans la colonne de gauche, dans la rubrique Portails, cliquez sur « Projets d'inventaires ». Dans « Projets soutenus par Geneanet », cliquez sur « Au-delà de l'état civil ». Recherchez les projets qui vous intéressent, ils sont classés par départements ou par catégorie. Lorsque les registres ont été numérisés, ouvrez-les directement en cliquant sur le lien.
- Seconde méthode, recherchez directement les patronymes qui vous intéressent avec le moteur de recherche de Geneanet en suivant le chemin : **Rechercher > Fonds documentaires**. Cliquez sur « Archives » et sélectionnez les catégories qui vous intéressent (notariat, tutelles, etc.). Précisez votre recherche en indiquant des mots-clés, une zone géographique, une période et accédez aux registres qui vous semblent adéquats.

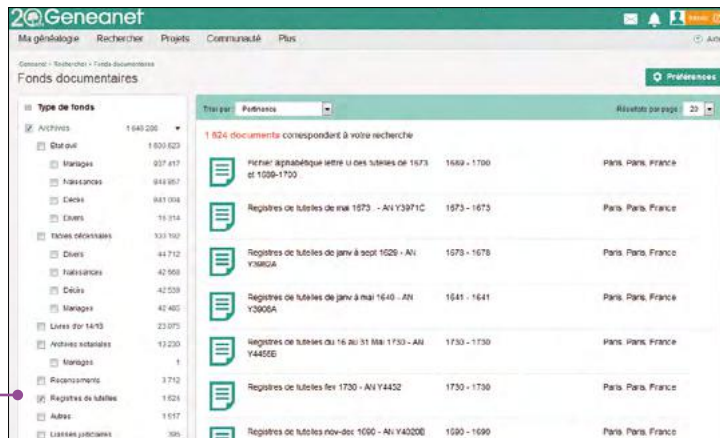
Ces deux méthodes constituent la recherche directe dans les registres qui ont été numérisés, mais pas encore indexés. Lorsque les patronymes ont été extraits de ces archives et registres, il suffit bien évidemment de taper le nom recherché dans le moteur de recherche par individu de Geneanet (**Rechercher > Rechercher mes ancêtres**).

Comment participer à « Au-delà de l'état civil » ?

Les bonnes volontés sont bienvenues. Mais pour une bonne efficacité, les travaux de prise de vue/numérisation dans les salles d'archives sont coordonnés. Si vous avez un appareil photo numérique et quelques heures de temps libre, vous pourrez faire avancer l'un des différents projets en numérisant un carton entier d'archives. Pour s'inscrire à un projet, retrouvez les coordonnées des coordinateurs des projets dans chaque département, ou bien écrivez un mail à contact@audelaec.org. « Au-delà de l'état civil » est coordonné par une association éponyme et Geneanet assure un appui logistique aux projets (prêt de matériel, et mise en ligne des registres). Vous pouvez évidemment déposer vos propres registres sur « Registres en ligne » de Geneanet. Mais renseignez-vous avant de partir avec votre appareil photo en bandoulière, il serait dommage de faire deux fois le même travail de prise de vue.

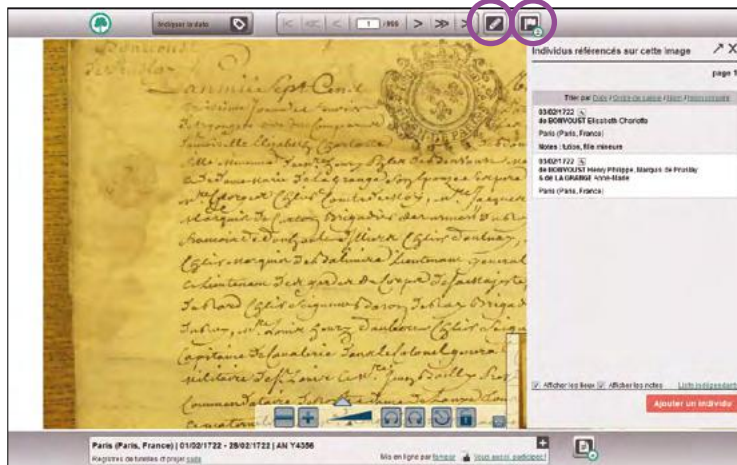
Transcrire intégralement ou indexer seulement les noms

Autre possibilité, vous pouvez aussi vous rendre utile depuis chez vous en participant aux dépouillements. Rien de plus simple, affichez un document qui vous intéresse : **Rechercher > Fonds documentaires**, puis dans la colonne de gauche, cliquez par exemple sur « Registres des tutelles » et affichez l'un des registres disponibles.



Réglez le zoom pour rendre le document bien lisible. Deux choix s'offrent à vous :

- Vous pouvez transcrire l'intégralité du texte, en cliquant sur le symbole du crayon. Une fenêtre de transcription s'ouvre. Tapez ce que vous lisez, ligne par ligne, en respectant les sauts de ligne de l'acte original, en remplaçant les caractères illisibles ou incompréhensibles par le caractère «-» et en respectant la langue et l'orthographe, y compris sur les noms propres. Après chaque page, cliquez sur valider.



- Vous pouvez indexer seulement les patronymes, dates et lieux présents dans ce document en cliquant sur le symbole du drapeau. Remplissez le plus de champs possibles : date précise (en précisant éventuellement s'il s'agit du calendrier grégorien ou républicain), nom, prénoms, profession, nom du conjoint, prénoms, profession du conjoint, notes complémentaires, pays, région, sous-région, commune ou lieu-dit/paroisse. Indiquez la page du registre liée, puis validez.

Nos ancêtres dans la Grande Guerre

Centenaire de la Première Guerre mondiale oblige, Geneanet a ouvert, dès 2014, la possibilité à tout utilisateur de signaler facilement en un clic un ancêtre Poilu. Cette initiative a reçu l'agrément de la Mission du Centenaire et a été baptisée « Nos Ancêtres dans la Grande Guerre ». A partir des « signalements » des généalogistes, le portail constitue une base de données unique en son genre, celle des participants à la Grande Guerre, morts au combat ou ayant survécu au conflit. Plus grand le nombre de soldats sera, plus les possibilités de retrouver des descendants de leurs camarades de régiment, ou de familles originaires de la même commune seront importantes. Geneanet ambitionne de servir de pont entre les descendants qui pourront alors mettre en commun les témoignages, photos ou documents hérités par les familles, et reconstituer au plus près la vie de leurs aïeux pendant la guerre.

Comment signaler un Poilu dans votre arbre ?

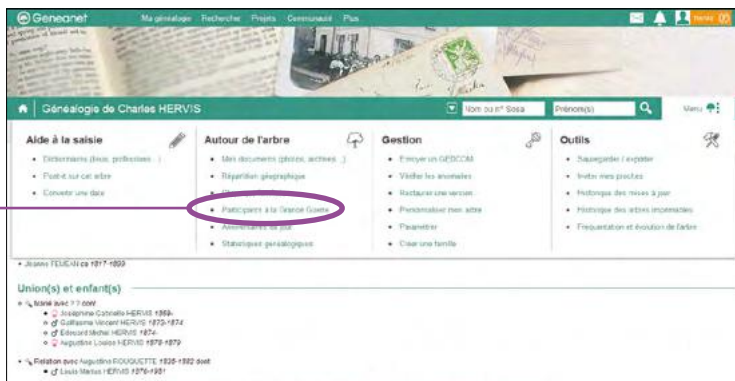
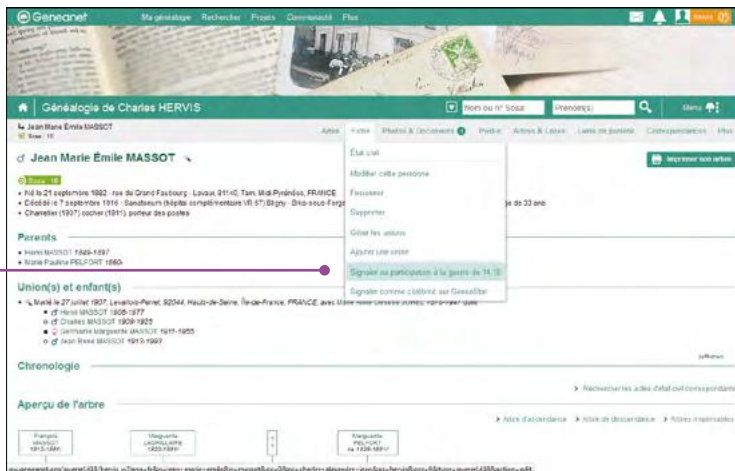
Un lien direct figure dans votre arbre généalogique, dans le menu **Fiche > Signaler sa participation à la guerre de 14-18**. Remplissez le plus de champs possible : Dans quel pays a eu lieu l'enrôlement ? Cliquez sur France métropolitaine ou Autres pays, DOM-TOM, colonies... Dans le champ « Précisions supplémentaires », indiquez le domicile lors de la mobilisation (uniquement en France métropolitaine), et le ou les régiments d'affectation. Vous pouvez ajouter des régiments en cliquant sur le signe +. Si vous ne les connaissez pas, vous pourrez y revenir ultérieurement, le menu « Signaler » étant accessible à tout instant. Puis cliquez sur « Valider ». En cas d'erreur, vous pouvez annuler ce signalement en cliquant sur le lien « Ne plus signaler comme ayant participé à la Grande Guerre ».

Utilisez les suggestions

Si vous avez un doute et que vous ne savez pas si tel ou tel aïeul a participé au conflit, Geneanet peut vous suggérer des noms tirés directement de votre arbre généalogique. Dans votre arbre, cliquez dans le menu **Autour de l'arbre > Participants à la Grande guerre**. Vous arrivez dans une page vous permettant de vérifier la liste des soldats que vous avez déjà

Directement à partir de votre arbre, vous avez la possibilité de signaler un ancêtre ayant participé à la Première Guerre mondiale. Un projet soutenu par la mission du Centenaire de la Grande Guerre. Travaillez aussi à l'indexation des Livres d'or et des nécropoles militaires, deux vastes projets à l'échelle du pays auxquels chacun peut apporter sa petite pierre.

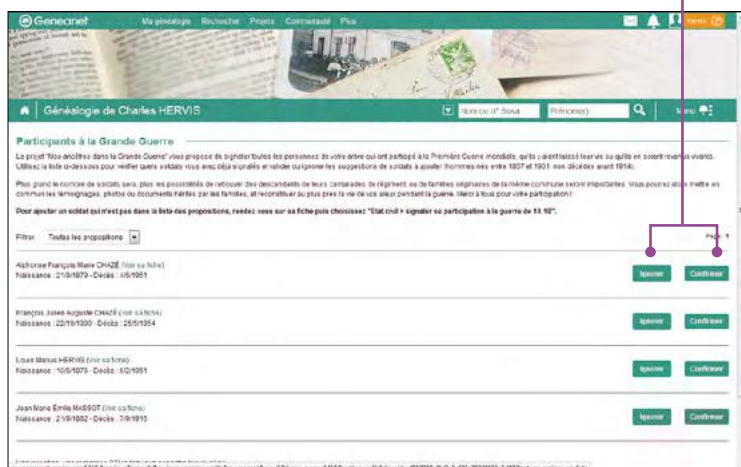
signalés (elle est vide si vous n'avez encore rien signalé). Sinon, vous pouvez filtrer vos propositions d'inscriptions sur cette liste (toutes les propositions, celles signalées, celles en attente, celles ignorées). Cliquez sur le lien « Voir les propositions » et Geneanet vous présente une liste de potentiels soldats de la Grande Guerre tirés de votre arbre. Les soldats sont classés par ordre alphabétique. Cette liste de suggestions est non exhaustive, elle est générée automatiquement en fonction de paramètres comme le sexe, la date de naissance et elle ne



comporte pas les enrôlés volontaires trop âgés, ou les soldats dont vous n'avez pas renseigné la date de naissance.

Gérez les suggestions

En face de chaque nom, utilisez l'un des deux boutons « Ignorer » ou « Confirmer ». Le premier retire la personne de la liste, le second vous permet de renseigner son domicile et son régiment. Si vous ignorez une personne, cette décision n'est pas définitive, vous pourrez la retrouver dans le menu propositions ignorées ou bien l'ajouter via la fiche de l'arbre. Geneanet n'étant pas un arbre unique mais une série d'arbres en parallèle, votre signalement d'un ancêtre comme ayant participé à la Grande Guerre ne concerne que votre propre arbre. Dès que vous avez validé un Poilu, un encart apparaît dans votre arbre dans la fiche de la personne. Cet encart reprend les informations que vous avez saisies, en précisant s'il était



mort ou simple participant. Un lien apparaît également vers l'actualité du jour sur le mini-site Nos Ancêtres dans la Grande Guerre (lire encadré ci-contre).

Comment compléter les renseignements manquants ?

Le lieu de mobilisation de votre ancêtre et ses régiments d'affectation sont des informations relativement faciles à trouver dans sa fiche matricule, soit sur le portail public Grand Memorial, soit directement sur le site des Archives départementales d'origine de votre aïeul ou le cas échéant, sur sa fiche de Mort pour la France à consulter sur le site Mémoire des Hommes.

CLIQUEZ SUR

Grand Mémorial : www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial

Mémoire des hommes : www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Cliquez sur « Conflits et opérations » puis « Première Guerre mondiale »

Dédié aux Poilus



Nos ancêtres dans la Grande Guerre est un mini-site spécialement conçu par Geneanet à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre. C'est là où vous pouvez consulter la liste des soldats poilus déjà indexés par vous-même ou par d'autres généalogistes figurant dans leurs arbres généalogiques. Tout le monde peut y rechercher son aïeul soldat sur les arbres en ligne, consulter les informations et les médias publiés sur sa fiche (actes d'état civil ou militaires, photos de famille, photos de la sépulture ou du monument aux morts, etc.). Enfin, le portail permet de consulter l'actualité du jour de sa mort (le cas échéant) ou toute autre date de son choix. Au pied de l'actualité du jour, un lien vous permet de voir la liste de tous les soldats décédés ce jour-là.

Rendez-vous à l'adresse indiquée ci-dessous, tapez le nom/prénom d'un soldat et/ou son régiment. La liste des régiments mémorisés apparaît en tapant quelques lettres ou numéros. Vous pouvez aussi chercher un soldat par son lieu de résidence au début de la guerre et ses régiments d'appartenance. Dans les résultats de recherche, cliquez simplement sur la fiche du soldat pour accéder à sa fiche dans l'arbre généalogique de celui ou celle qui l'a signalé. Vous pourrez peut-être retrouver pour votre ancêtre plus de renseignements que vous n'en possédez vous-même, notamment en cherchant dans le menu « Photos & documents ». Le généalogiste - un cousin lointain ? - a peut-être déposé des photos de lui en uniforme, de son unité de rattachement, de son ou de ses régiments, des lettres ou cartes postales...

Nos ancêtres dans la Grande Guerre : www.geneanet.org/14-18/

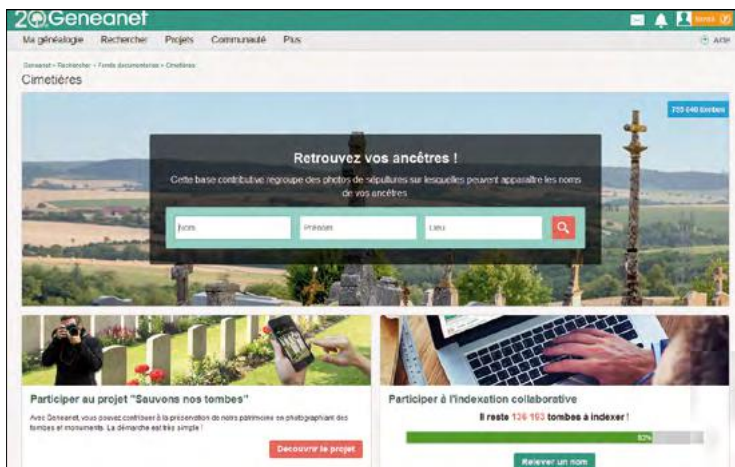
Les nécropoles militaires

Geneanet vous invite à rendre hommage aux combattants en participant à l'indexation des noms des soldats figurant dans les nécropoles militaires.

La France compte 265 nécropoles nationales regroupant près de 500 000 sépultures de soldats décédés lors des guerres du XX^e siècle. Le portail souhaite réaliser un inventaire photographique exhaustif des lieux de mémoire. Ce projet consiste à photographier les sépultures des soldats, pour ensuite permettre le relevé des noms et ainsi à tout un chacun de retrouver la tombe de son aïeul.

Page Geneawiki

Comment indexer ? Il faut choisir un cimetière, en vérifiant que celui-ci n'a pas déjà été photographié. Aller sur la page Geneawiki du projet nécropoles militaires :



Pour indexer, aller à la page « Cimetières ».

http://fr.geneawiki.com/index.php/Nécropoles_militaires. Lisez ensuite la présentation, puis allez dans l'onglet « Mode opératoire », cliquez sur l'un des cimetières figurant dans la liste.

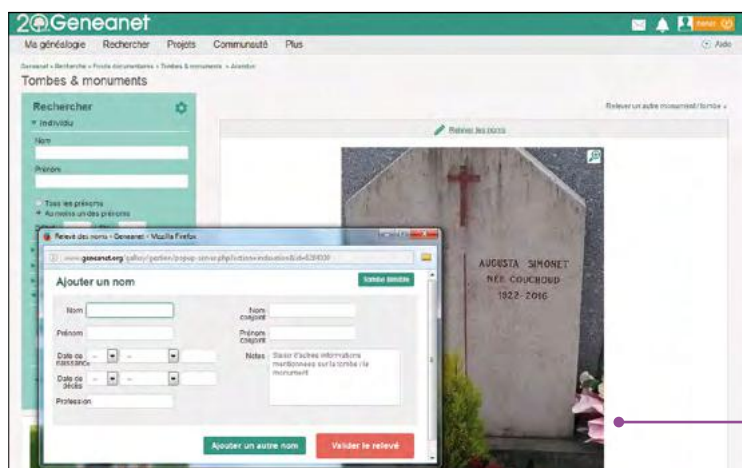
Pour photographier

Une fois le cimetière choisi, envoyez un mail à projet-tombes@geneanet.org, en précisant le nom de la nécropole concernée. Les organisateurs vous réserveront une ou plusieurs sections. Allez ensuite sur place et photographiez chaque tombe, l'une après l'autre, de façon systématique. La prise de vue peut-être réalisée soit via un smartphone Android ou iPhone grâce à l'application « Sauvons nos tombes » (lire page 59), soit avec un appareil-photo numérique. Une nécropole est découpée en « carrés », et chaque participant se voit attribuer un carré à photographier. Les photos sont ensuite publiées sur Geneanet, soit instantanément si vous utilisez l'application « Sauvons nos tombes », soit en les envoyant ensuite via le site ou par tout moyen à votre convenance (CD Rom par exemple).



Pour indexer

Pour indexer les noms des nécropoles militaires, inutile de se déplacer, les images sont sur le portail et chaque visiteur de Geneanet peut relever les noms qui figurent sur les sépultures, afin que ceux-ci soient indexés dans le moteur de recherche. Allez dans le menu **Projets > Cimetières** puis dans la rubrique « Participer à l'indexation collective », cliquez sur « Relever un nom ». L'image à indexer vous est attribuée aléatoirement.



Les Livres d'or des Morts pour la France

Toujours pour la période de la Première Guerre mondiale, Geneanet soutient un projet d'indexation des Livres d'or des Morts pour la France, consultables dans la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales. A vous de jouer !

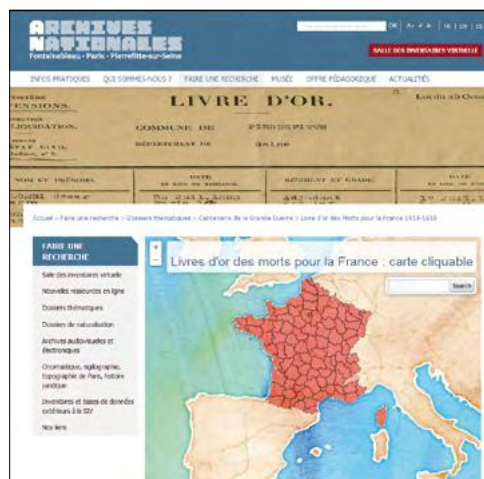
Les Livres d'or sont accessibles dans la Salle des inventaires virtuelle des Archives nationales.

Pour ce projet collaboratif mémoriel, Geneanet vous propose d'indexer les Livres d'or des Morts pour la France de 1914-18. Ce sont des listes officielles des soldats tués durant le conflit dressées par chaque commune de France. Elles constituent pour les généalogistes une source de recherche originale, même si elle est complémentaire et annexe d'autres listes ou d'autres documents déjà publiés ailleurs : Morts pour la France, Journaux de marche et opérations, etc. Le projet d'indexation des Livres d'or est soutenu par Geneanet, mais attention, les images ne sont pas sur le portail, elles sont hébergées par le site des Archives nationales. Seuls les relevés figurent chez Geneanet.

Consulter les Livres d'or

Ces listes de soldats sont consultables dans la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales : www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr. Elles peuvent être recherchées de deux manières différentes :

- soit par le formulaire de recherche multicritères, taper « Livre d'or [+ nom du département ou de la commune] » et cliquez sur « Archives numérisées » ;



- soit par une carte géographique : www.archives-nationales.culture.gouv.fr/livre-d-or-des-morts-pour-la-france-1914-1918.

L'intérêt de cette carte est de s'étendre à toutes les régions du monde d'où étaient originaires les soldats tués : Bolivie, Brésil, Sénégal, Maroc, Algérie, Tunisie, Bulgarie, mais aussi à toute la France métropolitaine. Une fois sur la carte, il suffit de cliquer sur la zone géographique souhaitée, puis on obtient dans la Salle des inventaires virtuelle, une description par département (ou lieu géographique le cas échéant), puis vient la liste des communes. Il suffit alors de cliquer sur celle-ci pour ouvrir une nouvelle page dans laquelle il convient de cliquer sur « Consulter les archives numérisées associées ». S'ouvre alors la visionneuse qui permet d'afficher la liste, souvent une dizaine de pages à feuilleter pour chaque commune.

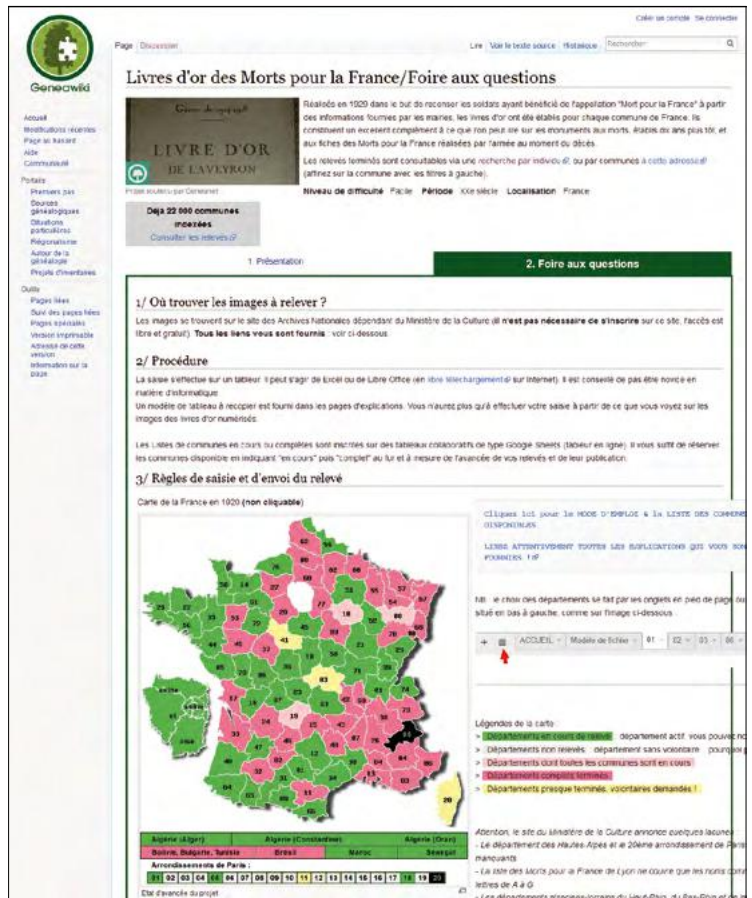
Pour consulter les index réalisés par les généalogistes sur Geneanet, faites une simple recherche par individu ou par communes en utilisant le filtre « Commune » situé dans la colonne de gauche.



Participer aux projets collaboratifs

Indexer les Livres d'or sur Geneanet

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les Livres d'or de 22 000 communes ont déjà été indexés. Pour participer, il faut consulter l'article de Geneawiki relatif aux Livres d'or : http://fr.geneawiki.com/index.php/Livres_d'or_des_Morts_pour_la_France. Lisez attentivement la présentation, puis allez dans l'onglet « Foire aux Questions », regardez la carte et les départements ouverts à l'indexation (vert, gris ou jaune) et se porter volontaire en cliquant sur le département souhaité. Cela ouvre un tableau Google de type Excel. Lisez attentivement les instructions et commencez à indexer. Il est recommandé d'indexer une commune complète au minimum. Une fois votre saisie terminée, enregistrez le relevé au format « Texte (.csv) » en choisissant le séparateur de champ « point-virgule » au moment de l'enregistrement (laisser les autres par défaut) et publiez le fichier dans votre espace personnel Geneanet. Pour cela, passez par le menu **Ma généalogie > Mes documents > Relevés**, choisissez « point-virgule » lors de l'envoi, vérifiez que les entêtes des colonnes correspondent à ceux du tableau, validez. La procédure peut paraître un peu complexe, mais il suffit de suivre les étapes. Un tutoriel vidéo les détaille, pas à pas : <https://vimeo.com/139343599>



Pour indexer, retrouvez les instructions sur Geneawiki.

Les matricules napoléoniens

Ce n'est pas le plus visible des projets collaboratifs soutenus par Geneanet, mais c'est celui qui a le plus de potentiel en terme de généalogie, puisqu'il va chercher plus loin les racines des Français, au temps de Napoléon. Il s'agit de relever les matricules des soldats ayant combattu dans les armées de l'Empereur entre 1800 et 1815, ayant appartenu aux unités de la garde impériale et de l'infanterie de ligne, ayant été officiers de certaines unités de la garde ou lanciers polonais. Actuellement, déjà 280 000 noms de soldats ont été indexés. Contrairement à d'autres projets, il s'agit uniquement d'un travail d'indexation à partir d'images déjà existantes.

Comment indexer les soldats de Napoléon ? Nul besoin de se rendre dans un cimetière ou un dépôt d'archives, les forces vives de Geneanet sont attendues au coin de leur salon, devant leur ordinateur, afin de lire les noms figurant sur les images numérisées des registres matricules, en ligne sur le site Mémoire des hommes : www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr Cliquez sur « Parcours individuels ».

Il est demandé aux participants de relever méthodiquement tous les actes d'un registre. Il suffit de noter sur un tableau de type Excel les informations contenues dans la fiche matricule des soldats. Le fonctionnement est le même que pour indexer les cimetières (lire p. 60). Un coordinateur répartit les registres à indexer ; la procédure de saisie est standardisée afin d'obtenir un résultat homogène. Tout est expliqué dans la notice dédiée de Geneawiki : http://fr.geneawiki.com/index.php/Matricules_Napoléoniens_1802-1815.

Vous devez ensuite envoyer par mail vos relevés sous forme de tableau (extensions les plus répandues : .xls, .xlsx, .ods, .csv) au coordinateur du projet qui les publie sur Geneanet. ■



Les archives notariales

Fonds riche et dense, les archives notariales bénéficient aussi d'un projet collaboratif spécifique sur Geneanet. L'ampleur du chantier est immense, mais il avance progressivement grâce à la contribution méthodique des généalogistes.

Comment participer à la numérisation ?

Vous pouvez vous rendre utile de deux manières :

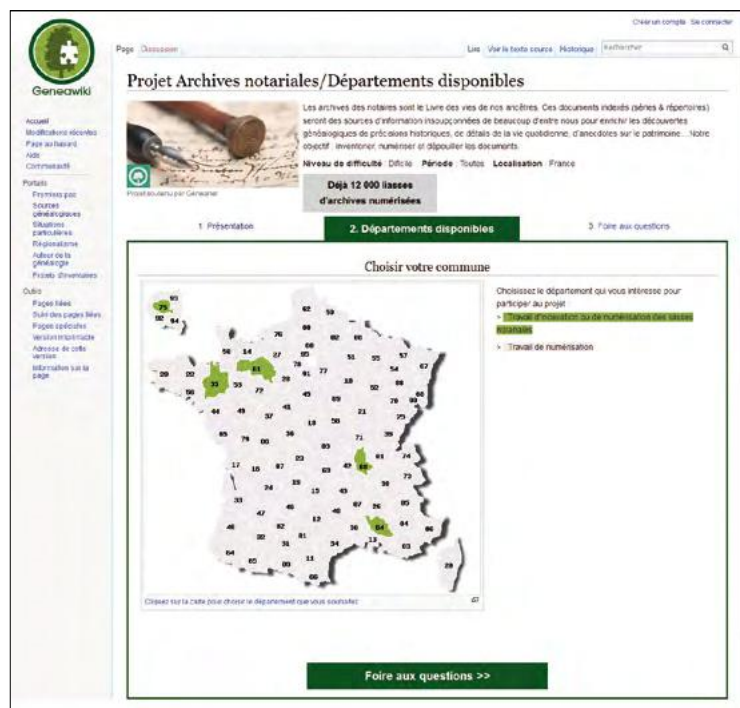
- soit en vous rendant dans un service d'Archives départementales (où sont conservés les actes notariés de votre département) avec votre appareil photo pour les numériser ;
- soit en indexant les liasses notariales déjà mises en ligne.

Avant d'aller numériser, identifiez les besoins, afin de ne pas répéter un travail déjà fait. Allez sur la page d'explications du projet sur Geneawiki : http://fr.geneawiki.com/index.php/Projet_Archives_notariales. Dans l'onglet « Départements disponibles », choisissez votre département. Les quelques départements colorés en vert signalent que des liasses de notaires ont déjà été numérisées, les autres, la majorité, sont en gris pour indiquer qu'aucun projet de numérisation n'a encore démarré. Il est donc fait appel aux bonnes volontés. Cliquez sur le département et joignez-vous au projet qui vous intéresse en écrivant un mail au coordinateur du projet dans le département (ou bien ouvrez le projet).

Comment indexer des actes notariés ?

Rien n'empêche d'indexer tout seul dans son coin, mais pour une progression efficace de la démarche, mieux vaut prévenir le coordinateur du projet qui pourra vous assigner des registres qui seront alors traités dans un ordre logique et non pas au hasard de leur apparition sous le nez d'un bénévole. Chaque coordinateur départemental vous indiquera le meilleur moyen de réaliser l'indexation.

Mais en règle générale, sachez que celle-ci s'effectue en ligne, sur Geneanet via la visionneuse de registre : www.geneanet.org/registres. Utilisez le bouton « Transcrire » (si vous souhaitez transcrire mot à mot l'acte) ou bien de manière plus réaliste, utilisez le bouton « Indexer » pour inscrire les noms, prénoms, dates et lieux lus dans le registre. Il n'y a bien entendu pas d'engagement de délais, il est seulement demandé de prévenir le coordinateur une fois l'indexation d'une liasse terminée et avant d'en prendre une nouvelle. Les explications figurent dans la rubrique de Geneawiki dédiée au projet des Archives notariales : fr.geneawiki.com/index.php/Projet_Archives_notariales



Les généalogistes le savent bien, il est illusoire d'attendre que les services d'Archives départementales numérisent les kilomètres, parfois les dizaines de kilomètres linéaires d'archives notariales qu'ils conservent. Leurs budgets n'y suffiraient pas. Alors pourquoi ne pas prendre la relève ?

Déjà 12 000 liasses d'archives notariales ont été photographiées par des bénévoles.

Chez Geneanet, il y a déjà 12 000 liasses d'archives de notaires qui ont été numérisées –photographiées– par des bénévoles et déposées sur le portail. Contrats de mariage, donations, biens meubles et immeubles, testaments et legs, inventaires après décès, tutelles, curatelles, émancipations, partages et successions, tous ces documents sont des sources d'information susceptibles d'enrichir les données généalogiques en entrant dans le détail de la vie quotidienne de nos ancêtres. L'idée du projet « Archives notariales » est de soutenir toutes les initiatives individuelles ou associatives visant à numériser, mettre en ligne, puis indexer ces sources de données. Actuellement, l'Ille-et-Vilaine, le Rhône, l'Orne et Paris ont des équipes de bénévoles actifs. Il y a donc besoin de main d'œuvre !

L'encyclopédie contributive Geneawiki

Geneawiki a vu le jour en 2005 sous l'égide de Geneanet. Cette encyclopédie gratuite contributive, dédiée exclusivement à la généalogie, est un Wiki au même titre que Wikipedia, la célèbre encyclopédie généraliste (mais l'une et l'autre n'ont pas de lien). Geneawiki, ce sont des articles écrits et corrigés par les généalogistes eux-mêmes traitant de tous les sujets relatifs à la généalogie. Geneawiki comporte actuellement plus de 64 700 notices. Le principe du contributif est que chacun est libre d'écrire ce qu'il veut, mais le contenu peut être amendé par d'autres connaisseurs de la question.

Consulter Geneawiki

Avant toute contribution, il est conseillé de parcourir en long, en large et en travers les articles de Geneawiki (**Geneanet > onglet Geneawiki**). Les débutants consulteront avec intérêt la rubrique « Explorer Geneawiki » qui explique les modes de recherche. Sinon, dans la colonne de gauche figurent les essentiels de la généalogie.

La rubrique « Premiers pas » répond aux questions (pourquoi ?, comment ?) et donne ainsi tous les conseils de base (des outils, des fiches pratiques). La rubrique « Sources généalogiques » livre les secrets des sources, l'état civil et bien sûr les nombreuses autres sources susceptibles d'enrichir ou de débloquent une recherche. La rubrique « Situations particulières » aborde l'adoption, les familles nobles, royales et princières, les généalogies célèbres, le cas des ancêtres protestants et juifs, les recherches à Paris et par pays. La rubrique régionalisme contient la liste de toutes les communes de France. Autour de la généalogie aborde les sujets périphériques comme la paléographie ou la généalogie génétique.

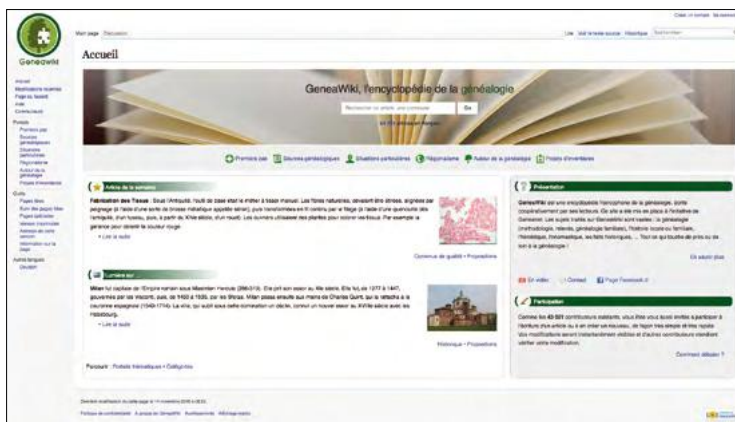
Comment contribuer ?

Si vous souhaitez participer, vous devez vous inscrire (ou si c'est déjà fait, vous connecter). Les liens « Créer un compte » et « Connexion » se trouvent en haut à droite de la page. Choisissez vous un identifiant ou pseudo (pas forcément le même que celui de Geneanet, les deux sites n'ont pas de lien) et un mot de passe. Allez ensuite dans l'article que vous souhaitez modifier et cliquez sur l'onglet « Modifier ». Comme pour un traitement de texte classique, intégrez vos modifications et mettez-les en

La majorité des projets collaboratifs de Geneanet vous renvoie à Geneawiki, l'encyclopédie contributive initiée par la même équipe de passionnés et enrichie par et pour les généalogistes.

forme avec la barre d'outil. Si vous le maîtrisez, vous pouvez également utiliser le wikicode en cliquant dans l'onglet « Modifier le wikicode ». Pour insérer une image, utilisez le lien Importer un fichier qui se trouve dans la colonne de gauche. Puis validez vos modifications avec le bouton bleu en haut à droite de la page. Précisez la nature de vos modifications (par exemple modification mineure, ajout d'un paragraphe, modification d'un lien).

Pour contribuer, la simple création d'un compte est nécessaire. Déjà plus de 64 700 articles publiés.



CLIQUEZ SUR

Geneawiki : <https://fr.geneawiki.com>

Les nouveaux outils

Geneanet dans votre poche	54
L'appli mobile Hier et aujourd'hui	57
L'appli mobile Sauvons nos tombes	59
Les arbres à imprimer	61
Les statistiques, listes et outils de travail	63
Les réseaux sociaux	66

Geneanet dans votre poche

Deux manières d'envisager la mobilité avec Geneanet : le site se décline en version mobile, spécialement adaptés aux petits écrans des smartphones et tablettes, et via une application spécifique à télécharger sur les smartphones Android ou iPhone.

Lorsque vous partez « en enquête généalogique », il est bien pratique d'avoir à portée de main l'état de ses recherches. Avant, il fallait consulter son arbre généalogique imprimé, bien encombrant pour être déplié sur les tables des salles de lecture des Archives départementales. Maintenant, avec la généralisation des tablettes et smartphones, vous voici avec votre généalogie dans votre poche. Avec la généralisation des abonnements permettant de se connecter à Internet partout en illimité, l'intérêt de consulter sa généalogie sur son portable a été décuplé. Aussi, Geneanet a mis en place une version mobile de son site adaptée à la taille des écrans de ces mini-ordinateurs.

La version Internet mobile de Geneanet

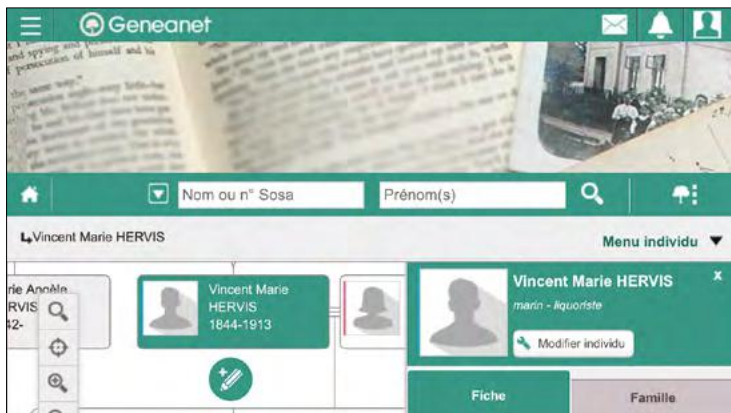
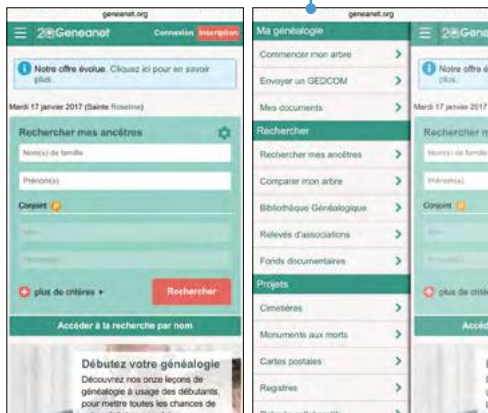
Cette version dédiée aux petits écrans possède toutes les fonctions du site Internet qui s'affiche avec un plus grand écran. Tout est simplement une question de réorganisation de l'affichage des informations : la barre des menus est synthétisée à gauche, certaines informations sont déplacées, sinon, tout fonctionne comme la version « standard » de Geneanet, vous pouvez même mettre à jour votre généalogie en faisant de la saisie.

Reste simplement une question : la pertinence d'afficher sur un smartphone ou une tablette, des documents dont la lecture est rendue



très difficile par la petite taille des écrans. Cependant en mobilité, si vous êtes un chercheur chevronné habitué des salles d'Archives départementales ou communales, vous pouvez vous en servir de pense-bête et de référence à votre arbre généalogique à l'appui de vos recherches. Au fil de votre progression, vous pouvez par exemple vérifier des informations sur Geneanet, vous rattacher à des branches complètes, rebondir sur une autre commune, vérifier immédiatement un renseignement, etc.

La version du portail Geneanet adapté aux petits écrans possède les mêmes fonctions.



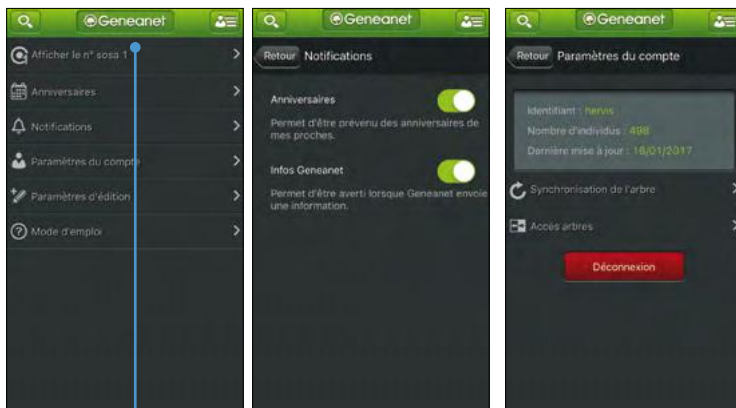
Comment accéder à la version mobile de Geneanet ? L'adresse est identique ; le design du portail étant « responsive », il s'adapte automatiquement à la taille de l'écran. Aucun réglage particulier n'est à effectuer. Quand vous tapez l'adresse du site Geneanet, votre smartphone ou tablette affiche automatiquement les éléments agrandis.

L'application Geneanet pour Android ou iPhone

Une autre possibilité, lorsque vous êtes en déplacement est d'utiliser l'application Geneanet mobile. Elle se télécharge et s'installe sur votre appareil Apple ou Android (les deux applis sont identiques). Il s'agit ici d'avoir un accès à votre arbre, même si vous n'avez pas de connexion à Internet, même sans réseau. Pour l'utiliser, il est évidemment nécessaire d'avoir publié son arbre sur Geneanet.

Elle permet de le consulter en intégralité où que vous soyez. C'est seulement à la première utilisation, qu'il sera nécessaire de vous connecter pour synchroniser votre arbre entre Geneanet et votre téléphone/tablette.

Comment installer l'application ? Les liens se trouvent sur la page d'accueil de Geneanet, en bas de page (dans le footer) dans la rubrique Application mobile > Geneanet. Choisissez votre version en fonction de la marque de votre appareil. Cliquez sur Google Play pour les appareils Android ou bien sur Apple Store pour les iPhone et iPad. Il n'existe pas de versions pour les Windows Phone, ni pour les Blackberry. Une fois l'appli téléchargée sur votre appareil mobile, connectez-vous avec votre compte et mot de passe Geneanet. L'appli télécharge alors



votre arbre généalogique. La synchronisation de votre généalogie est réalisée rapidement en mode wi-fi, et en quelques dizaines de secondes pour plusieurs milliers de personnes.

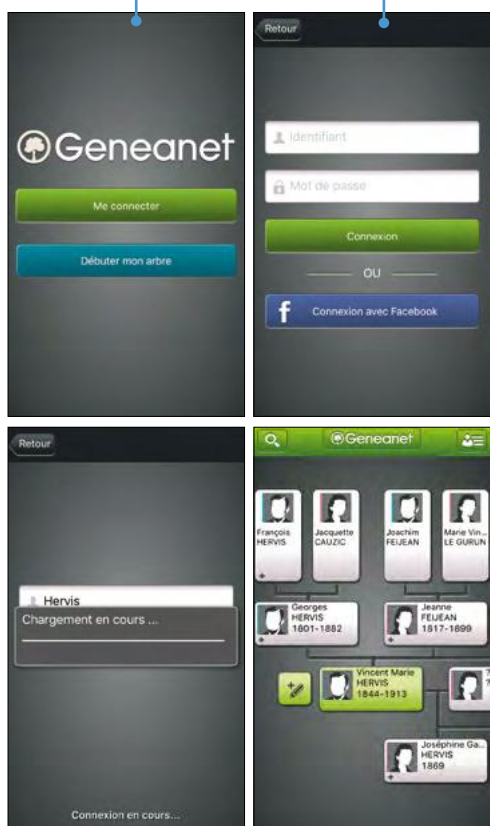
Configurer l'application

Avant d'utiliser l'application, il peut être intéressant de la configurer. Cliquez sur le bouton central vert Geneanet et réglez vos préférences. Réglez les Notifications, c'est-à-dire les messages envoyés par Geneanet vous prévenant des anniversaires de vos proches (réglage oui ou non), acceptez ou non de recevoir des informations générales de la part de Geneanet.

Dans les paramètres du compte, lisez la synthèse de vos données présentes dans l'appli : votre identifiant, le nombre d'individus et la date de la dernière mise à jour. Cliquez sur synchronisation pour échanger les dernières modifications entre vos deux arbres, celui de l'appli et celui sur le portail. Le principe est celui de la synchronisation dans les deux sens. Vos données se trouvent en parallèle sur Geneanet et dans votre appareil mobile. Toute information saisie dans l'application est répercutée sur le portail et inversement quand vous cliquez sur « Synchronisation ». Le système se synchronise et met à jour vos données à chaque nouvelle connexion de l'appli, cela dès qu'une connexion Internet est disponible, ou bien manuellement, lorsque vous appuyez sur le bouton Geneanet > Paramètres du compte > Synchronisation de l'arbre. Le système des sauvegardes permet de se prémunir contre toute erreur et de restaurer une ancienne version (lire page 39).

Enfin, dans « Accès arbres », vérifiez qui peut accéder à votre arbre et quels sont les arbres auxquels vous pouvez accéder. L'appli offre la possibilité de charger l'arbre d'un contact qui vous a autorisé. Vous pouvez également vous déconnecter de votre compte Geneanet en appuyant sur le bouton Déconnexion.

Réglez ensuite vos paramètres d'édition. Activez ou désactivez la saisie, les formulaires détaillés et l'envoi des photos. Si vous activez l'envoi des photos en Wi-Fi, l'appli n'utilisera pas votre connexion 3G ou 4G, pratique si votre abonnement est limité.



Les nouveaux outils

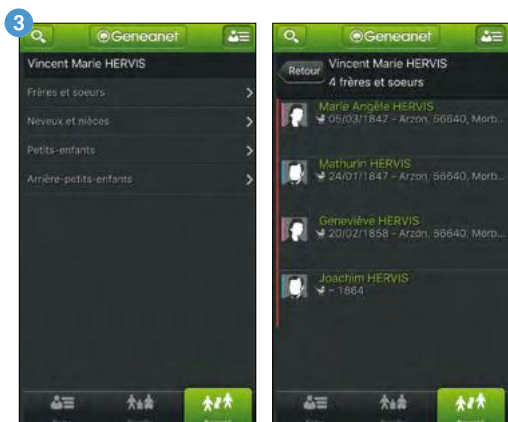
Consulter votre arbre depuis l'appli

L'intérêt de l'appli est de pouvoir accéder à son arbre à tout moment même hors connexion à Internet. L'arbre se positionne automatiquement sur le personnage principal (le Sosa 1, généralement vous même). Si vous êtes perdu dans votre arbre, cliquez sur le bouton Geneanet, puis sur Afficher le Sosa n°1 pour revenir au personnage principal. La case actuellement affichée se colore en vert, avec une photo si vous en avez mis une. La navigation se fait de façon intuitive en touchant les

cases ; un clic suffit pour changer de personnage. L'arbre consultable en ligne s'étend sur 3 ou 4 générations d'ascendance et 1 génération de descendance.

Vous pouvez également consulter la fiche détaillée d'un individu (pour l'affichage de la photo, une connexion Internet est nécessaire), l'état civil complet, l'intégralité des notes et des sources, les professions, la famille avec tous les conjoints et la descendance, des enfants aux arrières-petits enfants en passant par les cousins issus de germain ou les oncles et tantes.

Trois onglets situés en pied de fiche ouvrent différentes options d'affichage :



- 1 le premier sert à afficher l'état civil de l'individu sélectionné (naissance, décès, titres, parrain, marraine, profession, etc.) ;
 - 2 le deuxième onglet est familial, pour afficher les parents, les unions et conjoints, les enfants. En cliquant sur l'union, vous consultez des infos supplémentaires, des notes, des témoins, etc. ;
 - 3 le troisième onglet, celui des parentés, affiche les petits-enfants, arrière-petits enfants, cousins, oncles et tantes, cousins issus de germain, neveux et nièces...
- Consultez les anniversaires du jour en cliquant sur le bouton vert Geneanet > Anniversaires.

Rechercher un individu

Cliquez sur la loupe pour accéder au moteur de recherche. Tapez les premières lettres du nom pour voir les résultats. Et vous pouvez aussi limiter votre recherche à vos seuls ancêtres directs en appuyant sur le symbole ancêtre direct. Cliquez sur l'individu pour afficher sa fiche.



Saisir des informations dans l'appli

Après avoir activé le mode saisie (bouton Geneanet > Paramètres de saisie), affichez l'individu souhaité dans votre arbre, puis cliquez sur le bouton de modification. Il agit sur la personne centrale affichée dans l'arbre. Le menu vous permet de modifier l'individu, d'ajouter des photos, de modifier la famille, d'ajouter un conjoint, un fils, une fille, un frère, une sœur.



Ajouter une photo

Passez par le menu modification de l'individu et ajoutez une photo qui se trouve sur votre appareil mobile ou bien prenez-en une si votre appareil le permet (pratique en visite chez votre grand-mère pour ajouter directement des photos des aïeux dans votre arbre). Les photos seront synchronisées avec le portail dès qu'une connexion Internet sera disponible (en direct si c'est le cas). Touchez la corbeille pour supprimer la photo. Touchez l'icône personnage pour utiliser la photo en vue principale. ■

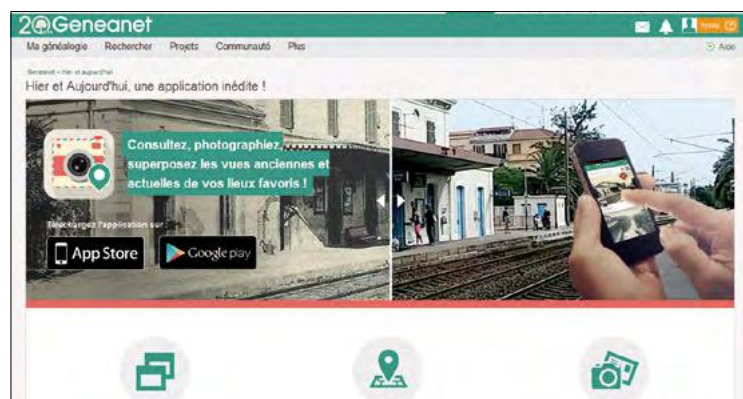
L'appli mobile

Hier et aujourd'hui

Vous avez déjà été intrigué par ces cartes postales et photos d'autrefois comparées à la même vue prise de nos jours ? Geneanet vous permet de satisfaire votre curiosité en téléchargeant « Hier et Aujourd'hui », son application destinée aux smartphones et tablettes Apple et Android. Avec celle-ci, vous allez devenir acteur de la comparaison des vieilles images avec les nouvelles. Une gare, un monument, une rue... vous allez pouvoir partager votre étonnement en voyant que rien n'a changé ou au contraire que le fragile équilibre du paysage a été bouleversé.

Télécharger et configurer l'appli

Rendez-vous dans le footer de Geneanet (en bas de la page) avec votre mobile et cliquez sur **Application mobile > Hier et Aujourd'hui**. Choisissez votre version à télécharger sur l'AppStore (iPhone, iPad) ou Google Play (appareils Android) et installez-la sur votre appareil.



Ouvrez l'application, acceptez la géolocalisation (l'appli ne fonctionnera pas de manière intéressante si vous la refusez). Touchez le menu à trois barres sur la gauche, puis connectez-vous à votre compte Geneanet. Retrouvez vos photos et vos favoris (quand vous en aurez mis). Cliquez sur « A proximité » pour afficher les images anciennes géolocalisées que Geneanet a trouvées pour vous (connexion Internet nécessaire). Réglez le seul paramètre : acceptez ou non que l'appli conserve une copie des photos que vous aurez prises.

Trouver des images anciennes d'un lieu proche

Le principe est simple, lors d'un déplacement, près de chez vous ou en vacances, ouvrez l'appli

Avec cette application, Geneanet vous montre aujourd'hui comment était hier, en comparant des cartes postales anciennes avec des vues actuelles. Les images passé-présent, au contraste souvent saisissant, peuvent être partagées. À installer d'urgence sur votre smartphone !

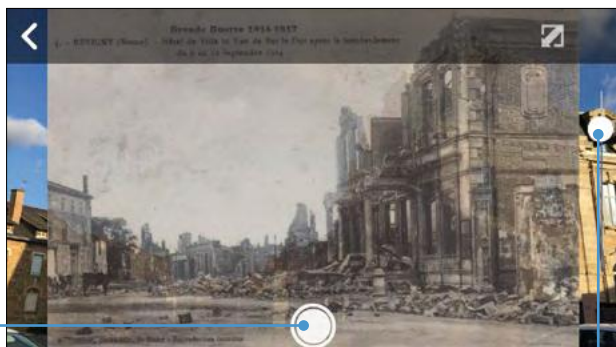
cation géolocalisée, cliquez sur « A proximité » et regardez quelles sont les cartes postales anciennes relatives aux lieux proches de vous et proposées par Geneanet. Cet immeuble Art déco qui se trouve pile en face de vous, cette église champêtre, ce monument ou ce paysage que vous visitez de vos yeux se trouve peut être également dans la base de données du portail généalogique sous la forme d'une carte postale prise il y a 100 ans. La liste se présente comme une série de cartes postales anciennes dans lesquelles sont incrustées un carré rouge avec le symbole de l'appareil photo et un +, si aucune photo actuelle n'a déjà été prise, et avec un aperçu de celle-ci, si un autre utilisateur a déjà pris en photo la scène d'autrefois.

Visualiser les images passé-présent superposées

Cliquez sur la carte postale ancienne qui vous intéresse et visualisez-là. Basculez votre appareil à l'horizontale de manière à afficher l'image de manière optimale (les cartes postales sont la plupart du temps en format horizontal). Observez le menu en bas à gauche :

- la croix permet de fermer l'image ;
- le deuxième symbole sert à superposer les deux photos, l'ancienne et la nouvelle. Faites glisser la barre verticale pour visualiser la superposition des deux images ;
- le troisième symbole « i » affiche la description et l'adresse des images et l'auteur de la mise en ligne ;
- le quatrième symbole est un lien vers votre appli de cartes (Google Maps ou Plans) et affiche l'itinéraire pour se rendre à l'endroit de la photo ;
- le cinquième symbole permet de partager la superposition d'images. Le partage, c'est l'envoi d'un lien vers la page de Geneanet qui contient les images. Notez que le confort visuel d'un grand écran est largement supérieur à celui du petit écran de votre smartphone !

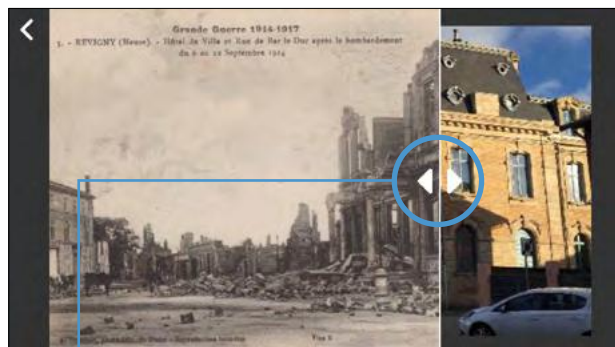
Les nouveaux outils



Prendre des photos et participer au projet

A partir de l'application, à tout moment, affichez une carte postale ancienne et si vous êtes proche, rendez-vous dans la rue, devant l'immeuble ou le monument et prenez la même photo sous le même angle. Cliquez simplement sur le symbole de l'appareil photo (cas où aucune photo n'a déjà été prise) ou bien affichez la carte postale ancienne et cliquez sur le symbole de l'appareil photo pour prendre une nouvelle photo du lieu. Acceptez les réglages de partage de votre tablette ou smartphone (il souhaite accéder à votre appareil photo), et jouez avec le curseur de transparence afin de prendre la photo la plus proche possible de l'original, sous le même angle.

Votre photo est immédiatement transmise à Geneanet pour être visible par tous les utilisateurs. L'idée est bien sûr de partager cette découverte en publiant votre photo dans la base de données du portail. La magie d'Internet



fait le reste : tout visiteur du site aura accès à votre cliché et pourra le comparer avec la vue d'autrefois. Les deux images étant superposées, faites glisser le curseur pour dévoiler alternativement hier et aujourd'hui.

Hors application, Geneanet vous propose deux accès complémentaires à « Hier et aujourd'hui », via le lien disponible en bas de page :

- le premier accès est par l'affichage de la galerie photo du projet (**Geneanet > Hier et aujourd'hui > Galerie**). Cette page présente les dernières photos téléchargées et permet aussi de rechercher des images avec un moteur de recherche. Tapez simplement le nom d'une commune ou d'un monument et sélectionnez Hier et Aujourd'hui dans le menu déroulant.
- l'autre accès est cartographique (**Geneanet > Hier et aujourd'hui > Voir la cartographie Hier et aujourd'hui**). Retrouvez sur une carte l'ensemble des images et affichez-les simplement en cliquant dessus.

Sur Geneanet, consultez les dernières photos téléchargées dans la galerie Hier et Aujourd'hui.

L'appli mobile Sauvons nos tombes

L'application Sauvons nos tombes est un système de partage des tâches. Geneanet propose à chacun de participer à une œuvre collective en trois volets. Pendant que les uns se rendent sur place et photographient les tombes et les informations présentes sur les sépultures, les autres, chez eux devant leur ordinateur, relèvent les noms en masse. Puis, le portail met les résultats à la disposition des internautes en les publiant en ligne dans ses bases de données. Avec cette méthode, des cimetières entiers (ou partiels) peuvent être photographiés et traités par des centaines de bénévoles.

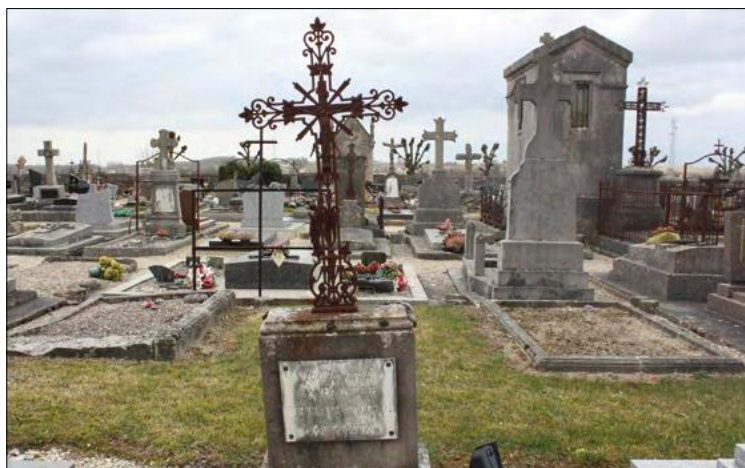
Installer et configurer l'application

Avec votre smartphone (Apple ou Android), rendez-vous dans le footer (en bas) de la page d'accueil de Geneanet et cliquez sur **Application mobile > Sauvons nos tombes**. Selon le système d'exploitation, cliquez sur App Store (iPhone et iPad) ou Google Play (appareils Android). Installez l'application. Sur la page d'accueil de l'appli, cliquez sur « Réglages ».

Là vous pouvez :

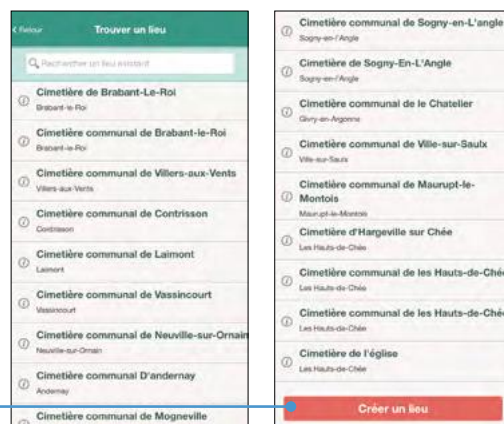
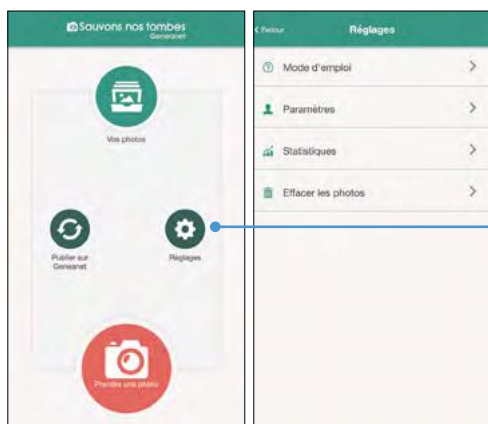
- lire le mode d'emploi (> **Mode d'emploi**) ;
- régler les options (> **Paramètres**) : il n'y en a qu'un seul, c'est le choix de se connecter à votre compte Geneanet avec votre identifiant et votre mot de passe pour avoir la possibilité de publier des photos sur le portail et/ou vous déconnecter ;
- accéder aussi aux statistiques de votre appareil : nombre de photos publiées, nombre de lieux visités.
- effacer toutes vos photos déjà publiées pour gagner de la place sur votre téléphone.

Geneanet vous propose de « Sauver nos tombes » à l'aide d'une application dédiée pour téléphone mobile. L'idée est de photographier les sépultures d'un cimetière, puis de faire indexer les noms inscrits dessus, afin de pouvoir retrouver facilement la tombe d'un membre de la famille, parent ou ami et la préserver ainsi de l'oubli.



Prendre des photos de tombes

Cliquez sur le bouton « Prendre une photo ». Si vous n'avez pas encore commencé de contribution, vous devez définir un lieu. Cliquez sur le bouton « Trouver un lieu ». Acceptez la géolocalisation de votre appareil pour lui permettre d'afficher les cimetières proches. Choisissez un projet déjà existant ou s'il n'en existe aucun proche de votre domicile, créez un projet de relevé du cimetière ou du monument aux morts de votre village en cliquant sur le bouton rouge « Créer un lieu » (situé en bas de la liste des propositions).

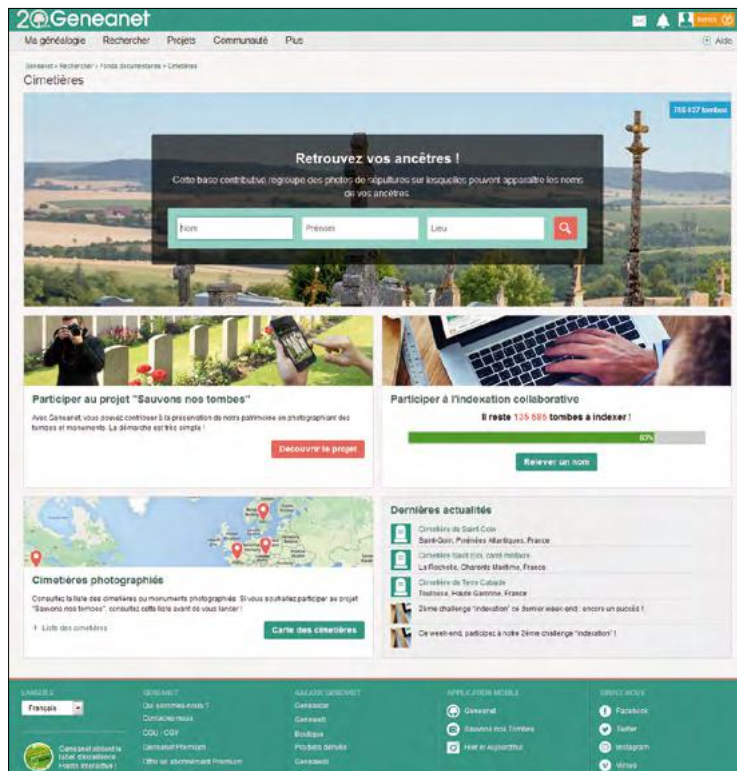


Avez-vous le droit de photographier dans un cimetière ?

Pas facile de photographier un cimetière, lieu de mémoire et de recueillement. Cela pose des problèmes éthiques et aussi de légalité, car certaines tombes considérées comme des œuvres d'art peuvent être protégées par le droit d'auteur qui s'exerce jusqu'à 70 ans après la mort de l'artiste. Ainsi, certaines mairies peuvent l'interdire, d'autres l'autoriser, d'autres ne rien préciser, cela afin d'éviter un trouble à l'ordre public et préserver la quiétude des lieux.

Les cimetières militaires obéissent à des règles spécifiques, surtout s'ils sont internationaux. Pour Geneanet, il est important de prendre malgré tout des photos, en respectant certains principes que le portail a édicté dans un guide des bonnes pratiques (à télécharger en PDF ici : [Projets > Cimetières > Contribuer au projet Sauvons nos tombes](#)).

Les conseils sont de bon sens : lire le règlement du cimetière, en général affiché à l'entrée et s'il est indiqué que c'est interdit de prendre des photos, demander une dérogation à la mairie ou au gardien, en expliquant le but de vos photos qui n'ont pas d'usage commercial. Lors de la prise de vue, le portail demande d'éviter de photographier des sépultures très récentes pour ne pas choquer les proches. Mais si cela est quand même fait, Geneanet s'engage à retirer toute photo de tombe sur simple demande de la famille.



Rendez-vous ensuite sur place, ouvrez l'application et photographiez tombe par tombe, l'ensemble ou une partie des sépultures et spécialement les noms, dates et autres informations qui y sont inscrits.

Plus de 80 % des tombes photographiées sont déjà indexées.

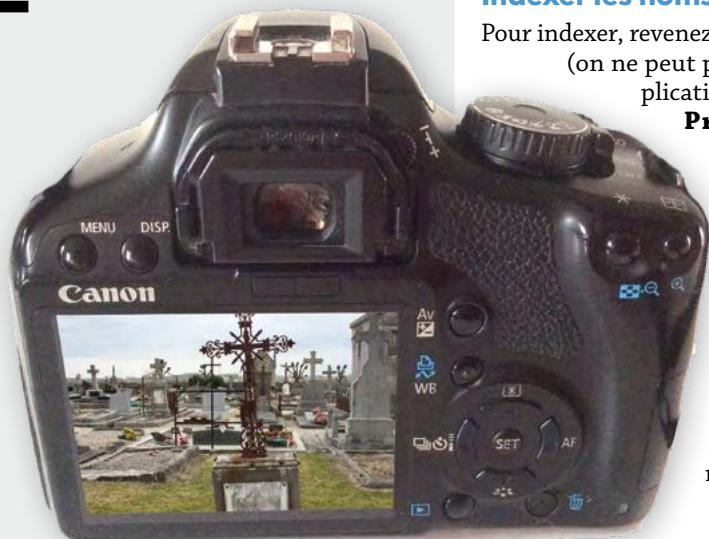
Synchroniser vos photos avec Geneanet

D'un simple clic sur le bouton « Publier sur Geneanet », et avec un accès wifi, synchronisez les photos de votre smartphone avec Geneanet. Elles seront automatiquement publiées sur le site, ce qui permet alors à tout internaute d'y accéder, pour commencer le relevé des noms et des informations lisibles sur votre photo.

Indexer les noms

Pour indexer, revenez sur le portail Geneanet (on ne peut pas indexer depuis l'application), allez dans le menu **Projets > Cimetières**.

Indexez soit directement les tombes que vous connaissez en les retrouvant à l'aide de la carte géographique (cliquez sur carte des cimetières), soit en indexant au hasard des propositions aléatoires de Geneanet (cliquez sur Relever un nom).



Les arbres à imprimer

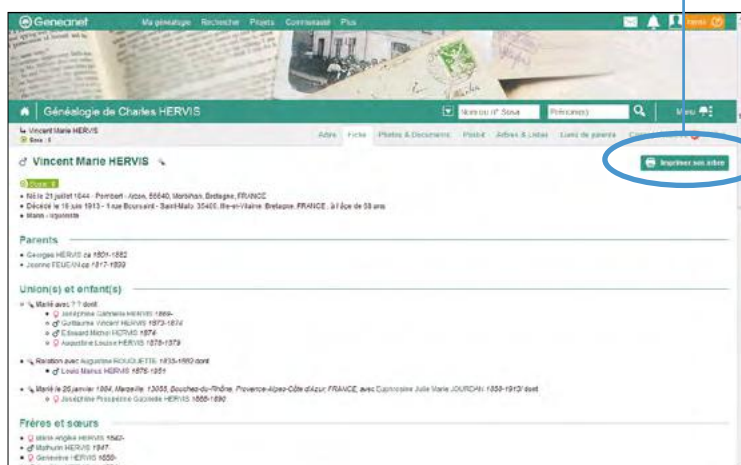
La représentation graphique d'une généalogie passe inmanquablement par un bel arbre graphique. Geneanet propose une interface spéciale pour générer des arbres généalogiques de toutes formes et allant jusqu'à 10 générations. L'arbre peut être téléchargé en PDF gratuitement. Ou bien commandez une impression papier par un professionnel en un clic.

C'est l'une des fonctions les plus appréciées de Geneanet : la possibilité d'éditer un bel arbre généalogique, avec un choix impressionnant de modèles. Il y a trois accès possibles à cette fonction, toujours depuis l'arbre généalogique (**Ma généalogie > Voir mon arbre**) :

- dans l'onglet « Arbre », cliquez sur le symbole de l'imprimante ;
- dans l'onglet « Arbres et listes », cliquez sur « Arbre imprimables » ;



- dans **fiche > état civil**, cliquez sur le bouton « Imprimer son arbre ». Bien veiller à partir de la bonne personne, car vous pouvez imprimer un arbre à partir de n'importe quel personnage



de votre arbre généalogique, et même à partir de l'arbre de n'importe quel autre utilisateur de Geneanet (librement pour les périodes de plus de 100 ans et s'il vous en a donné accès pour les parties contemporaines). Il n'est pas nécessaire de posséder son propre arbre sur Geneanet pour imprimer un arbre.

Régler les options de votre arbre

Une ébauche d'arbre apparaît dans la partie centrale. Les réglages se font dans la colonne de gauche, tandis qu'en haut figure en rappel le personnage de la souche de votre arbre.

- **Type d'arbre** : choisissez votre type d'arbre, ascendant ou descendant.
 - **Modèle** : le type descendant propose uniquement le modèle classique (pas d'éventail, ce n'est pas possible graphiquement), le type ascendant est plus riche. Il permet de choisir entre un arbre classique ou en éventail.
 - **Nombre de générations** : à choisir entre 4 et 10 générations.
 - **Thème** : choisissez votre thème de fond de papier : l'éventail se présente en noir et blanc, masculin-féminin, dégradé orange, dégradé vert. L'arbre classique ascendant ou le descendant se présente en noir et blanc, parchemin, azulejo, toile de lin, jardin printanier, parterre de fleur, lion héraldique.
 - **Informations généalogiques** : indiquez vos préférences de présentation, Prénom NOM ou NOM Prénom, et optez pour l'option « Afficher uniquement le prénom entre guillemets » (si plusieurs prénoms), dans le cas d'un grand nombre de générations, pour rendre votre arbre plus lisible dans des cases petites.
 - **Format des dates** : selon vos goûts, 1900 ou 31/01/1900 ou 01/31/1900 ou 1900/01/31.
 - **Dates et lieux** (naissance, mariage, décès) : choisissez la présentation et ajoutez ou retirez en fonction de la place dans votre arbre, le département / sous-région, la région ou le pays ; indiquez ou non les dates et professions, les dates seules et les numéros sosa.
 - **Mise en forme** : l'option « Masquer les cases vides » permet de détecter d'un coup d'œil les ancêtres manquants ; « Portraits des individus » affiche leurs photos si vous les avez envoyées sur le portail ; « Informations d'unions » affiche les dates et lieux des mariages. Enfin, affichez ou non le titre de l'arbre que vous pouvez modifier.
- Notez qu'à chaque modification de l'une des rubriques, votre arbre se met à jour avec vos réglages. Vous pouvez zoomer dans cette prévisualisation avec les outils zoom + et - et revenir au zoom normal.

Les nouveaux outils

Imprimer votre arbre

Téléchargez ensuite une version PDF de votre arbre pour être certain du résultat final. Cette version PDF est à vous, vous en faites ce que vous voulez. Vous pouvez l'imprimer sur votre matériel à la maison (un format A4 permet d'afficher au plus 4 ou 5 générations) ou bien le confier à votre imprimeur habituel. Il comporte un logo Geneanet que l'on ne peut pas enlever. Attention aux dimensions : un arbre de 4 à 7 générations mesure 59,4 cm de large et 42 cm de haut ; un arbre de 8 à 10 générations mesure 84,1 cm de large et 59,4 cm de haut. Si vous le souhaitez, vous pouvez commander directement une impression professionnelle d'un clic par Geneanet. Dans ce cas, le logo Geneanet disparaît. Le prix et les dimensions s'affichent instantanément et se modifient en direct en fonction de vos options. Vous pouvez imprimer un arbre mesurant jusqu'à 5 mètres de long ; s'il est plus long, l'impression ne peut pas être faite et un message vous en avertit. La livraison chez vous est assurée en quelques jours sous rouleau cartonné.

Editer un arbre Web

D'autres représentations d'arbres généalogiques existent sur Geneanet ; toutes ne sont pas imprimables en raison de leur taille et restent consultables sur Internet. Allez dans votre arbre > **Arbres et listes** > **Ascendance** > **Arbres Web**. Choisissez vos préférences : un arbre

complet au maximum 10 générations, un arbre agnatique (hommes), cognatique (femmes), un arbre horizontal (maximum 10 générations). Précisez le nombre de générations à l'aide du menu déroulant. Puis réglez le contenu en affichant ou non la date de l'union, les options en affichant ou non les photos et les bordures. Enfin, cliquez sur valider.

Tous les ancêtres affichés sont cliquables, vous pouvez accéder à leur fiche détaillée. Vous pouvez également télécharger un fichier PDF de cette liste en un clic sur le bouton vert. De la même manière, vous pouvez afficher un arbre Web descendant (**Arbres et listes** > **Descendance** > **Arbres Web**). ■

Une ébauche d'arbre apparaît dans la partie centrale, les réglages se font dans la colonne de gauche.

Arbre généalogique de Louis Marius HERVIS

Créer votre arbre à imprimer

Souche de l'arbre : Louis Marius HERVIS

Type d'arbre : Ascendance

Modèle : Éventail

de 4 à 10 générations

Nombre de générations : 4 générations

Thème

Télécharger le PDF

Pour vérifier à quoi ressemblera votre commande ou pour une impression personnelle.

Commander une impression

Dimensions : 60 x 42 cm

Vérifiez les informations sur le PDF : l'arbre étant imprimé à la demande, il n'est pas remboursable.

29,40 €

Le logo "Geneanet" n'est pas affiché lorsque vous commandez une impression.

Les avantages d'une impression professionnelle

Votre arbre généalogique est imprimé sur un papier couché blanc satiné de 150 g / m² pour une meilleure tenue. La commande est livrée sous 5 jours, roulée dans un tube en carton protecteur. Livraison gratuite pour la France métropolitaine (hors Corse).

Les statistiques, listes et outils de travail

Savoir où vous en êtes pour mieux organiser vos recherches généalogiques. C'est l'objectif d'une belle palette d'outils que vous offre Geneanet... avec de nombreuses options de paramétrages à la clé.

Remplir son arbre, c'est bien, mais le connaître dans les détails, voilà une tâche qui devient complexe au fur et à mesure que vos branches s'étoffent. Geneanet a prévu, pour les membres Premium, des outils très pratiques, statistiques, listes et tableaux d'états permettant de savoir où vous en êtes et quelles priorités vous fixer pour vos prochaines recherches.

Les statistiques individuelles illustrées

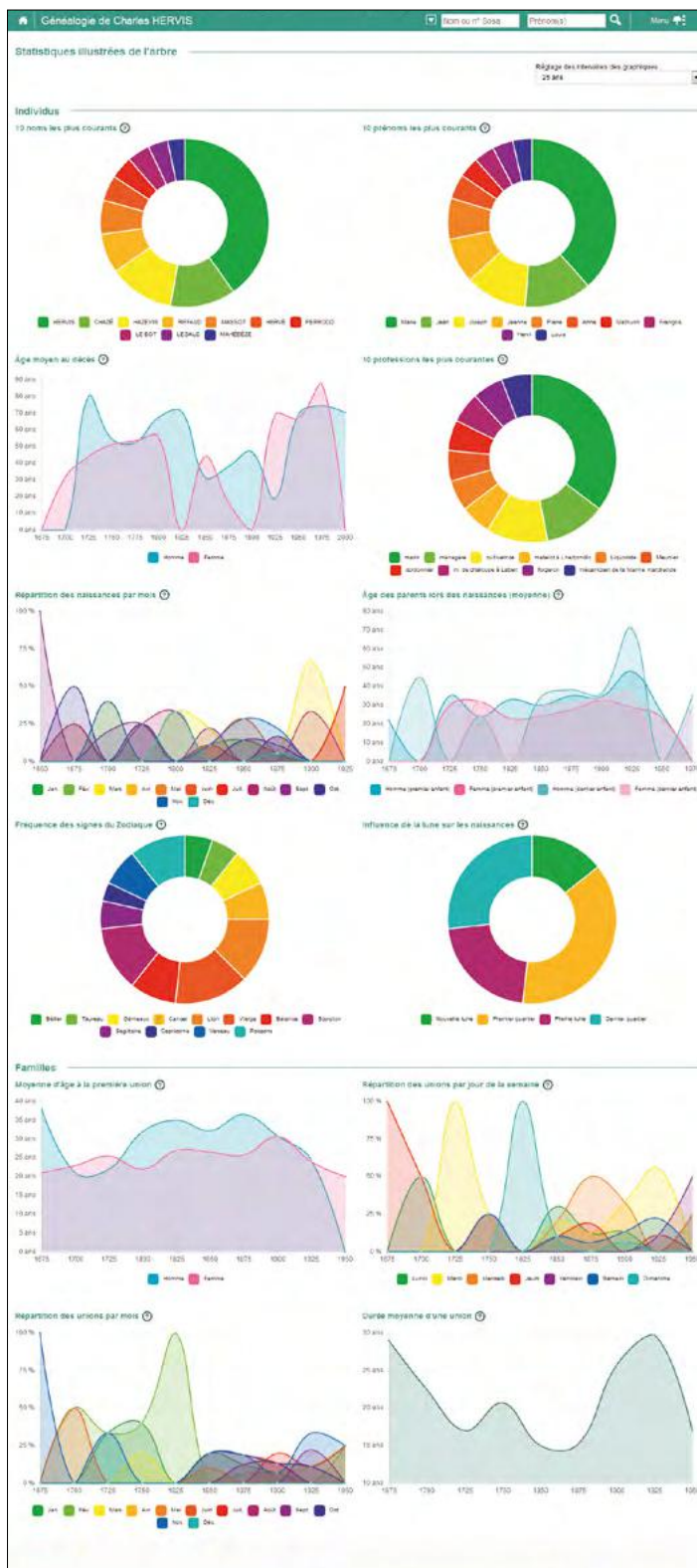
Allez dans **vosre arbre > onglet Plus > Statistiques illustrées**. En haut de page, les statistiques relatives à l'ascendance et en bas de page, celles relatives à la descendance de la personne.

Les camemberts et courbes livrent pour l'ascendance, le nombre d'ancêtres trouvés par génération, avec ou sans implexe, les dix noms les plus courants, les dix prénoms les plus courants, les dix professions les plus courantes. Pour la descendance, les statistiques résument la répartition homme/femme, les dix noms les plus courants, les dix prénoms les plus courants, les dix professions les plus courantes et des chiffres sur les professions.

Observez bien les graphiques et survolez les avec votre souris pour obtenir plus de détails sous la forme de bulles d'aide, ils en fourmillent ! Notez aussi qu'un clic sur un petit pavé de couleur représentant un résultat retire ce calcul dans les données affichées, ce qui peut être utile dans certains cas, la statistique est instantanément recalculée.

Les statistiques sur l'arbre

Dirigez-vous dans **vosre arbre > Menu (trois points) > Autour de l'arbre > Statistiques généalogiques**. Cliquez ensuite sur « Statistiques illustrées sur la totalité de l'arbre ». Vous obtenez 16 graphiques très instructifs. Par le menu déroulant, vous pouvez régler l'intervalle des graphiques par tranches de 10, 15, 20 ou 25 ans.



Les nouveaux outils

Pour les individus, vous pouvez tout savoir sur les 10 noms et prénoms et professions les plus courants, l'âge moyen au décès, la répartition des naissances par mois, l'âge des parents lors des naissances et même la fréquence des signes du Zodiaque et l'influence de la lune sur les naissances !

Dans la rubrique « Familles », vous trouverez la moyenne d'âge à la première union, la répartition des unions par jour de la semaine, par mois, la durée moyenne d'une union, le nombre moyen d'enfants par union, le temps écoulé entre deux naissances, la différence d'âge entre le premier et le dernier enfant d'un couple, la différence d'âge entre conjoints. Ces statistiques dépendent évidemment de la précision de vos données et de leur degré de fiabilité.

Des chiffres tirés de l'arbre

Revenez ensuite à la page des statistiques dans **votre arbre > Menu (trois points) > Autour de l'arbre > Statistiques généalogiques** qui vous propose trois catégories de chiffres tirés de votre arbre :

- les derniers événements vous permettent de connaître les 100 dernières naissances, les 100 dernières unions et les 100 derniers décès ;
- l'espérance de vie regroupe les chiffres sur les 100 les plus âgés peut-être encore vivants, les 100 ayant vécu le plus longtemps et la pyramide des âges ;
- la catégorie « Fréquence » reprend les statistiques sur les noms et les prénoms.

Les listes, tableaux et états

Vous avez la possibilité de dresser des listes, des tableaux et des états des personnes présentes dans votre arbre, aussi bien en ascendance qu'en descendance.

Pour l'ascendance, placez vous dans votre arbre sur le personnage étudié et allez dans l'onglet **Arbres et listes > Ascendance > Listes, tableaux et états** et choisissez le type de listes souhaité.

- **La liste simple d'ascendance** : elle n'inclut que les prénoms, noms et dates connues.
- **La liste rédigée d'ascendance** : elle ouvre plusieurs options concernant les individus affichés. Choisissez si vous voulez voir aussi les frères et sœurs, les relations et/ou les témoins pour les unions. Optez aussi pour un type de contenu, avec ou sans notes individuelles et avec ou sans les sources. Les notes individuelles et sources sont affichées en pied de page avec un renvoi pour chaque personne citée. Ou alors intégrez directement avec chaque personne les notes/sources, les notes familiales et les unions (si vous ne cochez aucune des deux options, les notes/sources seront en pied de page avec renvoi pour alléger la lecture).
- **Le livre d'ascendance** : il porte au plus sur 10 générations et vous pouvez régler les contenus que vous souhaitez voir (en plus de

Geneanet - GENEANET

Généalogie de Charles HERVIS

Vincent Marie HERVIS

Titre de naissance de Vincent Marie HERVIS

Livre d'ascendance de Vincent Marie HERVIS

Télécharger en PDF

Liste des frères/petits frères

Union(s) et enfants

Notes

l'état civil qui y figure obligatoirement) : les photos, les numéros Sosa, les notes individuelles, les parents, la fratrie, les relations, le(s) union(s), les enfants, les notes concernant l'union et les sources.

- **Le tableau d'ascendance** : là aussi gérez les contenus en sélectionnant les informations souhaitées, date et/ou lieu de naissance, nom du conjoint, date et lieu de l'union, nombre d'enfants, date et lieu de décès, âge au décès, professions, affichage des générations et des implexes. Ces nombreux paramètres vous permettront d'y voir plus clair.
- **Liste-éclair d'ascendance** : aucune option de réglage ; il s'agit simplement d'un tableau avec le nom, le lieu, la date de début, de fin, le nombre d'individus portant ce patronyme et le nombre d'événements concernant ce patronyme.

Exemple de livre d'ascendance (sur deux générations).

La fiche imprimable

Grâce à la fonction de la « fiche imprimable », retrouvez dans un résumé tous les éléments connus sur une personne. Allez dans **Arbres et listes > Ascendance > Fiche imprimable**. Faites vos choix dans les options, outre l'état civil qui s'affiche toujours : affichez les photos, les numéros Sosa, les notes individuelles ; affichez les parents, la fratrie, les relations, le(s) union(s), les enfants, les notes concernant l'union ; incluez ou non, un arbre d'ascendance, des sources.

L'option « Seulement la génération sélectionnée » est active pour la liste simple, rédigée et le tableau. Elle permet de s'intéresser uniquement à une génération précise au dessus de la personne sélectionnée, par exemple, ne prendre que ses arrière-grands-parents.

Pour actionner toutes ces listes, il faut évidemment préciser jusqu'à quelle génération on souhaite afficher les personnages. Agissez par le menu déroulant Précisez génération et sélectionnez l'un des choix proposés (il varie selon la présence ou non d'ascendants).

Pour la descendance, placez-vous dans votre arbre sur le personnage étudié et allez dans l'onglet **Arbres et listes > Descendance > Listes et tableaux** et choisissez le type de listes souhaité.

- **La liste simple de descendance** : elle inclut que les prénoms, noms et dates connus. Vous pouvez choisir l'affichage avec la numérotation d'Aboville (les listes de type 1, 1.1, 2, 2.1, 2.2, etc.).

- **La liste rédigée de descendance** : choisissez le type de liste rédigée souhaité entre rédigée (normale), rédigée agnatique (homme), rédigée cognatique (femme). Ces trois types de listes ouvrent les mêmes options concernant les individus affichés : choisissez si vous voulez voir aussi les relations et/ou les témoins pour les unions. Optez aussi pour un type de contenu, avec ou sans notes individuelles et avec ou sans les sources. Les notes individuelles et sources sont affichées en pied de page avec un renvoi pour chaque personne citée. Ou alors intégrez directement avec chaque personne les notes/sources, les notes familiales et les unions (si vous ne cochez aucun des deux options, les notes/sources seront en pied de page avec renvoi pour alléger la lecture). L'option « Répéter les noms » à cocher ou décocher évite le phénomène de répétition. L'option « Réduire l'encombrement » optimise la présentation.

- **Le tableau de descendance** : comme pour l'ascendance, gérez les contenus en sélectionnant les informations souhaitées, date et/ou lieu de naissance, nom du conjoint, date et lieu de l'union, nombre d'enfants, date et lieu de décès, âge au décès, professions, affichage des générations.

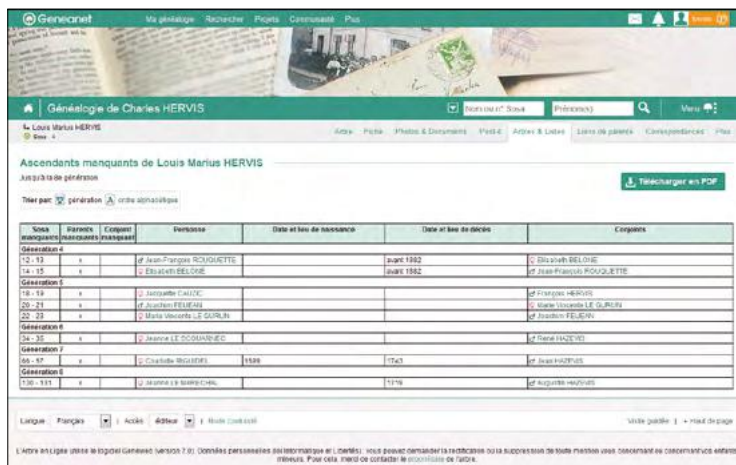
- **Descendants à la génération...** : cette option affiche uniquement le nom et la date de naissance des individus d'une génération (à sélectionner par le menu déroulant) descendants de la personne de base.

Les outils de travail d'ascendance

Trois outils de travail sont regroupés sous cette rubrique **Arbres et listes > Ascendance > Outils de travail** :

- **Les branches patronymiques** : elles permettent d'afficher, après avoir précisé la génération, un simple tableau qui reprend par nom de famille, le nombre de branches présentes, les lieux et les dates extrêmes où on les trouve. Pour obtenir l'arbre des branches patronymiques, cliquez sur le nombre de branches.

- **Les ascendants manquants, ancêtres non trouvés** : cela dresse la liste de vos « bouts de branches ». Précisez le contenu souhaité : date et lieu de naissance, de décès, nom des conjoints. Puis précisez la génération et validez. Le tableau produit vous montre les plus anciens ancêtres connus du personnage étudié.



- **Les événements manquants, dates et lieux non trouvés** : cette liste ouvre plusieurs options liées au contenu. Optez ou non pour Inclure tous les conjoints, Prendre en compte les dates approximatives, Afficher les générations ou Afficher les implexes. Puis précisez la génération et validez. Les événements trouvés sont en gris clair, les non trouvés en gris foncé. Vous pouvez directement mettre à jour les vides en cliquant sur l'outil « Modifier ».

N° d'individus	Personne	Date de naissance	Lieu de naissance	Conjoints	Date de décès	Lieu de décès
1	Georges HERVIS	vers 1801	vers 5500, Marbais, Belgique, FRANCE	J. Jeanne FEUILLET	20/3-1882	Percheval-Auzan, 55040, Marbais, Belgique, FRANCE
2.1	Maria Angèle HERVIS	1805-1842	Auzan, 55640, Marbais, Belgique, FRANCE	J. Joachim Marie LUDÉ	09/05-1870	
2.2	Viviane Marie HERVIS	21/07-1844	Percheval-Auzan, 55040, Marbais, Belgique, FRANCE	J. Augustine ROUGIETTE	10/06-1913	1 rue Bourcier - Sarre-Union, 55400, Bré-et-Villain, Belgique, FRANCE
3	Marius HERVIS	24/01-1847	Auzan, 55640, Marbais, Belgique, FRANCE	J. Sébastien STEPHAN	04/02-1881	
4	Geneviève HERVIS	1803-1858	Auzan, 55040, Marbais, Belgique, FRANCE	J. Pierre Joseph L.E. FÉNELU	22/11-1887	
5	Jacques HERVIS	vers 1804			05/09-1804	
2.1	Jacqueline Geneviève HERVIS	1807-1889	Marselle, 1008, Boucheux-du-Rhin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRANCE	J. Pierre Marie L.E. GAL	05/01-1880	
2.2	Guillaume Vincent HERVIS	14/01-1872	Marselle, 1008, Boucheux-du-Rhin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRANCE	J. Curmus GIL, 1806	07/04-1807	
2.3	Henriette Marie HERVIS	24/08-1874	Marselle, 1008, Boucheux-du-Rhin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRANCE	J. Augustin ROUGIETTE	20/01-1974	2 rue Boucheux - Marselle, 1008, Boucheux-du-Rhin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRANCE
2.4	Jacqueline Louise HERVIS	1808-1878	Marselle, 1008, Boucheux-du-Rhin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRANCE	J. Jean Boucheux	04/01-1879	2 rue Boucheux - Marselle, 1008, Boucheux-du-Rhin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRANCE
2.5	Louis Marius HERVIS	1805-1878	Marselle, 1008, Boucheux-du-Rhin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRANCE	J. Marie Anne CHÉO	03/03-1801	Place Abel La Roy - Tonnes, 55293, Marbais, Belgique, FRANCE
2.6	Jacqueline Prosperine HERVIS	1813-1888	2 rue Boucheux - Marselle, 1008, Boucheux-du-Rhin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRANCE	J. Geneviève Marie-Jeanne MASSET	25/07-1841	
4.1	Angèle Joséphine HERVIS	1813-1888	Auzan, 55640, Marbais, Belgique, FRANCE	J. Jeanne Marie HERVIS	08/07-1808	

Exemple de tableau de descendance.

Les réseaux sociaux

Geneanet est un site communautaire. Les réseaux sociaux permettent à la fois de donner une plus large audience à vos données généalogiques et de suivre l'actualité de votre portail préféré.

Si vous êtes inscrit sur les réseaux sociaux, Facebook ou Twitter, une fonction de partage instantanée a été mise sur le blog. Elle permet de faire un lien directement entre un article et votre propre page Facebook ou votre compte Twitter. Pour l'utiliser, allez sur le blog, ouvrez un article, puis cliquez sur l'un des pictogrammes : « F J'aime », va faire savoir à vos amis Facebook que vous aimez cet article, « Partager », va reproduire cet article sur votre page Facebook en créant un lien entre celle-ci et cet article. Notez que le nombre de partages s'affiche à droite du pictogramme. Enfin, le bouton Tweeter vous permet de partager l'article sur votre compte Twitter en créant là aussi un lien entre les deux.

Dans les précédentes versions de Geneanet, il existait aussi la possibilité de partager d'autres parties du site. Des boutons Facebook et Twitter permettaient par exemple de partager votre arbre, des fiches, les arbres d'autres utilisateurs, des listes, un calcul de parenté, et même des cartes postales et des portraits. Mais cette possibilité d'interaction a disparu, réduite actuellement aux seuls articles du blog. Pourtant récemment, la structure technique des liens Geneanet a été revue afin de permettre justement ce partage par les réseaux sociaux. Cette fonction devrait donc revenir prochainement.

La page Facebook de Geneanet

Geneanet dispose de sa propre page sur le réseau social Facebook. Plus de 30 000 personnes « aiment ça » et sont donc ses amis. L'avantage de cette page est de permettre un contact différent et plus rapproché entre les équipes de Geneanet et les utilisateurs du site. Vous pouvez y discuter aussi bien avec Geneanet qu'entre généalogistes, mais aussi prendre connaissance de l'évolution du site grâce à des informations exclusives, ou encore vous pouvez voir des photos des équipes. Toutefois, ce n'est pas le lieu pour demander de l'aide, mieux vaut le faire via les forums de discussion qui sont dédiés à l'entraide entre utilisateurs et où des modérateurs interviennent régulièrement pour débrouiller les cas difficiles.



Se connecter via Facebook

Il est possible de se connecter à Geneanet directement depuis son compte Facebook en associant vos deux comptes. Cliquez sur le bouton Connexion, dans la fenêtre popup, au lieu d'indiquer votre identifiant et votre mot de passe, cliquez sur le bouton Connexion via Facebook. La fenêtre suivante vous invite à vous connecter à Facebook (si ce n'est déjà fait), puis cliquez sur le bouton bleu Continuez en tant que (votre prénom). Vous venez d'autoriser Facebook à être lié à votre compte Geneanet. Il vous reste à vous connecter à Geneanet (une dernière fois) afin de confirmer que vous êtes bien à l'origine de la demande. C'est fait, un message dans un bandeau vert vous confirme la liaison entre votre compte Facebook et Geneanet.

Si vous changez d'avis, vous pouvez à tout moment défaire cette liaison. Allez dans le menu **Mon compte > Profil personnel > Comptes liés**. Cliquez sur le bouton vert « Déliaison ».

Les autres réseaux sociaux

Sur le blog dans la rubrique Communauté située en haut à droite de la page d'accueil, d'autres possibilités de partage sont proposées. Le pictogramme RSS vous permet de vous abonner au flux RSS du blog de Geneanet si vous êtes utilisateur d'un lecteur dédié. Le pictogramme Feedly est précisément dédié aux utilisateurs de cet outil. Le pictogramme Facebook vous emmène vers la page Facebook de Geneanet et le pictogramme Twitter vers le compte Twitter du portail. Le pictogramme LinkedIn mène au compte LinkedIn de Geneanet (usage professionnel). Enfin, le pictogramme Google Plus est un lien vers le compte éponyme de Geneanet. Vous pouvez par exemple y retrouver des vidéos publiées par Geneanet sur Youtube.

Geneanet dispose de sa propre page Facebook. Un bon moyen pour être informé des nouveautés ou entrer en contact avec l'équipe... même si les forums de discussions Geneanet sont à privilégier.

Les astuces généalogiques

Illustrer avec des documents trouvés sur Geneanet	68
Geneastar : comment se relier à une personnalité ?	71
À la recherche de l'acte original	73
Rédiger sa chronique familiale	75
Un exemple de recherche	76
Afficher des parentés indirectes	79
La barre d'adresse Firefox	80

Illustrer avec des documents trouvés sur Geneanet

Si vous avez peu de documents pour illustrer votre arbre, peut-être allez-vous trouver sur Geneanet des photos de vos ancêtres lointains. Il est possible de les rattacher à un personnage de votre arbre, lorsque ces documents ont été librement partagés.

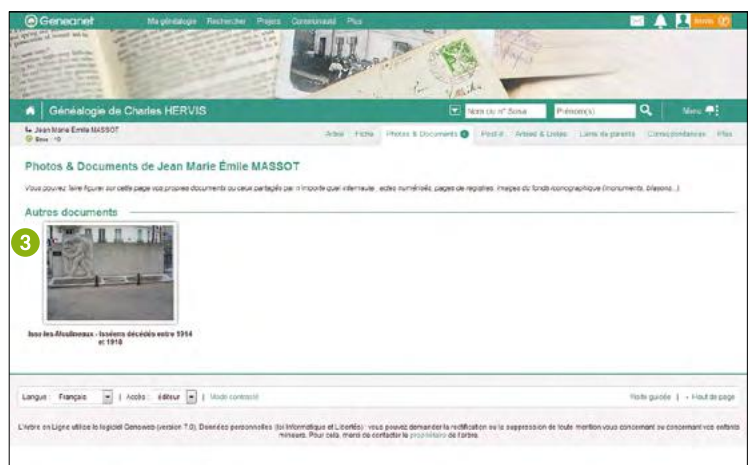
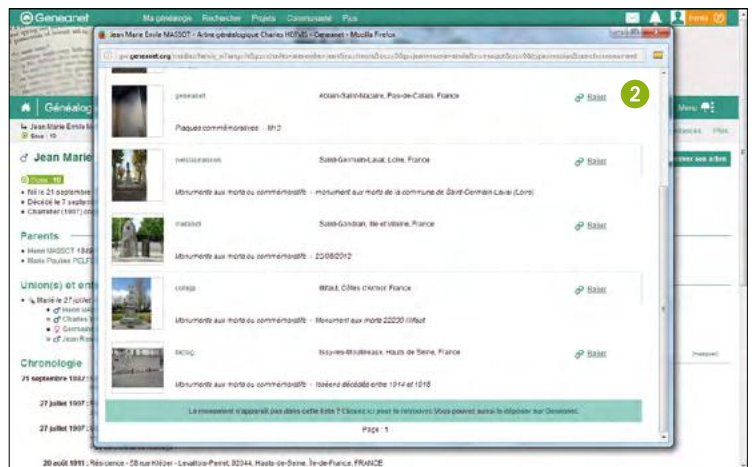
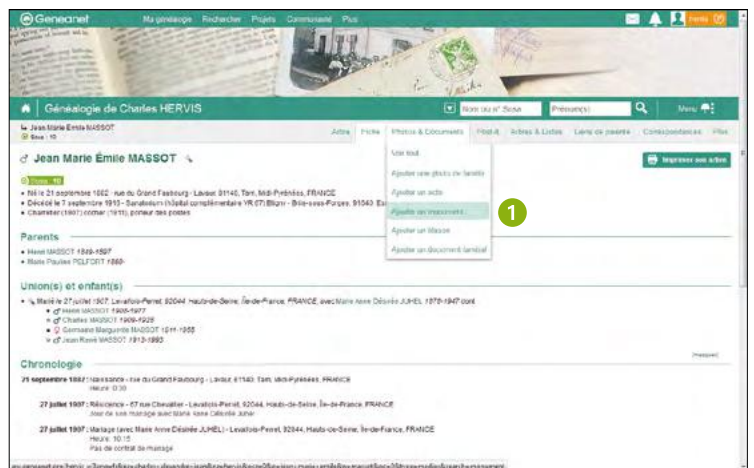
L'avantage du partage chez Geneanet, c'est que vous pouvez faire figurer dans votre arbre vos propres documents ou ceux partagés par n'importe quel internaute. Des photos, bien sûr, mais aussi des actes numérisés, des pages de registres, des images du fonds iconographique, des blasons des monuments aux morts qui contiennent d'innombrables noms des victimes des guerres des XIX^e et XX^e siècle.

Ajouter une photo d'un ancêtre provenant d'un autre arbre

Le plus difficile est de trouver cette photo qui vous manque. Explorez votre arbre et jouez avec tous les outils mis à votre disposition par Geneanet : par exemple, les correspondances simples et les correspondances intelligentes. Retrouvez ainsi un ancêtre présent dans un arbre d'un autre généalogiste, sans doute un cousin, et positionnez-vous sur sa fiche. Depuis la fiche de cet ancêtre, allez dans l'onglet « Photos et documents », cliquez sur la photo qui vous intéresse. Dans la fenêtre qui s'affiche, à la rubrique identification, vérifiez le nom de la personne, si les éléments correspondent bien avec votre ancêtre dans votre arbre. Lisez ensuite la rubrique Informations qui reprend le nom de la photo, son type (portrait, etc.), son statut (privé ou public, la photo doit être en partage public, sinon cela ne marche pas) et le permalien qui permet d'y accéder. Inutile de copier ce lien, vous pouvez placer la photo directement dans votre arbre sans utiliser celui-ci.

Cliquez dans la rubrique « Liaison avec mon arbre », puis sur le bouton rouge « Ajouter ». Tapez le nom, puis le prénom de votre ancêtre, une liste doit apparaître, puis tapez son prénom, en principe il ne reste plus qu'une personne, son nom doit bien être identique à celui de l'individu de la photo. Cliquez sur son nom et la liaison est établie automatiquement avec votre arbre. Profitez-en pour regarder qui a déposé cette image, et envoyez-lui un message par Geneanet pour le remercier. Fermez la fenêtre de liaison.

Dernière étape, allez vérifier dans votre arbre si cette photo « liée » apparaît. Revenez sur la fiche ou la case de votre aïeul, rafraichissez l'arbre



ou bien cliquez sur **Photos et documents** > **Changer la photo principale**. Sous la photo « liée », vérifiez la présence de la mention « ne plus définir comme photo principale », cela veut dire que la liaison s'est bien déroulée. Dans le cas contraire, cliquez sur le lien et recliquez pour réinitialiser la procédure. Désormais, la photo de votre aïeul placée sur Geneanet par un autre utilisateur figure en bonne place dans votre arbre !

Relier un monument à un individu de votre arbre

Il existe deux méthodes pour relier à un individu de votre arbre à un nom relevé sur un monument aux morts :

- ① aller dans la fiche de l'individu, puis dans l'onglet **Photos et documents** > **Ajouter un monument**. ② Geneanet affiche automatiquement les monuments où votre aïeul peut apparaître. S'il n'apparaît pas dans la liste, cliquez sur le lien « Cliquez ici » pour le retrouver et dans le formulaire suivant, vérifiez son nom que Geneanet a rempli automatiquement, indiquez un lieu, et/ou un mot-clé (le nom d'une ville par exemple) et lancez la requête par le bouton « Rechercher ». ③ Cliquez sur le monument retrouvé et celui-ci est désormais relié à la fiche de votre ancêtre.
- recherchez d'abord un monument en vous rendant dès la page d'accueil dans l'onglet **Projet** > **Monuments aux morts**. Indiquez l'identité de votre ancêtre dans le formulaire (un nom et prénom suffisent) et lancez la recherche. Dans les résultats, cliquez sur l'image qui vous intéresse. En bas de page à droite, dans la rubrique « Publications », cliquez sur le bouton « Relier à une personne ». Dans le formulaire « Publications sur mon arbre », saisissez les premières lettres de la personne recherchée. Puis cochez devant le nom choisi (ne pas cliquer sur le nom, le lien envoi vers la fiche de l'individu dans votre arbre), et cliquez sur « Valider ». Un bandeau vert indique que le lien a bien été créé. Vous pouvez voir la photo du monument s'afficher désormais sur sa fiche.

Relier un blason à un individu de votre arbre

Vous pouvez relier de la même manière un blason à un personnage de votre arbre. Recherchez d'abord le blason en vous rendant dès la page d'accueil dans l'onglet Rechercher > Fonds documentaires. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « Armoiries et blasons », puis sur « Blasons » (lieux, familles). Dans la rubrique « Rechercher », indiquez un « Mot clé » : dans le cas d'un blason, cela peut être le nom d'une famille, d'une commune, ainsi qu'une description. Vous pouvez préciser un lieu. Dans les autres critères, choisissez la catégorie (blason de lieu, blason familial, blason de corporation). Puis, si vous le connaissez, décrivez le blasonnement (le nom d'un objet, d'une couleur, un cri,

Les cartes postales

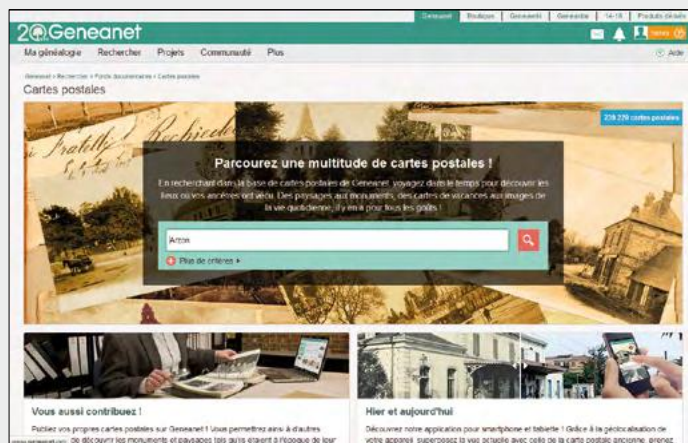
Il y a plus de 230 000 cartes postales déposées sur Geneanet. Autant dire que la possibilité d'y retrouver le village d'origine de votre famille est importante, tout comme des illustrations sur les métiers d'autrefois, des scènes de la vie quotidienne et peut-être vos ancêtres eux-mêmes en costume de l'époque...

Tout visiteur de Geneanet, inscrit, abonné ou non peut consulter la base des cartes postales et même contribuer. Dans le menu **Projets** > **Cartes postales**, tapez directement votre mot-clé, le nom de la commune recherchée, de la rue, un thème, et lancez votre recherche. Si vous souhaitez dès le départ être plus précis, cliquez sur le bouton « Plus de critères ».

Dans les mots-clés, vous pouvez indiquer un lieu, une rue, un thème, mais aussi une description de l'image. Remplissez la zone géographique en tapant par exemple le nom d'un village et précisez le département. Indiquez une période, le moteur de recherche sélectionnera alors les cartes correspondant à la date indiquée par le déposant. Ou bien indiquez d'autres critères en sélectionnant une catégorie dans le menu déroulant : animaux, armées & guerres, événements & fêtes, châteaux, costumes et traditions, divers, humour, métiers, monuments publics, religieux, patrimoine industriel, paysages, sport, transports, villages & villes. Cliquez sur le bouton « Rechercher ».

En cas de surabondance de résultats, vous pouvez affiner cette recherche dans la colonne de gauche en indiquant un mot-clé supplémentaire, un nom de personne par exemple. Affinez le lieu en ajoutant le nom d'une commune ; utilisez la restriction d'identifiants, si par exemple vous connaissez déjà les cartes postales d'un ami, si vous voulez les voir, cliquez sur restreindre à un seul identifiant et indiquez celui de votre ami, ou au contraire, si vous ne souhaitez pas voir les cartes postales de votre ami, indiquez son identifiant dans le champ identifiant à exclure.

Si le dépositaire l'a autorisé, vous pouvez télécharger la carte postale en cliquant sur le lien figurant en dessous de celle-ci. Vous pouvez aussi l'envoyer à une autre personne en indiquant son nom, son mail et en laissant un petit message. Attention délicate, vous pouvez aussi programmer une date d'envoi. Votre ami recevra par mail un lien pour consulter la carte postale. ■■■



Les astuces généalogiques

etc.). Enfin, utilisez la restriction de sources, la restriction à un seul identifiant ou l'exclusion d'identifiant si vous souhaitez circonscrire votre recherche au travail d'un seul ou au contraire l'exclure. Lancez la recherche en cliquant sur le bouton rouge. Dans les résultats, cliquez sur l'image qui vous intéresse. En bas de page à droite, dans la rubrique « Publications », cliquez sur le bouton « Relier à une personne ». Dans le formulaire « Publications sur mon arbre », saisissez les premières lettres de la personne recherchée. Puis cochez devant le nom choisi

(ne pas cliquer sur le nom, le lien envoie vers la fiche de l'individu dans votre arbre), et cliquez sur « Valider ». Un bandeau vert indique que le lien a bien été créé. Vous pouvez voir la photo du blason s'afficher désormais sur sa fiche. ■

L'armorial, les blasons

Dans les fonds documentaires de Geneanet, l'héraldique occupe une place à part. C'est à la fois un projet collaboratif où chacun peut déposer ses dessins de blasons et une base de données de descriptions d'armoiries créée à partir d'une centaine d'ouvrages spécialisés.

Allez dans **Rechercher > Fonds documentaires**, dans « Types de fonds », cochez « Armoiries et blasons ». Cliquez sur « Blasons (lieux, familles) ». Dans la rubrique « Parcourir le fonds », sélectionnez le type de blason que vous recherchez : blason de lieu, blason familial ou blason de corporation. Précisez vos critères dans la colonne de gauche. Indiquez un mot clé, par exemple le nom d'une commune, les noms des personnes citées, ainsi que la description de l'image. Vous pouvez aussi préciser un nom de lieu, par exemple pour dresser la liste des blasons de toutes les communes d'un département. Dans les autres critères, sélectionnez la catégorie du blason (lieu, famille, corporation, c'est utile si vous voulez changer de catégorie sans repasser par la page précédente), puis passez à la description du blason, si vous la connaissez. Utilisez la restriction des sources pour rechercher parmi les publications d'un seul déposant ou bien exclure un déposant précis. Lancez votre recherche.

Dans les résultats, cliquez sur le blason qui vous intéresse, il s'affiche dans sa taille originale au centre de l'image. Tous les blasons ne sont pas sur le même modèle. Certains sont des reproductions de blasons anciens, voire très anciens, d'autres ont été faits avec des logiciels et s'affichent donc avec les couleurs de l'ordinateur. Lorsqu'il s'agit d'une commune, un lien vers la fiche de GeneaWiki vous est proposé. Pour une famille, la description du blason est éventuellement mentionnée. Deux pictogrammes vous proposent l'un de télécharger l'image, l'autre de l'envoyer à l'un de vos correspondants. Celui-ci recevra une invitation à le consulter en ligne.

Réservée aux membres Premium, la consultation de la base héraldique d'Arnaud d'Abzac est d'une aide précieuse dans trois cas :

- partir d'un écu inconnu et identifier à quelle famille il appartient ;

- partir d'une famille et retrouver son écu ;
- partir du blasonnement (la description de l'écu) et retrouver la famille qui le porte.

Cette base est une synthèse sans précédent, issue de pratiquement tous les armoriaux publiés en France depuis cinq siècles. Un travail énorme, car chaque province, presque chaque région ou ville importante avait son armorial pour inscrire les blasons de chacune des familles qui en disposait. Disparu en 2007, Arnaud d'Abzac était un héraldiste de renom, il avait confié ses travaux à Geneanet pour un partage à grande échelle.

Pour interroger la base des descriptions de blasons, allez dans **Rechercher > Fonds documentaires**, dans « Types de fonds », cochez « Armoiries et blasons ». Cliquez sur « Armoriaux d'Europe ». Dans la colonne de gauche, indiquez un nom, et/ou une description héraldique c'est-à-dire le blasonnement. Par exemple « de gueules à trois roses d'argent tigées de même ». Vous pouvez donc taper ici « gueules » (couleur rouge), « roses » (la fleur du même nom) ou « argent » (couleur blanche). Cliquez sur « Rechercher également dans la description du blason ». Cette dernière requête est particulièrement utile si vous recherchez des armes parlantes, par exemple l'écureuil pour la famille Fouquet (écureuil en vieux français), la couleuvre pour les Colbert (coluber = couleuvre en latin)...

Dans la rubrique « Blasons, lieux, familles » (**Rechercher > Fonds documentaires**, dans « Types de fonds », cochez « Armoiries et blasons » puis cliquez sur « Blasons »), il y a une boîte à outils qui donne des liens vers des ressources héraldiques (en bas à gauche). Rendez vous utile en identifiant des blasons encore inconnus ou en complétant des blasonnements manquants. Ou bien si les connaissances vous manquent, posez vos questions dans les forums dédiés à l'héraldique ou bien consultez le dictionnaire des termes du blason sur Geneawiki. Enfin, dans la Bibliothèque généalogique, consultez les ouvrages héraldiques, elle contient quelques titres (**Rechercher > Fonds documentaires**, puis en colonne de gauche, tapez les mots-clés « héraldique, blason »). ■

Geneastar : comment se relier à une personnalité ?



Geneastar est un site géré par Geneanet. Il contient les arbres généalogiques de plus de 8 000 hommes et femmes célèbres. Ce sont des personnalités du spectacle, de la politique, des affaires, des militaires, des scientifiques, des criminels et bien d'autres encore. Descendez-vous de l'une de ces célébrités, cousinez-vous avec une personnalité ? Un petit tour sur Geneastar et vous serez fixé. Si ce n'est pas le cas, passez votre déception en feuilletant leurs généalogies. Le site est accessible directement depuis la page d'accueil de Geneanet par un onglet situé dans le menu du haut. Geneastar est un site totalement libre et gratuit, publié en plusieurs langues.

Comment rechercher la généalogie d'une célébrité

Il y a plusieurs modes d'entrées dans Geneastar. Dans le menu du haut, repérez le champ du moteur de recherche « Rechercher une personnalité », indiquez son nom et lancez votre requête. En cliquant sur « Plus de critères », vous pouvez affiner votre recherche en sélectionnant sa nationalité dans le menu déroulant, puis en sélectionnant une des douze catégories suivantes : Arts & Lettres, Sportifs, Industriels-inventeurs, Personnalités politiques, Religieux, Monde audiovisuel, Militaires, Affaires judiciaires, Scientifiques & médecins, Explorateurs, Divers et Généalogies extraordinaires. Si vous ne rentrez pas

Un parent illustre, des ancêtres célèbres, ou tout simplement envie de connaître la généalogie des « people » ? Geneastar est fait pour vous ! Vous y trouverez les arbres de personnalités françaises et internationales. Et vous pourrez vérifier ou signaler un lien de parenté.

de nom, mais juste une catégorie, vous pouvez découvrir ainsi la liste des généalogies de tous les explorateurs ou identifier, par nationalité, les personnalités dont la généalogie a été étudiée ou encore croiser les deux, par exemple un explorateur du Costa-Rica.

Laissez-vous guider

Encore plus amusant, vous pouvez aussi succomber au pouvoir de suggestion du site et vous laisser guider par les mises en avant de célébrités. Il y a la personnalité du jour, choisie parce que c'est l'anniversaire du jour de sa naissance, il y a les dernières généalogies mises en ligne, les généalogies les plus consultées... Geneastar ne manque pas d'humour et recense également des généalogies de personnages de fiction, héros de la littérature, Julien Sorel, Harry Potter, du Seigneur des Anneaux, des dieux grecs et romains, des héros de BD comme Donald et ses trois neveux ou de films comme James Bond...

Les astuces généalogiques

Voir l'arbre d'une célébrité

Une fois sur la fiche de la personnalité, cliquez simplement dans la colonne de gauche sur le bouton « Voir son arbre ». Une nouvelle fenêtre s'ouvre pour visualiser la fiche de la célébrité dans l'arbre généalogique de la personne qui l'a signalé à Geneastar. Autre possibilité : vous pouvez comparer la liste des noms de famille et des communes liées à la célébrité et vérifier ainsi, si des parentés ou des proximités géographiques vous rapprochent de celle-ci.



Comparer son arbre

Pour comparer votre généalogie avec celle d'une célébrité, si vous avez déposé votre généalogie sur Geneanet, consultez la fiche d'une star. Dans la colonne de gauche en bas, cliquez sur « Comparez sa généalogie à la vôtre ! ». Une nouvelle fenêtre vous envoie sur Geneanet qui mouline un instant pour mesurer votre index à celui de la personnalité. Au bout de quelques instants, un tableau des cousinages possibles apparaît. Il indique le nom des ancêtres communs possibles, avec les dates et les lieux. Il vous appartient bien sûr de vérifier ces éléments, notamment si les dates sont imprécises.

Signaler votre cousinage avec une personnalité

Dans la fiche de présentation de la personnalité, dans la colonne de gauche dans le bloc Geneanet, cliquez sur « Signaler votre propre cousinage ». Cela vous renvoie vers Geneanet et vous permet d'accéder à l'onglet « Cousinage Geneastar » de votre profil généalogique (vous ne pouvez le modifier que de cette manière).

Généalogie de François Hollande mise en ligne par Jan Manuel Norais.

Vérifiez les éléments, puis cliquez sur « Valider ». Un message vous informe que « Votre soumission de cousinage a bien été prise en compte. Elle sera rapidement traitée par notre équipe ».

Proposer une généalogie célèbre

Pour soumettre une généalogie de personnalité, allez en bas de page du site et cliquez sur proposer une généalogie. Une fenêtre d'envoi vous propose d'abord de vérifier l'éligibilité de votre célébrité. Pour être validée, votre proposition doit répondre aux critères suivants : la personnalité ne doit pas déjà exister sur Geneastar et ne doit pas être masquée sur votre arbre. Elle doit soit avoir un intérêt historique, soit être populaire, soit faire partie de la mémoire collective (les ascendances royales ne sont pas acceptées). Son ascendance doit s'étendre sur au moins cinq générations. Un portrait (photo, peinture ou gravure) doit être fourni. Et Geneanet se réserve le droit de refuser toute généalogie qui ne lui semblerait pas adaptée à Geneastar.

Si les conditions vous semblent être réunies, vous pouvez au choix, faire parvenir un Gedcom contenant cette généalogie (cliquer sur le bouton « Envoyer cette généalogie par gedcom ») ou si vous disposez d'un arbre sur Geneanet, indiquer où s'y trouve la célébrité, afin que Geneastar puisse en extraire son ascendance (cliquer sur « Extraire cette généalogie depuis mon arbre sur Geneanet »).

Une autre méthode existe pour signaler une personnalité, directement depuis votre arbre Geneanet. Affichez l'individu que vous souhaitez inscrire sur Geneastar puis cliquez sur **Fiche > Signaler comme célèbre sur Geneastar**. Un formulaire s'affiche, certains renseignements sont déjà pré-remplis depuis votre arbre. Si vous avez une photo, vous pouvez la joindre. Si cette personnalité est en vie, elle ne doit pas être masquée dans votre arbre (personne ne pourrait voir sa généalogie). Vous pouvez cependant conserver vos réglages de confidentialité et forcer l'affichage public de cette personne dans la page d'accueil de votre arbre, dans le menu situé à droite, puis l'onglet **Gestion > Paramétrer**. En quelques mots, dites en quoi cette personne est suffisamment connue pour mériter sa fiche sur Geneastar.

Signaler une erreur

Le lien « signaler une erreur » présent sur la fiche de la célébrité, en colonne de gauche en dessous du bouton « Voir son arbre » sert uniquement à signaler une erreur de lien (il ne mène pas à la bonne personnalité ou il est rompu). Il ne sert pas pour apporter des modifications ou compléments. Dans ce cas, vous êtes invités à contacter directement le propriétaire de l'arbre où se trouve présentée la célébrité.

CLIQUEZ SUR

Geneastar : www.geneastar.org

À la recherche de l'acte original

En généalogie, il faut toujours apporter la preuve de ce que l'on écrit. Le mieux est de produire un document original. C'est ce que propose Geneanet avec une fonction d'accès direct aux images de l'état civil mises en ligne par les services d'Archives départementales.

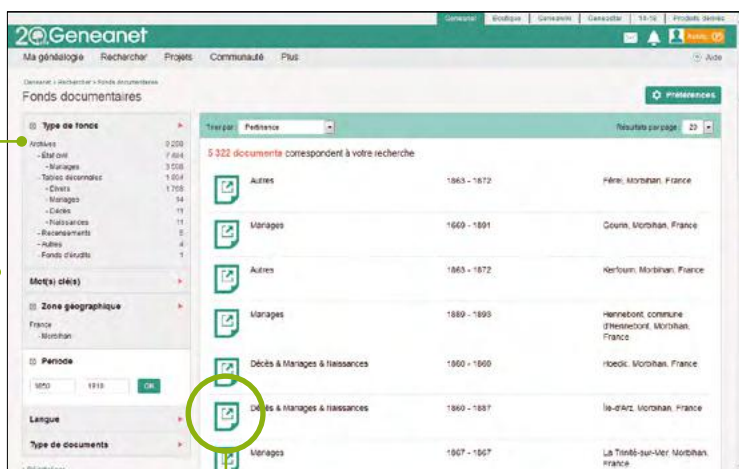
Sur Geneanet, la recherche de l'acte original est désormais proposée dans les résultats de recherches, dans la rubrique des « Relevés collaboratifs » et directement dans les arbres.

Un original à partir des résultats de recherche

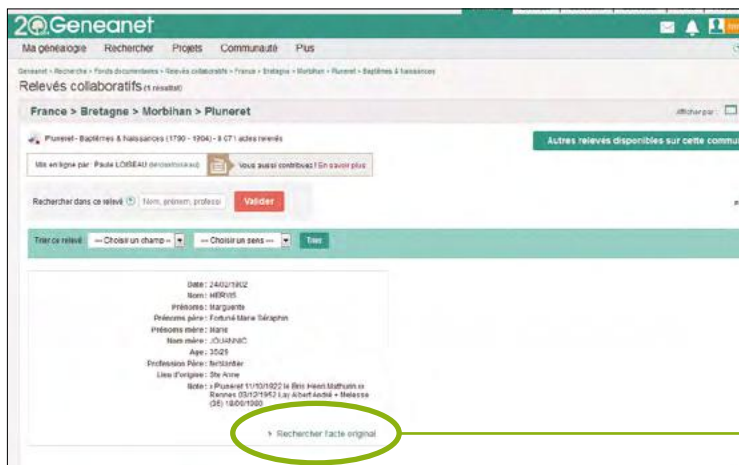
Depuis l'onglet **Rechercher > Fonds documentaires**, allez dans la colonne de gauche et cliquez sur la rubrique « Archives ». Cochez selon votre recherche, état civil, naissance, mariage, décès ou divers et/ou tables décennales. Indiquez une période et une zone géographique, par exemple « France », puis un département, puis une commune (en cliquant sur le bouton vert « Liste des communes »). Vous pouvez aussi taper directement le nom de la commune dans la zone « Mot-clé ». Repérez les résultats en provenance des Archives départementales par leur pictogramme spécifique. Cliquez sur le registre et un nouvel onglet s'ouvre directement sur la page de consultation du registre. Mais cela ne fonctionne pas pour tous les départements. Certains n'ont encore rien publié sur Internet (à l'heure où nous écrivons ces lignes, le Gard, le Gers, les Hautes-Pyrénées et la Seine-Saint-Denis, sans compter les départements incomplets comme le Jura et d'autres), mais aussi parce que les services d'Archives départementales utilisent des systèmes de visualisation extrêmement variables et certains ne peuvent pas techniquement être intégrés dans la recherche de Geneanet, ne proposant pas d'adresse pérenne. Une liste des départements disponibles est tenue à jour par le site. Cet accès direct par les « Fonds documentaires » est ouvert à tous les utilisateurs de Geneanet.

Un original à partir des relevés

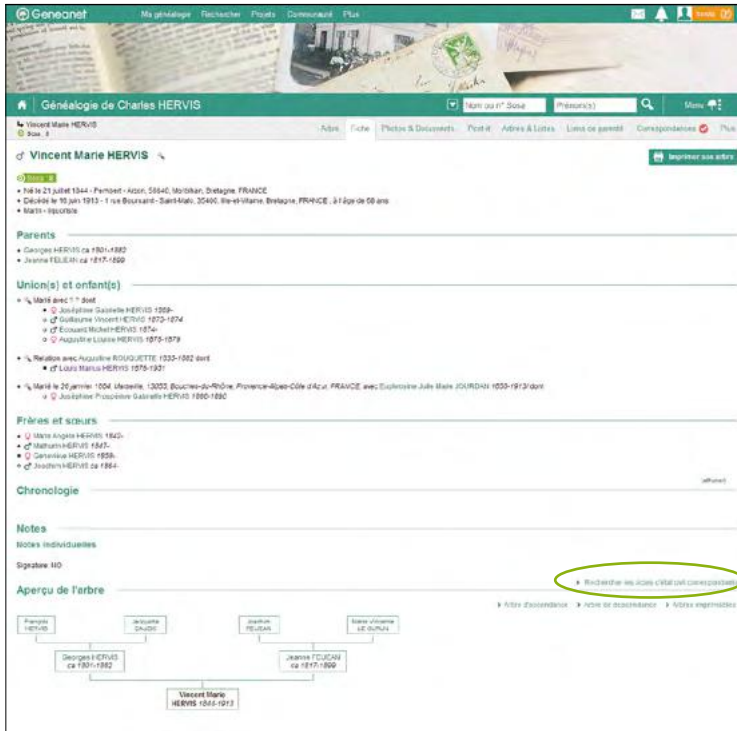
Pour rechercher un document à partir des relevés, recherchez d'abord un relevé d'actes en passant soit par le moteur de recherche par individus (**Rechercher > Rechercher mes ancêtres**), soit par l'onglet **Projets > Relevés collaboratifs**, puis en faisant une recherche avec le nom d'un ancêtre.



Dans les résultats, cliquez sur le relevé qui vous intéresse et observez le bas de la fenêtre, il comporte un lien « Rechercher les actes d'état civil correspondants ». Cliquez dessus et cela ouvre une fenêtre « Rechercher l'acte original » qui vous permet de vérifier si tout correspond : dans la partie gauche figure un rappel de l'archive à consulter et dans la partie droite, un rappel de l'acte recherché. Cliquez dans la partie gauche pour ouvrir le lien. Dans une nouvelle fenêtre, vous accédez à la première page du registre numérisé du site d'Archives départementales qui doit contenir cet acte. Attention, certains actes sont difficiles à



Les astuces généalogiques



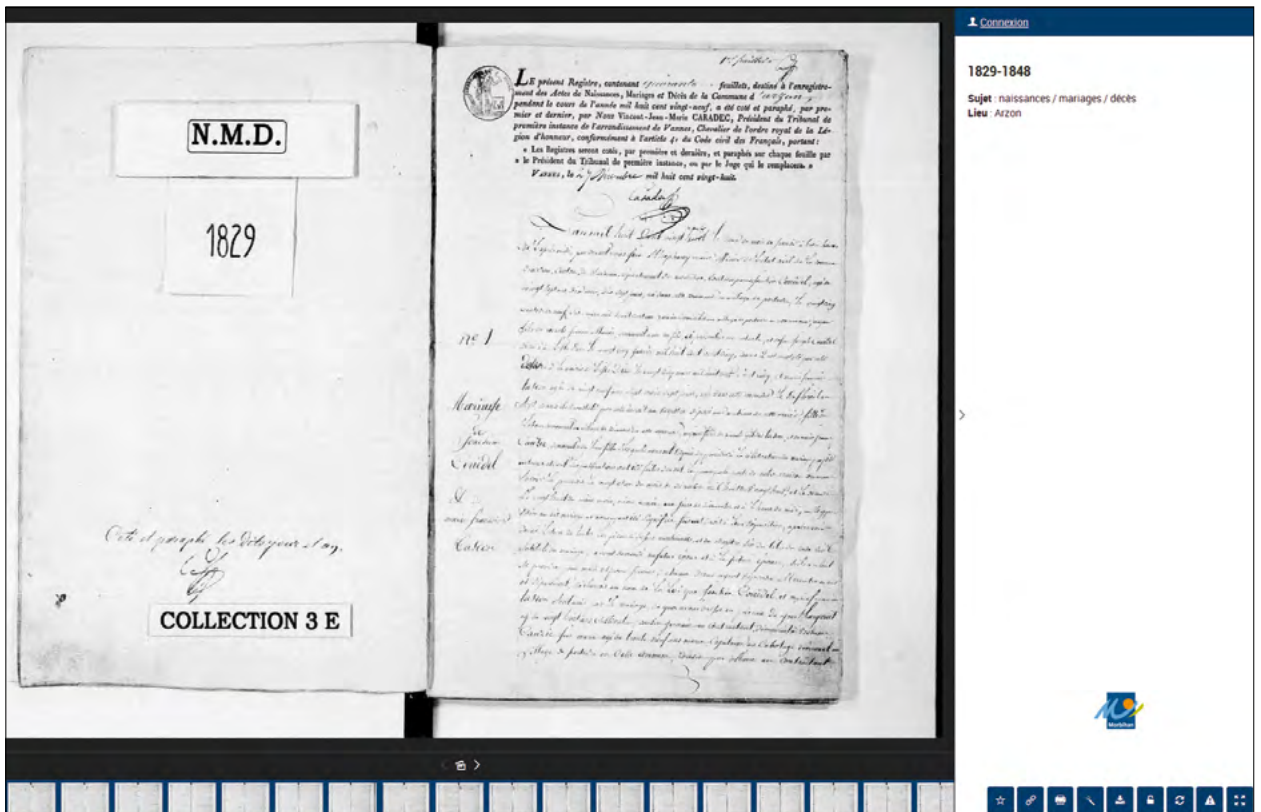
trouver, parce qu'ils sont mal classés ou parce que le registre original est mal organisé ou mal numérisé. Il peut y avoir aussi une erreur de relevé. Le lien « Voir l'acte original » est réservé aux membres Premium.

Un original à partir des arbres

Au plus près de la saisie, c'est-à-dire dans les arbres, Geneanet propose de consulter directement un acte original. Utile pour celui qui veut vérifier immédiatement à la source de l'information, mais aussi la compléter, car toutes les mentions ne sont pas forcément retranscrites sur l'arbre : témoins, professions ou autre.

Pour utiliser cette fonction, rendez-vous dans votre arbre ou dans n'importe quel arbre Geneanet, ouvrez la fiche de l'individu concerné. Allez soit dans les sources, si elles ont été renseignées, soit dans les notes et cliquez sur le lien « Rechercher les actes d'état civil correspondants ».

Cela ouvre une fenêtre « Rechercher l'acte original ». Selon le nombre d'actes concernés, elle peut être séparée en plusieurs onglets vous permettant d'accéder par exemple aux actes de naissances, mariages ou décès. Comme pour les relevés, vérifiez si tout correspond : dans la partie gauche figure un rappel de l'archive à consulter et dans la partie droite, un rappel de l'acte recherché. Cliquez dans la partie gauche pour ouvrir le lien. Dans une nouvelle fenêtre, vous accédez à la première page du registre numérisé du site d'Archives départementales qui doit contenir cet acte. Cette fonction est réservée aux membres Premium.



Rédiger sa chronique familiale



Pour laisser une trace écrite de votre généalogie et éventuellement la publier, Geneanet vous propose de rédiger la chronique familiale. Cette sorte de site web généalogique personnel inclut des textes avec sommaire automatique et hébergement de photos. Il est gratuit à une seule condition, publier son arbre sur Geneanet.

Pour éditer votre chronique familiale, Il faut évidemment avoir publié votre arbre sur Geneanet, puisque celle-ci est liée à l'arbre. On y accède à partir de l'arbre, par **Menu > Autour de l'arbre > Chronique familiale**. Elle est divisée en petits chapitres que vous pouvez modifier en cliquant sur le lien « Modifier ». Les règles de saisie sont celles de la syntaxe « wiki » (utilisée notamment dans l'encyclopédie Geneawiki). Cette syntaxe vous permet de mettre en forme vos textes, de créer de nouvelles pages, etc. Remarquez la barre d'outils : elle vous permet d'écrire un texte, de le mettre en forme, à la manière d'un traitement de texte (après avoir sélectionné le texte). Comme un site web, vous ajoutez les éléments un par un, textes, images et liens et vous validez au fur et à mesure. À chaque validation, la mise en forme vous apparaît telle que vos visiteurs pourront la voir dans sa version définitive. Vous pouvez la modifier à tout moment.

Mettre en forme la chronique

Sur un site web, le placement d'éléments dans un tableau est une méthode courante pour aligner correctement des textes et des images

(l'envoi d'images est réservé aux membres Premium). Dans la barre d'outils, il vous est possible d'ajouter des tableaux. Cliquez sur la miniature représentant un tableau, choisissez le nombre de cellules, leur format, la largeur et la hauteur de celles-ci. Pour y glisser des photos, cliquez sur le pictogramme image. Un formulaire d'importation vous guide.

Les raccourcis Wiki

Les (bons) connaisseurs peuvent se passer de la barre d'outils et appliquer directement les raccourcis. Ce sont les commandes de syntaxe génériques utilisées dans le système Wiki, les mêmes que Geneawiki : un titre de page est précédé de « TITLE= » avant le titre désiré ; un titre de niveau 1 s'écrit : = Titre niveau 1 = ; de niveau 2 : == Titre niveau 2 == ; l'"italique", le "gras", le ""gras italique"" ; etc.

Tous ces raccourcis figurent dans l'aide de la chronique familiale qui vous explique le détail de la saisie d'un texte et de la création des pages suivantes. Avec un peu de pratique, vous pourrez agrémenter votre texte de photos, de liens vers votre arbre généalogique hébergé par Geneanet et imaginer une mise en page agréable. Cet espace est destiné à être lu et il est accessible à tous les visiteurs de votre page-contact.

Pour exporter votre chronique familiale en PDF, lire page 39. Cette possibilité est réservée aux membres Premium. ■

Un exemple de recherche

Nous buttons sur un ancêtre, nommé Thomas Lubin BOUST. Époux de Marie Elisabeth PLANCH.... (?) et père d'au moins trois enfants (Olympe Rosalie, Louis Thomas et Pierre Alexandre) nés à Paris en 1809, 1811 et 1813. Dans quelle paroisse et à quelle date est né un Thomas Lubin BOUST ?

Les recherches vont néanmoins rapidement confirmer le blocage et obliger à passer par plusieurs étapes, avec la vérification et l'affinage des données en question, avant de s'employer à les exploiter au mieux.

La confirmation du blocage

Le premier réflexe est évidemment de tenter les requêtes classiques, tant sur Geneanet que dans les autres bases de données (Filae, Bigenet, GeneaBank, Ancestry...), en jouant au maximum sur les paramètres et les options de recherches.

Sur Geneanet, lorsque l'on travaille en formule Premium, on saisit ainsi la requête : pour l'individu, le patronyme BOUST (que l'on élargit éventuellement aux variantes) avec pour prénom Thomas Lubin (avec ici l'option « tous les prénoms ») ; en jouant sur les caractères joker, on entre pour patronyme du conjoint PLA*CH* avec pour prénom Elisabeth (+ ses variantes), sans ajouter de date.

The screenshot shows the Geneanet search interface. On the left, under 'Individu', the name 'boust' is entered. Below it, 'Conjoint' is set to 'PLA*CH*' with 'NOM' selected. Under 'Zone géographique', 'Lieu' is set to 'Commune'. On the right, a search for 'thomas lubin' is shown with options: 'Elargir aux variantes' (checked), 'Au moins un des prénoms' (checked), and 'Tous les prénoms' (checked). There is also a field for 'Exclure de votre recherche le prénom suivant' and an 'Astuces' button.

Cette démarche nous fera hélas tourner en rond, en retombant sur notre couple de départ, pour conclure via Filae que le couple ne s'est pas marié dans un des 89 départements dont l'état civil du XIX^e est disponible en ligne et retrousser nos manches !

Vérification et affinage des données

L'interrogation des grands sites classiques d'arbres et actes en ligne, Geneanet et Filae, complétée éventuellement par un passage sur Geneaservice au contenu très parisien, et les

Comment travailler en cas de blocage total à partir de simples éléments comme un nom, un prénom et un lieu ? Des recherches aujourd'hui rendues possibles et rationnelles notamment grâce aux outils de Geneanet.

recherches sur le site des Archives de Paris (fichiers alphabétiques des actes, antérieurs à 1860, reconstitués suite au sinistre de 1871, qui a détruit l'ancien état civil de la capitale) confirment les données de départ, tout en les complétant : Thomas Lubin BOUST avait pour bien pour épouse une Marie Elisabeth, dont le nom oscille entre les formes PLANCHA, PLANCHOT, PLANCHOTTE, PLAUCHOTTE.... Le couple a eu manifestement quatre enfants avec d'abord les trois déjà connus :

- Olympe Rosalie, baptisée en 1809 à Saint-Merry ;
- Louis Thomas, né en 1811 dans l'ancien VI^e arrondissement et marié à Marie Virginie DUBOIS ;
- Pierre Alexandre né au même lieu en 1813 et marié en 1841 à Paris avec Madeleine RINCHE ;
- trois enfants auxquels on doit ajouter Louis Alexandre, qui épousa Marie Marguerite TRO(U)VIL(L)E(T), au patronyme lui aussi assez flou.

La consultation de ces divers sites Internet et des fichiers des Archives de Paris montrent le patronyme BOUST très peu présent dans la capitale.

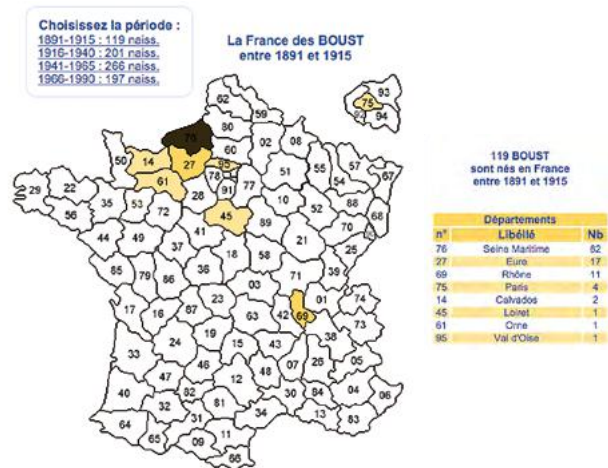
L'interrogation multibases de Geneanet, en entrant seulement « BOUST » et « Paris », livre 86 résultats, réduits à 32, lorsque l'on définit une fourchette temps, via le choix « début entre », aux individus nés entre 1780 et 1860.

La dizaine d'actes reconstitués dans les fichiers des Archives de Paris concernent essentiellement la famille étudiée, hormis le décès d'un Simon BOUST, décédé en 1810 et qui pourrait éventuellement en faire lui aussi partie... Des résultats que confirme le fichier des cartes de sûretés délivrées à Paris sous la Terreur (accessible via GeneaBank et la Bibliothèque généalogique), ne livrant aucun BOUST, ainsi que le fichier de l'opération « Familles parisiennes ».

Les données exploitables seront ici l'identité, avec le patronyme et le prénom, et le lieu : Paris, dont on sait que la population était composée de provinciaux, avec avant l'ère du chemin de fer la prééminence d'originaires des régions voisines.

① Mener des recherches à partir d'un patronyme

Commençons par des recherches systématiques sur le patronyme BOUST : on interrogera d'abord sur GéoPatronyme les fichiers de l'INSEE, le montre essentiellement concentré, entre 1891 et 1915, en Seine-Maritime et dans l'Eure, ainsi que dans le Rhône.



On recherchera ensuite ses berceaux ou ses aires de concentration sur Geneanet, selon la méthode déjà exposée et via son formulaire de « recherche par nom » (Nom : BOUST /

Recherche par nom

Par nom Par individus

Nom : BOUST

Nombre minimal d'individus : 10

Lieu : Pays, Région

Période : Début, Fin (1700)

Autres restrictions : Données récentes uniquement

Nombre minimal d'individus : 10 / Période : avant 1700).

Cette requête donnera 35 résultats avec en Seine-Maritime (Crasville-la-Rocquefort, Gonetot, La Chapelle-sur-Dun), plus d'autres dans l'Orne (Château-d'Almenèches), dans le Rhône (Lucenay), en Charentes et dans le Limbourg belge... Avec aussi des LE BOUST, à Saint-Lubin-de-la Haye, en Eure-et-Loir (lieu qui retiendra évidemment notre attention avec le nom de son saint patron...).

Patronyme très moyennement courant, BOUST n'est manifestement pas un patronyme monophylétique (à souche unique), ce qui ne permet pas d'envisager de mener des recherches à rebours, en reconstituant une généalogie des-

pendante ayant des chances de nous livrer l'individu recherché.

② Mener des recherches à partir d'un prénom

On a ici la chance d'avoir ici un prénom composé et peu banal (Thomas Lubin) sachant qu'à cette époque, le prénom composé se rencontrait essentiellement dans les milieux urbains et/ou aisés.

Face à un prénom rare

Le second prénom, Lubin, est d'abord intéressant du fait de sa rareté, que l'on peut parfaitement mesurer, et là encore grâce à Geneanet, dont le formulaire de requête est le seul de ceux proposés par les sites généalogiques à permettre de travailler, la fréquence et la géographie du prénom, sans entrer de patronyme :

- La fréquence d'un prénom. Si vous y entrez ainsi Pierre comme prénom et pour seul critère, vous obtiendrez plus de 51 millions de résultats, alors qu'Augustin vous en donnera 2,8 millions, Anthelme 100 000 et Théocle seulement 55 !

Si vous affinez ces résultats en entrant une fourchette temps, vous verrez Augustin en net retrait au XX^e siècle avec 900 000 résultats sur la tranche 1700/1800, 1, 5 millions entre 1800/1900 et seulement 118 000 après 1900. Une recherche de ce type confirmera la rareté de Lubin, avec un total de 55 000 résultats (7 600 pour son équivalent féminin, Lubine).

- La géographie d'un prénom. Avec un prénom aussi rare, vous pouvez affiner davantage. Si vous recherchez, toujours sur Geneanet, les Lubin (et les Lubine) nés entre 1750 et 1800, vous les découvrirez nettement concentrés dans l'Eure-et-Loir et quelques départements voisins (Loir-et-Cher, Eure et Seine-Maritime). Un petit surf sur Wikipedia quant au saint patron de ce prénom et les paroisses placées sous son vocable vous apprendra alors que pour avoir été évêque de Chartres au VI^e siècle, Lubin patronne une dizaine de lieux, dont six communes – quatre d'entre elles étant situées en Eure-et-Loir – ainsi qu'une douzaine d'églises, dont quatre en Eure-et-Loir, trois en Loir-et-Cher et une en Seine-Maritime. Le tout donnant donc un assez net avantage à l'Eure-et-Loir.

Du fait des règles présidant autrefois aux choix des prénoms, traditionnellement empruntés aux parraines et marraines, un prénom rare est toujours un atout ouvrant des possibilités de recherches. Dès lors, vous pourrez chercher un autre BOUST prénommé Lubin ou une Lubine BOUST...

Si aucun de nos grands sites ne livrent de Lubin ni de Lubine BOUST, la souplesse du questionnaire de « recherche par individu » de Geneanet vous permettra, en entrant BOUST

Les astuces généalogiques

comme nom d'individu principal et Lubin comme prénom du conjoint, de rechercher une éventuelle tante paternelle, née BOUST, dont le mari, prénommé Lubin, aurait pu parrainer notre homme. De même avec BOUST et Lubine (pour une marraine, épouse d'un oncle paternel). Vous obtiendrez ainsi une Marie Suzanne BOUST, épouse d'un Lubin DEMAREST, mais malheureusement trop jeune pour avoir été parrain de notre Lubin Thomas... Vous pouvez chercher de même, via ce formulaire :

- un enfant (de patronyme inconnu), prénommé Lubin ou Lubine et dont la mère aurait été une BOUST ;

- un individu fille ou fille d'une BOUST, dont conjoint était prénommé Lubin ou Lubine ;
- un individu, conjoint ou conjointe d'un BOUST, dont un des parents se prénommerait Lubin ou Lubine.

Autant de requêtes qui dans notre cas se révéleront vaines, mais qui permettent de sortir de l'impasse.

Face à un prénom double

Une composition originale, comme celle de « Thomas Lubin », vous permet, toujours sans entrer de nom d'individu principal dans le même formulaire, de rechercher des individus porteurs de ce double prénom. Vous obtiendrez ainsi 111 résultats. Du fait que certains reviennent plusieurs fois, vous n'avez en réalité que 22 individus différents, que l'on peut ramener à 16, en retirant un Québécois, des individus vivant à la fin du XIX^e siècle ou porteurs de prénoms différents, comme ce « Thomas Antoine Lubin ». Tous sont de Seine-Maritime ou d'Eure-et-Loir, mais l'exploration de leur arbre généalogique ne nous ouvrira malheureusement aucune piste sérieuse.

3 L'exploitation du lieu

Si les recherches vainement menées ont permis de resserrer l'aire probable d'origine à la Seine-Maritime et à l'Eure-et-Loir, aucune ne vous aura permis de sortir de l'impasse. Des tentatives de recherche du mariage de Thomas Lubin, entre 1800 et 1809, menées à Rouen et à Chartres sont restées vaines... De même éventuellement qu'à Saint-Lubin-de-la Haye,

en Eure-et-Loir, où l'on avait noté la présence de LE BOUST.

Bredouilles, on revient alors vers le lieu, Paris, pour exploiter toutes les sources donnant des BOUST dans la capitale, avant 1820 et très vite pour seule piste, ce Simon BOUST, déjà rencontré, décédé en 1810. Un arbre mis en ligne sur Geneanet par Raymond Millot dit ses parents et sa femme tous décédés en 1759, 1799 et 1806 à Illiers, en Eure-et-Loir, un département que l'on sait être le fief du prénom Lubin... Illiers, à la limite de la Beauce et du Perche, est un gros bourg de déjà 3 000 habitants en 1793, aux allures de petite ville. Ajoutons qu'il sera rebaptisé Illiers-Combray en 1971, pour avoir servi de modèle au Combray décrit dans « La recherche du temps perdu » par Marcel Proust, dont le père y était né et qui y avait une partie de sa famille et de ses racines.

Père d'un fils né en 1794 (toujours à Illiers), ce Simon Boust, né entre 1759 et 1774, pourrait être le père de notre Thomas Lubin, qui aurait alors accompagné Simon à Paris mais pourrait être né lui aussi dans cette ville, où une recherche dans les archives paroissiales, en ligne sur le site des Archives départementales d'Eure-et-Loir, mérite donc d'être tentée. On s'attèlera donc à dépouiller les actes de baptêmes de ses deux paroisses (Saint-Hilaire et Saint-Jacques) entre 1775 et 1790.

C'est ainsi que dans le fichier des registres de Saint-Jacques de 1781 à 1791 (coté GG 36), en vue 105/393, on trouvera en date du 17 septembre 1783, le baptême de Thomas Lubin Boust, né la veille, 16 septembre, et fils de Simon et de Jeanne Julie Vaugoux.

Pour tenir lieu d'épilogue

On comprendra que veuf, Simon Boust, successivement marchand épicier, tailleur puis fileur de coton, était allé se fixer à Paris, entre 1806 (année du décès de sa mère) et 1809/1810 (date de son décès). On conclura qu'il y était parti avec un de ses fils, Thomas Lubin, qui présente toutes les caractéristiques de son homonyme recherché, sans qu'il ait malheureusement jamais été cité comme témoin aux mariages de ses frères et sœurs (ni à celui de son frère cadet, ancêtre de Raymond Millot, ni à celui de sa sœur aînée, Marie Jeanne Julie, mariée en 1812 dans l'Orne et retrouvée via les ressources externes de Geneanet, le site Éclats de bois et GeneaBank. Un résultat quasi certain du fait de la rareté du prénom, qui ne pourrait être confirmé qu'avec la découverte de l'acte de mariage de Thomas Lubin et d'Elisabeth, qui reste à trouver. À meilleur que moi, donc, salut !

Mais le texte de l'énigme demandant « dans quelle paroisse et à quelle date est né un Thomas Lubin BOUST ? », répondre Saint-Jacques d'Illiers, le 16 septembre 1783, était par conséquent une bonne réponse. ■

Jean-Louis Beaucarnot

Afficher des parentés indirectes



Imaginons que je veuille afficher sur un même arbre deux individus qui figurent dans mon fichier généalogique mais qui n'ont aucune parenté directe entre eux... Cette volonté atteint assez rapidement les limites des logiciels courants, même les leaders du marché.

En revanche, le tracé de cette parenté indirecte est réalisable par Geneanet grâce à la puissance de Geneweb, le logiciel qui sert de moteur aux arbres du site.

Le préalable est, bien sûr, d'avoir mis son arbre en ligne sur Geneanet. Rendez-vous ensuite sur la fiche de la première personne que vous souhaitez inclure dans l'arbre de parenté indirecte. Une fois parvenu sur cette fiche, déroulez le menu « Plus » dans la barre d'outil, sélectionnez « Liens de parenté » puis « Calculer une parenté ».



Dans la nouvelle fenêtre qui s'affiche, cochez le cercle d'option « Chemin de parenté le plus court » dans la rubrique « Mode de calcul », complétez le formulaire de recherche pour identifier le second individu à inclure et validez.

Le résultat apparaît sous forme d'un arbre qui relie les deux individus sur lesquels vous avez lancé la requête de parenté. Notez que plusieurs chemins peuvent mener de l'un à l'autre, et vérifiez toutes les possibilités en cliquant sur « Parenté suivante » en haut et à gauche du graphique.

Dans notre exemple, la requête portait sur la relation qui pouvait exister entre Félix

Comment afficher sur un même arbre deux individus enregistrés sur un unique fichier généalogique mais sans parenté directe ? Pierre-Valéry Archassal a trouvé une solution, grâce aux fonctions développées par Geneanet.

Chéradame, que je connais pour être l'époux de la sœur de mon arrière-grand-mère maternelle, et Germaine Lamy, petite-fille du frère de mon arrière-grand-père paternel. L'arbre de parenté indirecte illustre cette relation en plaçant, comme il se doit, mes parents au centre puisqu'ils sont le nœud de cette parenté. Cette figuration des parentés indirectes vous permettra notamment d'afficher sur le même tableau plusieurs de vos cousins issus de branches différentes, en vous faisant figurer au centre de leur relation.

Pierre-Valéry Archassal



La barre d'adresse Firefox

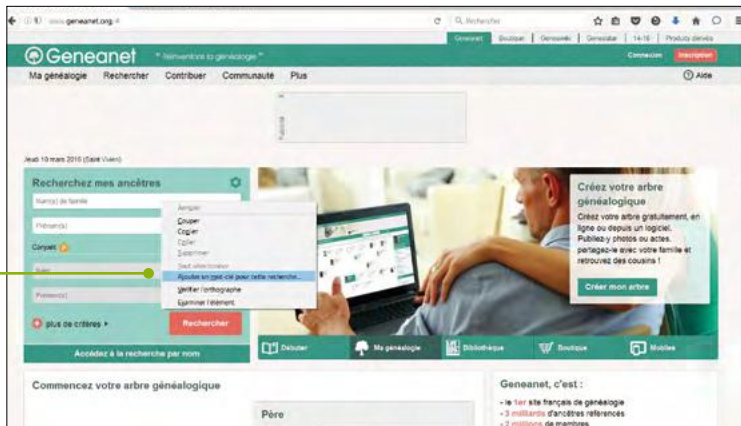
Pour automatiser ses recherches sur Geneanet via les marque-pages de Firefox, Eric Ferra a trouvé une astuce.

Pour une recherche plus rapide de vos ancêtres, utilisez la barre d'adresse du navigateur Firefox. Supposez que vous fassiez régulièrement une recherche sur Geneanet : définissez des mots-clés pertinents. Au lieu d'aller sur Geneanet, de trouver la fonction de recherche et de l'exécuter, utilisez ces mots-clés directement à partir de la barre d'adresse de Firefox, tout en continuant à surfer sur un autre site web.

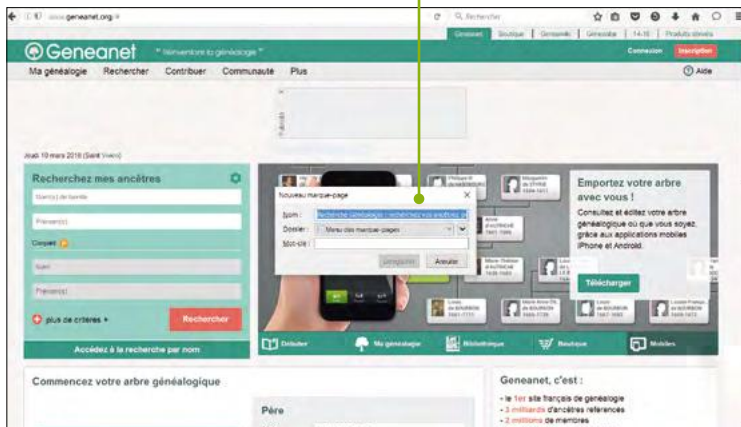
Comment utiliser cette fonction :

Étape 1 : Rendez-vous sur le site Geneanet.org

Étape 2 : Faites un clic droit sur le champ de recherche puis sélectionnez « Ajouter un mot clé pour cette recherche ».



Étape 3 : La boîte de dialogue « Nouveau marque-page » apparaît.



Saisissez un nom approprié pour le marque-page (par exemple, « Recherche Geneanet ») et un mot-clé (par exemple, « gw »).

Étape 4 : Sélectionnez au besoin le dossier de marque-pages qui contiendra le mot-clé, et pour terminer cliquez sur « Enregistrer ».

Étape 5 : Une fois sur Firefox, cliquez sur « Afficher vos marque-pages », et retrouvez dans la liste celui que vous avez nommé « Recherche Geneanet ». Vous accéderez directement aux résultats. **Eric Ferra**

Le labo Geneanet

Des idées, les développeurs de Geneanet n'en manquent pas. Mais comment s'assurer que la prochaine application plaise ? En proposant aux utilisateurs de la tester ! Dans son laboratoire, le portail a choisi de mettre en avant trois fonctionnalités, présentées dans ce numéro :

- l'entraide géographique (lire page 15) ;
- la recherche de cousinages célèbres (lire page 71) ;
- les statistiques illustrées (lire page 63).

Enfin, pour vous détendre, Geneanet vous propose de jouer au Memory. Basé sur le célèbre jeu de mémoire, et vos données généalogiques, à vous d'associer deux cartes : une carte d'information, une carte individu. Trois niveaux sont disponibles : « débutant » avec huit cartes, « moyen » avec douze cartes, et « expert » avec vingt cartes. Et prenez le temps de donner vos remarques sur ces innovations via des liens dédiés ou les forums... **www.geneanet.org/explore/labs**



Comment nettoyer les cookies sur votre navigateur ?



Les cookies sont des fichiers générés par les sites Web que vous visitez, notamment Geneanet. Cependant, il peut arriver que les cookies gênent votre navigation sur Geneanet et provoquent des messages d'erreur de connexion (accès refusé, rejet d'identifiant par exemple). Dans ce cas, il faut les supprimer. Voici le mode d'emploi pour les navigateurs les plus courants. Attention toutefois aux conséquences : si vous effacez tous les cookies, cela entraîne la suppression des paramètres du site Web (comme les noms d'utilisateur et les mots de passe).

Pour Google Chrome, ouvrez le navigateur, allez dans la barre d'outils en haut à droite (le symbole des trois points verticaux), dans le menu déroulant, placez votre curseur sur « Plus d'outils », puis cliquez sur « Effacer les données de navigation ». Dans la fenêtre « Effacer les données de navigation », cochez les cases « Cookies et données de sites » et « plug-in ». Utilisez le menu en haut pour sélectionner la quantité de données que vous souhaitez supprimer. Sélectionnez « Tout » pour tout supprimer, sinon, optez pour un autre réglage moins radical comme « moins d'une heure », « des dernières 24 heures », « de la dernière semaine » ou bien « des quatre dernières semaines ». Puis cliquez sur « Effacer » les données de navigation.

Pour Internet Explorer, sélectionnez le bouton « Outils », pointez sur « Sécurité », puis sélectionnez « Supprimer l'historique de navigation ». Cochez la case « Cookies et données de sites web », puis cliquez sur « Supprimer ».

Pour Internet Explorer 8, sélectionnez le bouton « Sécurité », puis sélectionnez « Supprimer

l'historique de navigation ». Cochez la case en regard de « Cookies ». Si vous ne voulez pas supprimer les cookies associés aux sites web de votre liste des « Favoris », cochez la case « Conserver les données des sites web favoris ». Sélectionnez « Supprimer ». Pour Firefox, cliquez sur le bouton de menu « New Fx Menu » et sélectionnez « Préférences ». Sélectionnez le panneau « Vie privée ». Dans la zone « Historique », pour l'option « Règles de conservation », sélectionnez utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique. Décochez la case « Accepter les cookies ». Ne pas positionner l'option sur « Jamais ». Choisissez combien de temps les cookies peuvent être conservés :

- « Les conserver jusqu'à leur expiration » : la date d'expiration est fixée par le site émetteur du cookie.
- « Jusqu'à la fermeture de Firefox » : les cookies enregistrés sur votre ordinateur seront supprimés lorsque vous fermerez Firefox.

Fermez la page « Préférences ». Toutes les modifications que vous avez apportées seront automatiquement enregistrées.

Safari pour Mac offre de nombreux réglages mais pour simplement vider vos cookies Geneanet, allez dans le menu Safari > Préférences, cliquez dans l'onglet « Confidentialité », puis cliquez sur le bouton « Gérer les données du site Web », dans le champ de recherche, tapez « geneanet », sélectionnez « geneanet.org », « cookies », « stockage local », puis cliquez sur « Supprimer ». Cela va simplement réinitialiser votre cookie Geneanet et à la prochaine connexion, le site vous demandera votre identifiant et votre mot de passe et vous pourrez alors lui demander de les retenir. ■